

REPUBLIQUE DU MALI

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
(INSTAT)

**CONSOMMATION, PAUVRETE ET
BIEN-ETRE DES MENAGES 2023**

Mars 2024



SCB



**ENQUETE MODULAIRE ET PERMANENTE
AUPRES
DES MENAGES (EMOP)**

*Avec l'appui de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement
(Asdi)
et Statistique Suède (SCB)*



**RAPPORT D'ANALYSE
PASSAGES 1 - 4 (Janvier-Décembre 2023)**

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES FIGURES	7
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	9
PERSONNEL DE COORDINATION ET DE CONCEPTION DE L'EMOP	10
RESUME	21
INTRODUCTION.....	23
BREF APERÇU DE LA METHODOLOGIE DE L'EMOP	25
DEFINITION DES CONCEPTS CLES	26
1. DEPENSES DE CONSOMMATION DES MENAGES	29
1.1. Consommation des ménages	29
1.2. Allocation des dépenses selon les fonctions de consommation	30
1.3. Poids des principaux produits alimentaires consommés	33
2. MESURE ET ANALYSE DE LA PAUVRETE	36
2.1. Concepts et mesures de la pauvreté	36
2.2. Détermination des seuils de pauvreté.....	36
2.3. Unité d'analyse.....	38
3. CARACTERISATION DE LA PAUVRETE	39
3.1. Analyse régionale et spatiale de la pauvreté	39
3.2. Effort d'investissement	44
3.3. Caractéristiques sociodémographiques et pauvreté	44
3.4. Caractéristiques socioculturelles et pauvreté.....	46
3.5. Pauvreté et part de consommation alimentaire.....	49
3.6. Distribution des ménages selon les dépenses par tête.....	51
4. ETAT SANITAIRE DE LA POPULATION, ACTIVITÉ ET PAUVRETÉ	52
4.1. Santé et pauvreté.....	52
4.2. Pauvreté selon l'activité	53
4.3. Occupation non rémunérée des chefs de ménages pauvres.....	54
5. AUTRES ASPECTS DU BIEN ETRE.....	56
5.1. Dynamique de la possession des biens durables	56
5.1.1. Possession de téléphone mobile.....	56
5.1.2. Possession du téléviseur.....	58
5.1.3. Possession de moto	60
5.2. Accès aux services sociaux de base	61
5.2.1. Accès à l'eau potable	62
5.2.2. Accès à l'électricité	64
5.2.3. Hygiène	65
5.2.4. Source d'énergie pour la cuisson	67
5.3. Distance et temps mis pour atteindre les services ou infrastructures sociales de base	68
5.3.1. Distance et temps mis pour atteindre la source d'eau potable la plus proche	68

5.3.2.	Distance et temps mis pour atteindre le marché de produits alimentaires le plus proche.....	70
5.3.3.	Distance et temps mis pour atteindre les infrastructures scolaires les plus proches	71
5.3.4.	Distance et temps mis pour atteindre la maternité la plus proche.....	72
5.3.5.	Distance et temps mis pour atteindre la banque de céréales la plus proche	73
5.3.6.	Distance et temps mis pour atteindre le centre de santé communautaire le plus proche	75
5.3.7.	Résumé synoptique de certaines conditions du bien-être.....	76
6.	ANALYSE DE L'INEGALITE	78
7.	INDICE DE PAUVRETE MULTIDIMENSIONNEL (IPM).....	80
	CONCLUSION	83
	ANNEXE 1: METHODOLOGIE.....	85
	ANNEXE 2 : BILAN DES QUATRE PASSAGES POUR UN FICHIER CONSOLIDE SUR LES DEPENSES	90
	ANNEXE 3 : TABLEAUX DE CONSOMMATION ET D'ANALYSE DE PAUVRETE	92
	ANNEXE 4 : DEPENSES DE CONSOMMATION DES MENAGES PENDANT 2023	104

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 0-1 : Quelques indicateurs du cadre stratégique pour la relance économique et le Développement durable (CREDD)	16
Tableau 0-2 : Quelques indicateurs des objectifs de développement durable (ODD) suivis dans l'EMOP.....	17
Tableau 0-3 : Matrice des résultats de l'agenda 2063 au niveau national : Objectifs, domaines prioritaires, cibles et stratégies	20
Tableau 0-1 : Evolution de quelques indicateurs économiques clés (en %)	23
Tableau 1-1: Dépenses annuelles de consommation par type de ménage (FCFA).....	29
Tableau 1-2: Structure de la consommation annuelle moyenne des ménages par quintile (%)	30
Tableau 1-3: Part des dépenses par fonction de consommation selon la région (%)	31
Tableau 1-4: Part des dépenses par fonction de consommation selon le niveau de pauvreté des ménages (%)	31
Tableau 1-5: Part des dépenses par fonction de consommation selon le niveau d'instruction du chef du ménage (%)	32
Tableau 1-6: Part des dépenses par fonction de consommation selon la taille de ménage (%).....	32
Tableau 1-7: Le poids des principaux produits alimentaires consommés par ordre d'importance.....	33
Tableau 1-8: Les dix produits non-alimentaires les plus achetés par milieu	35
Tableau 2-1: Evolution des seuils et incidences de pauvreté	37
Tableau 3-1 : Indices de pauvreté par région (%)	40
Tableau 3-2 : Evolution de l'incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence (%)	43
Tableau 3-3 : Effort d'investissement (en milliards de FCFA) par région et par milieu de résidence	44
Tableau 3-4 : Indices de pauvreté selon le sexe du chef du ménage (%).....	46
Tableau 3-5 : Evolution du taux d'alphabétisation des personnes de 15 ans et plus par sexe (%)	47
Tableau 3-6 : Alphabétisation parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans, par sexe et selon le niveau de pauvreté et le milieu (%).....	49
Tableau 4-1: Les activités non rémunérées des chefs de ménages pauvres selon le milieu (%)	55
Tableau 5-1: Evolution de la possession de téléphone mobile selon la région (%)	57
Tableau 5-2: Evolution de la possession de téléviseur selon la région (%)	59
Tableau 5-3: Evolution de la possession de moto selon la région (%).....	61
Tableau 5-4: Evolution de l'accès des ménages à l'eau potable selon la région (%).....	63
Tableau 5-5: Evolution de l'accès à l'électricité par région (%)	65
Tableau 5-6: Evolution de l'usage de la chasse/fosse/laitrine selon la région	66
Tableau 5-7: Evolution de l'utilisation de bois comme source d'énergie pour la cuisson par région (%)	67
Tableau 5-8: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la source d'eau potable la plus proche (%)	69
Tableau 5-9: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le marché de produits alimentaires (%) .	70
Tableau 5-10: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le premier cycle fondamental le plus proche (%).....	72
Tableau 5-11: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la maternité la plus proche (%).....	73
Tableau 5-12: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la banque de céréales la plus proche (%)	74
Tableau 5-13: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le centre de santé communautaire le plus proche (%).....	75
Tableau 6-1 : Coefficient de Gini selon la région, le milieu de résidence et le sexe caractéristiques	78
Tableau 7-1 : L'IPM par région, par milieu de résidence et par sexe du chef de ménage	81
Tableau A2 1: Répartition de l'échantillon entre les strates	90
Tableau A2 2: Répartition des ménages selon la présence au passage	90
Tableau A2 3: Participation des ménages selon le passage.....	91
Tableau A2 4: Répartition de l'échantillon consolidé des ménages	91
Tableau A3 1: Structure de la consommation annuelle moyenne des ménages par région (%).....	92
Tableau A3 2: Structure de la consommation annuelle moyenne des ménages par milieu (%)	92
Tableau A3 3: Indicateurs de pauvreté selon le sexe du CM, niveau d'instruction, taille et milieu (%).....	92
Tableau A3 4: Evolution de la possession de télévision par sexe du CM, quintile et milieu (%).....	93
Tableau A3 5: Evolution de la possession du téléphone mobile par sexe du CM, quintile et milieu (%)	93
Tableau A3 6: Evolution de la possession de moto par sexe du CM, quintile et milieu (%).....	94
Tableau A3 7: Evolution de l'accès à l'eau potable sexe du CM, quintile et milieu (%)	94
Tableau A3 8: Evolution de l'accès à l'eau potable selon région (%).....	95

Tableau A3 9: Evolution de l'accès à l'électricité par sexe du CM, quintile et milieu (%).....	95
Tableau A3 10: Evolution de l'accès à l'électricité selon région (%).....	95
Tableau A3 11: Evolution de l'usage d'aisance type chasse/fosse/latrine par sexe du CM, niveau d'instruction, quintile et milieu (%).....	96
Tableau A3 12: Evolution de l'utilisation de bois (ou du charbon) comme source d'énergie pour la cuisson par sexe du CM, quintile et milieu (%).....	96
Tableau A3 13: Evolution de l'alphabétisme par région (%).....	97
Tableau A3 14: Alphabétisme par situation de pauvreté et milieu (%).....	97
Tableau A3 15: Alphabétisme par sexe et quintile (%).....	97
Tableau A3 16: Evolution de l'inégalité entre 2001 et 2023 mesurée par l'indice de Gini.....	97
Tableau A3 17: Montant des dépenses par fonction de consommation selon la région et niveau national (FCFA).....	99
Tableau A3 18: Montant des dépenses par fonction de consommation selon le niveau de pauvreté des ménages (FCFA).....	100
Tableau A3 19: Montant des dépenses par fonction de consommation selon le niveau d'instruction du chef du ménage (FCFA).....	101
Tableau A3 20: Montant des dépenses par fonction de consommation selon la taille des ménages (FCFA).....	102
Tableau A3 21: Le poids des principaux produits alimentaires consommés.....	103
Tableau A4 1: Répartition des dépenses trimestrielles sans les biens durables, sur les fonctions de consommation (milliards de FCFA, %).....	104
Tableau A4 2: Dépenses par ménage, par tête et par équivalent adulte (FCFA).....	104
Tableau A4 3: Structure de la consommation trimestrielle des ménages maliens d'octobre à décembre 2023 selon le mode d'acquisition (milliards de FCFA, %).....	104
Tableau A4 4: Part budgétaire des fonctions de consommation d'octobre à décembre 2023 selon le milieu de résidence (milliards de FCFA, %).....	105
Tableau A4 5: Répartition des dépenses de consommation par région et par fonction (milliards de FCFA, %).....	106
Tableau A4 6: Dépenses trimestrielles des ménages par fonction de consommation selon les quintiles (milliards de FCFA, %).....	107
Tableau A4 7: Résultat des interviews des ménages par passage.....	107
Tableau A4 8: Montant des dépenses par fonction de consommation selon la région et niveau national (FCFA).....	108
Tableau A4 9: Montant des dépenses par fonction de consommation selon le niveau de pauvreté des ménages (FCFA).....	109
Tableau A4 10: Montant des dépenses par fonction de consommation selon le niveau d'instruction du chef du ménage (FCFA).....	110
Tableau A4 11: Montant des dépenses par fonction de consommation selon la taille des ménages (FCFA).....	111
Tableau A4 12: Le poids des principaux produits alimentaires consommés.....	112

LISTE DES FIGURES

Figure 1 1: Répartition des parts alimentaires et non alimentaires selon le quintile (%)	30
Figure 1-1: Répartition des parts alimentaires et non alimentaires selon le quintile (%)	30
Figure 3-1: Indices de pauvreté selon le milieu de résidence (%)	39
Figure 3-2: Incidence de pauvreté entre 2022 et 2023 (%).....	41
Figure 3-3: Incidence de la pauvreté selon la région (%)	43
Figure 3-4: Indices de pauvreté selon la taille du ménage (%).....	45
Figure 3-5: Incidence de la pauvreté selon la taille du ménage (%)	45
Figure 3-6: Indices de pauvreté selon le niveau d'instruction du chef du ménage (%).....	46
Figure 3-7: Taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus par région selon le niveau de pauvreté (%).....	47
Figure 3-8: Taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus par milieu selon le niveau de pauvreté (%)	48
Figure 3-9: Taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus par quintile selon le sexe (%)	48
Figure 3-10: Part alimentaire et incidence de la pauvreté de 2011 et 2023 (%).....	50
Figure 3-11: Distribution des dépenses par tête des ménages au niveau national et à Bamako (FCFA).....	51
Figure 3-12: Distribution des dépenses par tête des ménages ruraux et des autres villes (FCFA)	51
Figure 4-1: Incidence de la pauvreté selon le statut de morbidité sur les 4 passages (%)	52
Figure 4-2: Répartition de la population pauvre sur les types de prestataire de service de santé consultés (%) .	52
Figure 4-3: Les types de problèmes rencontrés au service de santé par la population pauvre (%)	53
Figure 4-4: Répartition des employés selon la branche d'activité et le statut de pauvreté (%).....	53
Figure 4-5: Taux de pauvreté des groupes socioéconomiques des individus dans l'emploi actuel (%)	54
Figure 4-6: Taux de pauvreté selon le secteur institutionnel (%).....	54
Figure 4-7: Les activités non rémunérées réalisées par les chefs de ménage pauvres (%)	55
Figure 5-1: Possession de téléphone mobile par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)	57
Figure 5-2: Evolution de la possession de téléphone mobile selon les quintiles (%)	58
Figure 5-3 : Evolution de la possession de certains biens possédés par le ménage (%)	58
Figure 5-4 : Possession de téléviseur par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)	59
Figure 5-5: Evolution de la possession de télévision selon les quintiles (%).....	60
Figure 5-6: Possession de moto par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)	60
Figure 5-7: Evolution de la possession de moto par quintile selon les années (%)	61
Figure 5-8: Evolution de l'accès aux services de base (%).....	62
Figure 5-9 : Accès des ménages à l'eau potable par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)	63
Figure 5-10 : Evolution de l'accès des ménages à l'eau potable selon les quintiles (%)	64
Figure 5-11 : Accès à l'électricité par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)	64
Figure 5-12: Evolution de l'accès à l'électricité par quintile (%).....	65
Figure 5-13: Proportion de ménages utilisant la chasse/fosse/latrine selon le niveau de pauvreté par milieu (%)	66
Figure 5-14: Evolution de l'usage de la chasse/fosse/latrine par quintile (%)	66
Figure 5-15 : Proportion de ménages utilisant le bois comme source d'énergie pour la cuisson par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)	67
Figure 5-16: Evolution de l'utilisation de bois comme source d'énergie pour la cuisson par quintile (%)	68
Figure 5-17: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la source d'eau potable la plus proche (%).....	68
Figure 5-18: Proportion des ménages par milieu selon la distance et le temps pour atteindre la source d'eau potable la plus proche (%).....	69
Figure 5-19 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le marché de produits alimentaires (%)	70
Figure 5-20: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le premier cycle fondamental le plus proche (%)	71
Figure 5-21: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la maternité la plus proche (%)	73
Figure 5-22: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la banque de céréales la plus proche (%).....	74

Figure 5-23: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le centre de santé communautaire le plus proche (%)	75
Figure 5-24: Aspects du bien-être 2023	77
Figure 6-1: Evolution de l'inégalité entre 2001 et 2021 – coefficient de Gini.....	79
Figure 6-2: Courbe de Lorenz pour la distribution des dépenses par tête selon le sexe	79
Figure 7-1: IPM par région.....	82
Figure 7-2: Différentes formes de pauvreté par région.....	82

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
BM	Banque Mondiale
CREDD	Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSPRO	Census and Survey Processing System
DRPSIAP	Direction Régionale de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
ELIM	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
EMEP	Enquête Malienne sur l'Evaluation de la Pauvreté
EMOP	Enquête modulaire et permanente auprès des ménages
EPAM	Enquête Permanente Auprès des Ménages
FGT	Foster, Greer et Thorbecke
GPS	Gouvernance, Paix et Sécurité
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INSTAT	Institut National de la Statistique
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
MICS-ELIM	Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples intégrée aux dépenses de consommation des ménages
ODD	Objectifs du Développement Durable
ORTM	Office de Radiodiffusion Télévision du Mali
SPSS	Statistical Package for Social Sciences
SGS	Strengthening Gender Statistics
UP	Unité Primaire

PERSONNEL DE COORDINATION ET DE CONCEPTION DE L'EMOP

Prénoms et Nom	Titre
1. Management	
Dr. Arouna SOUGANE	Directeur Général de l'INSTAT, Chef du projet
Dr. Issa BOUARE	Directeur Général Adjoint de l'INSTAT, Assistant au Chef du projet
Boubakar GANO	Agent Comptable de l'INSTAT, Gestionnaire
Adama FOFANA	Comptable INSTAT, Agent Administratif
2. Encadrement Technique	
Siaka CISSE	Chef de Département RNE, Directeur Technique
Aminata COULIBALY	Chef de Division des Enquêtes, Responsable Technique
Sira TRAORE	Chef de Division des Applications et des Bases de Données, Responsable de la conception des applications et de l'édition des données
Sékou HAIDARA	Chargé d'Enquêtes, Appui à l'élaboration des outils et à l'analyse des résultats.
Amadou KONE	Chargé d'Enquêtes, Appui à l'élaboration des outils et à l'analyse des résultats.
Ankoundia Gaston SODIO	Chargé d'Enquêtes, Appui à l'élaboration des outils et à l'analyse des résultats.
Modibo BA	Chargé des dossiers, agent d'édition
Mohamed FOFANA	Chargé des dossiers, agent d'édition
Roland DIARRA	Chargé des dossiers, agent d'édition
3. Appui Technique	
Thomas POLFELDT	Expert commis par la Statistique Suède (SCB)

LES PERSONNELS RESPONSABLES DE LA COLLECTE PAR REGION DE L'EDITION 12

Région	Prénom et nom	Statut
Kayes	Moussa DEMBELE	DRPSIAP
Kayes	Boubacrine TRAORE	Superviseur
Kayes	Moctar TRAORE	Contrôleur
Kayes	Ousmane TOURE	Enquêteur (trice)
Kayes	Hamidou KONATE	Enquêteur (trice)
Kayes	Issiaka NIARE	Enquêteur (trice)
Kayes	Amadou M'bara DIALLO	Contrôleur
Kayes	Arouna N'DIAYE	Enquêteur (trice)
Kayes	Lafia CISSE	Enquêteur (trice)
Kayes	Harouna MOUNKORO	Enquêteur (trice)
Kayes	Abdoulaye SIBY	Contrôleur
Kayes	Bourama DIARRA	Enquêteur (trice)
Kayes	Drissa SAMAKE	Enquêteur (trice)
Kayes	Hamadoun MAIGA	Enquêteur (trice)
Koulikoro	Amadou DIAWARA	DRPSIAP
Koulikoro	Sidy CISSE	Superviseur
Koulikoro	Idrissa DEMBELE	Contrôleur
Koulikoro	Yacouba SOUGANE	Enquêteur (trice)
Koulikoro	Kassim MARIKO	Enquêteur (trice)
Koulikoro	Adama TRAORE	Enquêteur (trice)
Koulikoro	Bourama Y KONATE	Contrôleur
Koulikoro	Aboubacar S O TOURE	Enquêteur (trice)
Koulikoro	Elie MAGASSOUBA	Enquêteur (trice)
Koulikoro	Ibrahima KONE	Enquêteur (trice)
Koulikoro	Lassina TRAORE	Contrôleur
Koulikoro	Mamoutou SANGARE	Enquêteur (trice)
Koulikoro	Dramane CISSOUMA	Enquêteur (trice)
Koulikoro	Soumaïla MARIKO	Enquêteur (trice)
Sikasso	Mahamadou MAIGA	DRPSIAP
Sikasso	Mahamadou Ismaila KONE	Superviseur
Sikasso	Abdallah Sagny TRAORE	Contrôleur
Sikasso	Lassina DIALLA	Enquêteur (trice)
Sikasso	Amadou TRAORE	Enquêteur (trice)
Sikasso	Issa COULIBALY	Enquêteur (trice)
Sikasso	Mamadou DIARRA	Contrôleur
Sikasso	Seydou BERTHE	Enquêteur (trice)
Sikasso	Noumouke DIALLO	Enquêteur (trice)
Sikasso	Ouara dit brehima DIARRA	Enquêteur (trice)
Sikasso	Manzourou SANOGO	Contrôleur

Région	Prénom et nom	Statut
Sikasso	Nana COULIBALY	Enquêteur (trice)
Sikasso	Aliou Mohamed MAIGA	Enquêteur (trice)
Sikasso	Alfousseyni OUATTARA	Enquêteur (trice)
Sikasso	Aboubacar SANOGO	Contrôleur
Sikasso	Mamoutou NIARE	Enquêteur (trice)
Sikasso	Boubacar TRAORE	Enquêteur (trice)
Sikasso	Aly ADAMA	Enquêteur (trice)
Ségou	Tahibou SISSOKO	DRPSIAP
Ségou	Birama SISSOKO	Superviseur
Ségou	Abdoulaye TRAORE	Contrôleur
Ségou	Souleymane DIALLO	Enquêteur (trice)
Ségou	Ahamadou SAMASSA	Enquêteur (trice)
Ségou	Djigui KONATE	Enquêteur (trice)
Ségou	Nangassou KONE	Contrôleur
Ségou	Ousmane CISSE	Enquêteur (trice)
Ségou	Bagni SAMATE	Enquêteur (trice)
Ségou	Nangassou KONE	Enquêteur (trice)
Ségou	Amadou CISSE	Contrôleur
Ségou	Zoumana DRAME	Enquêteur (trice)
Ségou	Abdoulaye SISSOKO	Enquêteur (trice)
Ségou	Ousmane Wopre TANGARA	Enquêteur (trice)
Ségou	Yafar COULIBALY	Enquêteur (trice)
Mopti	Amadou NIARE	DRPSIAP
Mopti	Namory TRAORE	Superviseur
Mopti	Boubou KONATE	Contrôleur
Mopti	Yacouba SIDIBE	Enquêteur (trice)
Mopti	Moussa TRAORE	Enquêteur (trice)
Mopti	Boureima SONGHO	Enquêteur (trice)
Mopti	Dianguinè COULIBALY	Contrôleur
Mopti	Facoury dit Aly COULIBALY	Enquêteur (trice)
Mopti	Ramata SANKARA	Enquêteur (trice)
Mopti	Mamadou BAGAYOKO	Enquêteur (trice)
Mopti	Alassane BAMBA	Contrôleur
Mopti	Aly TIMBINE	Enquêteur (trice)
Mopti	Soumaila GUINDO	Enquêteur (trice)
Mopti	Bandiougou MINTA	Enquêteur (trice)
Tombouctou	Dippa TRAORE	DRPSIAP
Tombouctou	Lamine COULIBALY	Superviseur
Tombouctou	Oumar SIDIBE	Contrôleur
Tombouctou	Aboubacrine TRAORE	Enquêteur (trice)
Tombouctou	Oumar BABA	Enquêteur (trice)
Tombouctou	Ibrahim BAGNA	Enquêteur (trice)

Région	Prénom et nom	Statut
Tombouctou	Mahalmoudou MAIGA	Contrôleur
Tombouctou	Harber BOUYA	Enquêteur (trice)
Tombouctou	Mohamed OUMAR	Enquêteur (trice)
Tombouctou	Alhousseïni GARBA	Enquêteur (trice)
Gao	Seydou Makan KEITA	DRPSIAP
Gao	Amadou SOGOBA	Superviseur
Gao	Issa FANE	Contrôleur
Gao	Alassane Abdoulaye TOURE	Enquêteur (trice)
Gao	Aboubacar Soumana DIALLO	Enquêteur (trice)
Gao	Lassine COULIBALY	Enquêteur (trice)
Gao	Issa FANE	Enquêteur (trice)
Gao	Youssef Mohamed AHIMIDI	Contrôleur
Gao	David GUINDO	Enquêteur (trice)
Gao	Yacouba OUMAR	Enquêteur (trice)
Gao	Idrissa MAHAMADOU	Enquêteur (trice)
Kidal	Abdoulaye TRAORE	DRPSIAP
Kidal	Ismaila DIANE	Superviseur
Kidal	Yaya SAMAKE	Contrôleur
Kidal	Idrissa CISSE	Enquêteur (trice)
Kidal	Mossa Ag IMADANE	Enquêteur (trice)
Kidal	Eriad AMARA	Enquêteur (trice)
Kidal	Ismaël SIBI	Enquêteur (trice)
Bamako	Mme DEMBELE Djénéba TANGARA	DRPSIAP
Bamako	Harouna BAMBA	Superviseur
Bamako	Abdramane TRAORE	Contrôleur
Bamako	Fatoumata DEMBELE	Enquêteur (trice)
Bamako	Pierre Faboula SYLLA	Enquêteur (trice)
Bamako	Boureïma GOITA	Enquêteur (trice)
Bamako	Lassana Zani COULIBALY	Enquêteur (trice)
Bamako	Fanta DIARRA	Enquêteur (trice)
Bamako	Daouda SANGARE	Enquêteur (trice)
Bamako	Yacouba TRAORE	Contrôleur
Bamako	Ousmane TRAORE	Enquêteur (trice)
Bamako	Oumou CISSE	Enquêteur (trice)
Bamako	Bakary SAMAKE	Enquêteur (trice)
Bamako	Mamadou COULIBALY	Enquêteur (trice)
Bamako	Mory KONE	Enquêteur (trice)
Bamako	Bourama DIARRA	Enquêteur (trice)
Taoudenni	Oumar Barou TRAORE	DRPSIAP
Taoudenni	Hafizou YATTARA	Superviseur
Taoudenni	Arafa COULIBALY	Contrôleur

Région	Prénom et nom	Statut
Taoudenni	Mahamane ALASSANE	Enquêteur (trice)
Taoudenni	Abdoulaye Oumar CISSE	Enquêteur (trice)
Ménaka	Halidou MAIGA	DRPSIAP
Ménaka	Habiboulah HAMA MAIGA	Superviseur
Ménaka	Saidou DOORBELA	Contrôleur
Ménaka	Abdourhamane Harouna	Enquêteur (trice)
Ménaka	Hamma Ag AKLININE	Enquêteur (trice)
Ménaka	Maimouna MAIGA	Enquêteur (trice)

AVANT PROPOS

Depuis la fin des années 1990, le Gouvernement du Mali, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF), a orienté sa politique nationale de développement vers la lutte contre la pauvreté. Aujourd'hui, les objectifs internationaux sont formulés dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés en septembre 2015 par les états membres de l'ONU (Organisation des Nations Unies). Les objectifs nationaux, y compris le suivi de l'ODD, sont exprimés dans le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023), fondé sur une vision de long terme, Mali 2040.

L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du CREDD et des ODD ainsi que des programmes sectoriels de développement mis en œuvre par le Mali nécessitent la disponibilité des données statistiques fiables et à jour sur les conditions de vie des populations et des ménages. L'Institut National de la Statistique (INSTAT), avec l'appui technique et financier de la Suède, a mis en place un système d'enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP) pour relever ce défi en mettant comme objectif de fournir, dans des délais courts, les indicateurs permettant de suivre régulièrement les conditions de vie des populations et des ménages.

Le présent rapport découle de l'analyse des données consolidées des dépenses de consommation des ménages issues des quatre passages de l'EMOP. Il décrit le niveau des principaux indices de pauvreté observés au niveau national, dans les régions ainsi que dans les deux milieux de résidence retenus en tant que strates d'analyse. La particularité du District de Bamako à absorber les résultats du milieu urbain a été jugulée en le faisant ressortir dans certains tableaux ou graphiques comme strate à part. Cette stratification n'affecte en rien la précision des résultats du District de Bamako en tant que région ou vu comme milieu de résidence.

Les indicateurs sectoriels relatifs à l'éducation, à l'emploi, à la santé, etc., disponibles dans les rapports de passage, sont croisés avec les variables ou indices de pauvreté pour améliorer les connaissances dans le profilage des pauvres dans le présent rapport.

Je me félicite de la régularité et de la richesse des publications de l'EMOP, fruit d'une collaboration féconde entre l'INSTAT et ses partenaires.

Il me plaît donc de rendre un hommage mérité à la coopération suédoise pour son accompagnement technique à l'amélioration des rapports d'analyse et aux Directions Régionales de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du territoire et de la Population (DRPSIAP) pour le suivi rapproché des travaux de collecte.

J'adresse également mes remerciements à toute la population pour sa franche collaboration et particulièrement aux ménages ayant accepté de se soumettre aux questionnaires.

Mes remerciements vont à tout le personnel de l'enquête, notamment les enquêteurs, les contrôleurs et les superviseurs pour leur sacrifice et la qualité de leur travail ainsi qu'à mes collaborateurs pour leur dévouement et leur attachement au travail bien accompli.

L'Institut National de la Statistique compte sur vos observations et suggestions pertinentes afin d'améliorer les différentes publications pour la satisfaction des utilisateurs de données statistiques.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne lecture.

DIRECTEUR GENERAL

Dr. Arouna SOUGANE
Chevalier de l'Ordre National

Tableau 0-1 : Quelques indicateurs du cadre stratégique pour la relance économique et le Développement durable (CREDD)

Objectif spécifique	Effets/Impacts	Indicateur CREDD	EMOP 2023 (%)
3.1.3 : Promouvoir une croissance réductrice de la pauvreté et des inégalités	La croissance économique est forte, inclusive et durable	Taux de pauvreté monétaire (%)	
		-National,	43,9
		-Bamako,	14,2
		-Urbain autre que Bamako,	23,4
		Rural	51,7
		Indice de Gini	0,32
		Indice de Pauvreté Multidimensionnelle au Mali	22,8
		Taux d'accès des ménages à l'eau potable (femmes, hommes)	
		-National	88,0
		-Urbain	96,3
		-Rural	85,1
		-Chef de ménage homme	87,5
		-Chef de ménage femme	93,0
		Taux brut de scolarisation	
		Taux brut de scolarisation (%) au primaire I des filles	79,4
		Taux brut de scolarisation (%) au primaire I des garçons	80,3
		Taux net de scolarisation (%) au primaire II des filles	33,4
		Taux net de scolarisation (%) au primaire II des garçons	30,3
		Part de la population vivant dans un rayon de 5km (moins de 5 km) d'un centre de santé fonctionnel (CSCOM) (%)	60,4
		Rémunération horaire moyenne au Mali (F CFA)	550
		- Homme	735
		- Femme	277
		Taux combiné du sous-emploi lié au temps de travail et du chômage (SU2)	11,5
Taux d'emploi des jeunes (15-40 ans)	57,5		
Proportion de jeunes (âgés de 15 à 40 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation	29,7		
Taux d'alphabétisation des femmes	27,3		
5.2.1 : Améliorer le rendement interne du système, favoriser l'employabilité des jeunes et l'insertion socioprofessionnelle des sortants	Les jeunes disposent de meilleures connaissances académiques et de compétences professionnelles facilitant leur insertion dans le tissu économique	Taux de chômage de la population	5,4
		Taux de chômage des jeunes (15-35 ans)	9,3
		Taux brut de Scolarisation au 1er cycle de l'Enseignement Fondamental	79,4
5.2.2 : Promouvoir un accès équitable et inclusif à une éducation de qualité pour tous	D'ici à 2023 les filles et garçons accèdent à une éducation équitable, inclusive et de qualité	Taux d'accès des ménages au service d'eau potable à domicile	88,0
5.3.1 : Satisfaire durablement les besoins en eau potable, en quantité et en qualité, d'une population en croissance et d'une économie en développement.	La population dispose d'une couverture en eau potable est satisfaite en quantité et en qualité.		

Tableau 0-2 : Quelques indicateurs des objectifs de développement durable (ODD) suivis dans l'EMOP

Indicateur ODD	Cible	EMOP 2023(%)
ODD1 : Lutter contre la pauvreté		
1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe du chef de ménage (%)	D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes	
National		43,9
Chef de ménage homme		44,7
Chef de ménage femme		28,3
1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays	D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes	
Incidence (H) IPM National		22,8
Masculin		22,6
Féminin		27,6
1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base	D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance.	
Eau potable		88,0
Électricité		79,9
Toilette		94,3
ODD4. Education de qualité		
4.6.1 Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe.	D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	
Proxy : Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus dans n'importe quelle langue (%)		
National		37,2
Homme		48,5
Femme		27,3
ODD5 : Egalité entre les sexes		
5.b.1 Proportion de la population (Ménages) possédant un téléphone portable, par sexe (du CM)	5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	
National		85,9
Homme		86,2
Femme		81,5
ODD6. Accès à l'eau potable et assainissement		
6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité ¹	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	88,0

¹ Proxy : Proportion de la population ayant accès à l'eau potable

Indicateur ODD	Cible	EMOP 2023(%)
6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon (L15) %	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	56,5
ODD7. Accès à l'énergie propre et à coût abordable		
7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité (Electrification EDM, Electricité rurale (AMADER, Agence des Energies Renouvelables, ESMAP), Groupe électrogène et Panneau Solaire)	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	79,9
7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres ²	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	1,9
ODD8. Plein emploi productif et travail décent pour tous		
8.5.1 Rémunération horaire moyenne (F CFA) des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	550
Sexe		
Homme		735
Femme		277
Catégorie socioprofessionnelle		
Cadre supérieur, ingénieur et assimilé		2 458
Cadre moyen, agent de maîtrise		2 090
Employé, ouvriers qualifiés		1 088
Employé, ouvrier semi qualifié		1 224
Manoeuvre		7 45
Patron, employeur		1 341
Travailleur à son propre compte		533
Associé		673
Apprenti		266
Aide familial		131
Groupe d'âge		
15_24 ans		223
25_34 ans		490
35_44ans		712
45_64 ans		700
65 ans et plus	635	
Aucun Handicap	550	
Au moins un handicap	1 653	
8.5.2 Taux de chômage, sexe, âge	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y	5,4
Homme		4,2

² Proxy : Proportion de la population ayant accès à des combustibles propres pour la cuisson (Electricité, Four solaire et Gaz)

Indicateur ODD	Cible	EMOP 2023(%)
Femme	compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	7,1
Groupe d'âge		
15-24 ans		14,4
25-34 ans		6,1
35-44ans		2,3
45-64 ans		0,4
65 ans et plus		0,1
Statut d'handicap		
Aucun Handicap	5,4	
Au moins un handicap	0,0	
8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation		31,3
Homme		17,7
Femme		42,7
8.7.1 Proportion d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent	Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	9,3
Garçon		11,0
Fille		7,3
11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats ³	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	1,8

³ Les maisons considérées en taudis sont : Case, tente, Habitat précaire/Baraque et autres.

Tableau 0-3 : Matrice des résultats de l'agenda 2063 au niveau national : Objectifs, domaines prioritaires, cibles et stratégies

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	EMOP 2023
1.1. Niveau et qualité de vie élevés, bonne santé et bien-être pour tous les citoyens	1.1.1. Revenus, emplois et travail décent	b) Maintenir le niveau de chômage en dessous de 6 pour cent ;	5,4
		d) Réduire le chômage des jeunes (15-35 ans) à 6% ou moins ;	9,3
		e) Réduire le taux de chômage en milieu rural de 50% d'ici à 2030 et l'éliminer d'ici à 2050 ;	4,0
	1.1.4. Habitats modernes et vivables, et services de base de qualité	f) Réduire la proportion de la population qui n'ont pas accès à l'eau potable de 95 pour cent du niveau de 2013 ;	88,0
		g) Réduire la proportion des personnes qui n'ont pas accès aux installations d'assainissement amélioré de 95 pour cent du niveau de 2013 (accès aux toilettes et lavages des mains);	21,3
		h) Augmenter l'accès à l'électricité d'au moins 50 pour cent du niveau de 2013 ;	79,9
		k) Assurer l'accès de tous les citoyens à une connectivité Internet à haut débit et aux moyens de communication vocale d'ici à 2025 ;	12,2
1.2. Des citoyens bien formés et une révolution des compétences soutenue par la science, la technologie et l'innovation	1.2.1. Révolution des compétences axée sur l'éducation, la science, la technologie et l'innovation	a) Atteindre un taux d'alphabétisation de 100 pour cent d'ici à 2025 ;	37,2
6.2. Jeunes et enfants engagés et responsabilisés	6.2.1. Autonomisation des jeunes et droits de l'enfant	A. Réduire le chômage des jeunes (15-35 ans), notamment des filles de 25 pour cent d'ici à 2020, de 50 pour cent d'ici à 2025 et de 90 pour cent d'ici à 2050 ;	
		Homme	8,0
		Femme	10,9

RESUME

L'Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages (EMOP) a pour objectif de recueillir un large éventail d'indicateurs socio-économiques nécessaires pour suivre et évaluer les progrès réalisés dans l'amélioration des conditions de vie des ménages. Plus précisément, l'EMOP a été conçue pour mettre à jour les indicateurs du Cadre pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) arrimés aux Objectifs du développement durable (ODD) ainsi qu'à ceux de l'agenda 2063 « l'Afrique que nous voulons » de l'Union Africaine et des programmes sectoriels mis en œuvre par le Gouvernement du Mali.

L'estimation de la phase de collecte des données de cette enquête s'est déroulée en quatre passages organisés sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. L'estimation des informations recueillies au cours de cette opération sont relatives à la démographie, au logement, à l'éducation, à la santé, à l'emploi, à la sécurité alimentaire, aux dépenses de consommation, etc. Les résultats estimés sont significatifs au niveau des régions enquêtées, du District de Bamako ainsi qu'au niveau des deux milieux de résidence (urbain et rural).

Le présent rapport, sur l'analyse de la pauvreté, résulte de l'exploitation des données consolidées des dépenses de consommation des différents passages réalisés courant l'année 2023.

Niveau de la pauvreté

L'incidence (taux) de la pauvreté c'est-à-dire la proportion de la population malienne qui n'arrive pas à dépenser 291 426 FCFA par an nécessaire pour satisfaire ses besoins de base, est estimée à 43,9 % en 2023 contre 45,5 % en 2022.

La pauvreté est largement répandue en milieu rural, près de la moitié de la population d'entre eux sont pauvres (51,7 %). Les ménages dirigés par les hommes contiennent plus de pauvres que ceux dirigés par les femmes (44,7 % contre 28,3 %).

L'effort d'investissement nécessaire pour éradiquer la pauvreté, mesurée par sa profondeur, autrement dit le déficit collectif moyen des dépenses des pauvres par rapport à la ligne de pauvreté pour l'ensemble de la population est estimé à 862,90 milliards de FCFA.

Possession de biens durables

L'enquête montre qu'un peu moins de trois ménages sur cinq (43,1 %) possèdent un téléviseur. Le pourcentage de ménages possédant un téléviseur a connu une augmentation significative entre 2001⁵ et 2023⁶ (passant de 14,1 % à 43,1 %).

La possession du téléphone portable⁷ par les ménages a également enregistré une progression notable entre 2011 et 2023, passant de 66,7 % à 85,9 %.

Accès aux services de base

La proportion de ménages ayant accès à l'eau potable s'améliore sur la période 2006–2023. En effet, de 78,7 % des ménages en 2006, à 80,7 % des ménages en 2011 puis à 88,0 % des ménages en 2023.

⁵ EMEP 2001

⁶ EMOP 2022

⁷ Le téléphone portable n'a pas été capté dans l'enquête de 2001.

Selon le milieu de résidence, 87,1 % des ménages d'autres villes urbaines ont accès à l'eau en 2023 contre 82,8 % en milieu rural.

Le taux d'accès des ménages à l'électricité, c'est-à-dire la proportion des ménages connectés au réseau électrique national, ou utilisant un panneau solaire ou groupe électrogène, est passé de 20,1 % en 2006, à 34,3 % en 2011 puis à 79,9 % en 2023.

En termes d'hygiène, l'utilisation de types de toilettes « chasse/fosse/latrine » est de 92,2 % des ménages en 2023 contre 94,3 % en 2002.

L'enquête montre également que le bois reste la principale source d'énergie utilisée par les ménages comme moyen de cuisson. La proportion des ménages ayant recours à ce combustible a connu une baisse passant de 83,7 % à 64,1 % entre 2006 et 2023. Ce sont les ménages ruraux qui sont les plus grands utilisateurs de ce moyen de cuisson.

INTRODUCTION

Depuis la fin des années 1990, le Gouvernement du Mali, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF), a orienté sa politique de développement vers la lutte contre la pauvreté. Cette volonté s'est manifestée par l'élaboration en 1998 de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP) qui a ouvert la voie au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté dont la troisième génération a été adoptée en 2011 et couvre la période 2012-2017⁸. Une nouvelle dénomination a été donnée permettant d'assurer, d'une part, la continuité avec le Plan pour la Relance Durable du Mali (PRED 2013-2014), et d'autre part, le lien avec la Conférence de Paris du 22 octobre 2015 sur la « Relance Economique et le Développement Durable du Mali » et les Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés en septembre 2015 par la communauté internationale. L'appellation proposée pour ce nouveau document unique de référence est le « Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable, en abrégé CREDD ». L'objectif global du CREDD 2016-2018 est de promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Le nouveau document de référence de Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023) est fondé sur une nouvelle vision de long terme, Mali 2040, en tant que nouveau document de référence de moyen terme et cela conformément aux conclusions de la Journée de la prospective de janvier 2014 que précédent « CREDD 2016-2018 » fondé sur la vision Mali 2025.

La formulation, la mise en œuvre, le suivi ainsi que l'évaluation des politiques, stratégies et programmes de lutte contre la pauvreté nécessitent de disposer de données statistiques fiables et à jour sur les conditions de vie de la population. Dès lors, la réalisation d'enquête d'envergure nationale comportant des modules qui offrent la possibilité d'avoir une image idoine de la pauvreté devient une exigence pour le pays. Le Mali a une économie à vocation essentiellement agropastorale avec plus de 2/3 de la population occupée dans le secteur. Depuis 2007, les performances macroéconomiques du pays ont été appréciables. Le tableau ci-dessous donne l'évolution de quelques indicateurs macroéconomiques.

Tableau 0-1 : Evolution de quelques indicateurs économiques clés (en %)⁹

Indicateurs économiques	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de croissance réelle du PIB	3,2	-0,8	2,3	7,1	6,2	5,9	5,3	4,7	5,1	-1,2	3,1	3,5	4,9
<i>dont secteur primaire</i>	-2,1	9,0	-2,8	10,9	7,0	8,0	5,2	5,4	5,2	-4,3	1,5	3,4	5,4
<i>dont secteur secondaire</i>	0,5	-7,9	0,5	4,8	-0,6	-0,4	7,2	9,0	5,4	-0,1	0,4	1,6	1,3
<i>dont secteur tertiaire</i>	8,2	-4,9	7,4	5,4	6,7	6,0	4,8	3,3	4,8	1,6	6,0	6,3	7,2
Taux d'inflation	3,0	5,9	-0,6	0,9	1,5	-1,8	1,8	1,8	-3,0 ⁽¹⁾	0,5	3,9	9,7	2,1
Taux d'investissement global (en % du PIB)*	19,7	17,2	19,3	20,2	20,8	24,0	21,6	20,5	22,6	17,3	21,8	19,2	20,3
Taux de pression fiscale (en % du PIB)	12,0	12,1	12,3	12,6	14,0	14,9	15,2	11,8	14,8	14,3	15,3	13,6	15,0
Taux de couverture (exportations/importations)	72,9	89,1	62,5	59,2	60,7	58,1	62,0	68,8	67,7	82,0	70,8	73,7	70,7
Taux d'endettement extérieur et intérieur public (en % du PIB) **	23,9	24,3	26,4	27,4	30,7	36,0	36,0	37,3	40,6	47,3	51,6	50,5	51,5

Source : INSTAT/Comptes nationaux Avril 2024

⁸ Depuis la deuxième génération, le CSLP est devenu Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRCP)

⁹ Base 100 en 2014 - Indice national (Officiel depuis janv-2017)

C'est ainsi que l'Institut National de la Statistique a réalisé plusieurs enquêtes qui ont permis au pays de disposer d'un profil de pauvreté à partir duquel les différentes générations du CSLP (y compris le CREDD) se sont servies dans le cadre de leurs revues. Dans l'ordre chronologique, il s'agit principalement de l'Enquête Malienne sur l'Evaluation de la Pauvreté (EMEP-2001), de l'Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM-2003 et 2006) et de l'Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples et de dépenses des ménages (MICS-ELIM-2010).

Malgré cette production relativement abondante et régulière, la nécessité d'avoir une production annuelle en vue d'être en phase avec la tenue des revues du CREDD devenait de plus en plus une exigence. Quel dispositif faudrait-il mettre en place pour répondre aux besoins de production capable d'évaluer annuellement la mise en œuvre du CREDD ?

Pour satisfaire à cette exigence, l'Institut National de la Statistique, avec l'appui de la Suède a mis en place depuis 2011 un dispositif d'enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP) qui a pour objectif de fournir les informations susceptibles de renseigner les indicateurs permettant de suivre régulièrement les conditions de vie des personnes et des ménages.

Le présent rapport résulte de l'estimation des données consolidées des dépenses de consommation des ménages de la douzième-édition (EMOP-2023) et présente l'estimation du niveau des principaux indices de pauvreté enregistrés au niveau national, dans les régions et les milieux de résidence retenus en tant que strates d'analyse en faisant ressortir la situation des ménages vivant dans les autres villes autres que Bamako (Bamako, Autres villes et Rural)¹⁰. Des analyses croisées détaillées faisant intervenir les caractéristiques socio démographiques de la population ainsi que le capital économique des ménages par rapport à la possession de biens d'équipements compléteront l'analyse.

Le document est structuré autour de sept chapitres. Le premier est relatif à l'estimation de l'analyse des dépenses de consommation des ménages. Le second traite des concepts de la pauvreté. Les caractéristiques de la pauvreté, l'état sanitaire de la population, l'activité en lien avec la pauvreté, d'autres aspects du bien-être et l'inégalité dans la distribution des dépenses de consommation sont traités respectivement dans les chapitres trois, quatre, cinq et six. Le septième chapitre traite l'indice de pauvreté multidimensionnel (IPM).

¹⁰ La pertinence de cette stratification est justifiée par le fait que Bamako influence les résultats du milieu urbain s'il n'est pas traité à part.

BREF APERÇU DE LA METHODOLOGIE DE L'EMOP

La méthodologie de l'EMOP est présentée brièvement dans le tableau ci-dessous. Le développement se trouve dans l'Annexe 1.

Période	Janvier – décembre 2023.
Echantillon	8 350 ménages dans 1 286 sections d'énumération. Sondage stratifié à deux degrés
Echantillon enquêté avec succès	8 332 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur au moins trois passages
Taux de réponse des ménages	99,8 %
Imputation	Il a été retenu les ménages présents à au moins 3 passages sur 4.
Période de référence	<p>Pour chaque ménage, l'estimation est faite sur la base des dépenses alimentaires mesurées quatre fois avec référence aux 7 derniers jours et à partir des dépenses moins fréquentes mesurées quatre fois avec référence aux 3 derniers mois.</p> <p>Les dépenses des biens durables sont mesurées deux fois. Pour ce faire, au premier passage, la question est posée avec référence aux 12 derniers mois. Au quatrième passage, la référence est faite au premier passage, donc 9 mois. Lors du traitement, la somme des dépenses des 12 mois et 9 mois est calculée couvrant donc un total de 21 mois. Ainsi, cette dépense totale est divisée par 21 et ensuite multipliée par 12 pour chaque ménage afin d'estimer la dépense annuelle en bien durable.</p>

DEFINITION DES CONCEPTS CLES

Effort d'investissement

L'effort d'investissement est la somme totale des différences entre le seuil de pauvreté annuel et la dépense par tête des individus pauvres. Il mesure le montant total qu'il faut donner aux pauvres pour atteindre le seuil de pauvreté.

$$N \times PG = \sum_{i=1}^q (z - y_i)$$

où N : est le montant total alloué aux pauvres pour atteindre le seuil de pauvreté, q: est le nombre total de pauvres, PG : est le poverty gap c'est-à-dire la différence entre le seuil de pauvreté et la dépense par tête d'un individu pauvre, z : est le seuil de pauvreté et y_i : est la dépense par tête

Equivalents adultes

Dans les calculs de consommation, on considère souvent qu'un homme adulte consomme plus de comestibles qu'un enfant ou qu'une femme. La FAO a déterminé les échelles d'équivalence pour être utilisées en Afrique subsaharienne. Celles-ci indiquent la consommation pour une personne définie par âge et sexe, exprimée comme proportion de la consommation d'un homme âgé de 20 – 50 ans. Par exemple, une femme âgée de 20 à 50 ans a un équivalent adulte qui correspond à 0,77. On estime qu'elle consomme, dans ce calcul, 77 % de ce que consomme un homme du même âge.

Pour les calculs de pauvreté, la mesure de dépenses par équivalent adulte serait plus indiquée que les dépenses par tête. Néanmoins, dans plusieurs pays, on préfère utiliser la mesure des dépenses par tête, qui a une interprétation facile à comprendre.

Indice de Développement Humain (IDH)

L'IDH est un indice statistique composite, créé par le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 1990 pour évaluer le niveau de développement humain des pays du monde. L'IDH se fonde sur trois critères majeurs : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation et le niveau de vie mesuré par le PIB par habitant.

Indices FGT

La mesure de la pauvreté est en soi une fonction statistique. Elle compare l'indicateur de bien-être du ménage et le seuil de pauvreté et traduit le résultat en un seul nombre pour toute la population, ou pour un sous-groupe déterminé. Il existe de nombreuses mesures alternatives, mais les trois mesures les plus couramment utilisées sont celles des indices FGT (Foster, Greer et Thorbecke, 1984) : l'incidence, la profondeur et la sévérité.

La forme générale est $P_\alpha = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - y_i}{z} \right)^\alpha$,

où n = le nombre total des individus, q = le nombre des individus pauvres (c'est-à-dire, les individus des ménages avec les dépenses au-dessous du seuil), y_i = les dépenses par tête ou par équivalent adulte

dans le ménage (pauvre) de l'individu i , et z = le seuil de pauvreté mesuré comme dépenses par tête ou par équivalent adulte.

a. **L'incidence de la pauvreté**

Nous l'obtenons pour $\alpha = 0$, $P_0 = \frac{q}{n}$

Cette mesure appelée aussi taux de pauvreté est l'indicateur standard le plus courant. Il correspond au pourcentage de la population dont les revenus ou les dépenses de consommation par habitant se situent en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire au pourcentage de la population qui n'a pas les moyens d'acheter un panier de biens de base.

Cet indice a été critiqué, notamment par Sen (1976), parce qu'il n'indique que le nombre de pauvres, et non l'ampleur de la pauvreté. Ainsi, si les pauvres devenaient encore plus pauvres, l'indice P_0 ne changerait pas.

b. **Le gap ou profondeur de la pauvreté**

Il s'obtient pour $\alpha = 1$, $P_1 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - y_i}{z} \right)$

Le gap de la pauvreté mesure la gravité de la situation des pauvres. Il indique à quel niveau en dessous du seuil de pauvreté se situe leur consommation. L'écart par rapport au seuil de pauvreté, qui lui est apparenté, mesure le déficit total de tous les pauvres : leur insuffisance de ressources par rapport au seuil de pauvreté. Autrement dit, il correspond au montant nécessaire pour amener tous les pauvres au seuil de pauvreté. Cet écart est donc une mesure beaucoup plus parlante que la simple comptabilisation des pauvres parce qu'elle prend en compte la répartition des pauvres.

c. **La sévérité de la pauvreté**

Nous l'obtenons pour $\alpha = 2$, $P_2 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - y_i}{z} \right)^2$

Cette mesure tient compte non seulement de la distance séparant les pauvres de la ligne de pauvreté (l'écart de pauvreté), mais aussi de l'inégalité entre les pauvres. Elle attribue une pondération plus importante aux ménages situés à plus grande distance de la ligne de pauvreté.

Objectifs de Développement Durable (ODD)

Également nommés Objectifs mondiaux, les ODD renvoient à un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité.

Ces 17 Objectifs s'appuient sur les succès des Objectifs du Millénaire pour le Développement, tout en y intégrant de nouvelles préoccupations telles que les changements climatiques, la paix et la justice, entre autres priorités. Ces objectifs sont étroitement liés les uns aux autres, le succès de l'un dépendant souvent de la résolution de problématiques généralement associées à un autre objectif.

Quintiles

Le quintile, à l'instar de la notion plus générale de centile, de décile et de quartile renvoie à la position occupée dans la distribution des fréquences.

Dans ce rapport, la limite quintile est obtenue en rangeant d'abord les ménages selon toutes les dépenses par tête recueillies durant la période **janvier-décembre 2023**, de la plus faible à la plus élevée et ensuite, en choisissant la valeur de dépense par tête sous laquelle 20 % (limite inférieure), 40 % (deuxième limite), 60 % (troisième limite), 80 % (quatrième limite) et 100 % (limite supérieure) des ménages se trouvent respectivement.

Taux de couverture

Le taux de couverture est le rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges de produits (biens et services).

Taux de croissance réelle du PIB

Le taux de croissance d'une grandeur (PIB, chiffre d'affaires, salaire, etc.) mesure son évolution d'une période à l'autre (mois, trimestre, année). Il est très généralement exprimé en pourcentage.

Ainsi, le taux de croissance du PIB entre l'année (n-1) et l'année n est donné par la formule :

$$((PIB_n - PIB_{n-1})/PIB_{n-1}) * 100$$

où PIB_n et PIB_{n-1} sont estimées à prix constants

Taux de pression fiscale

La pression fiscale constitue un contexte et un mécanisme permettant d'orienter l'affectation des ressources d'une économie, en particulier à travers des incitations fiscales, et de modifier la redistribution des revenus et des patrimoines.

Le taux de pression fiscale, représente le rapport entre le montant des recettes fiscales et le P.I.B dans une économie. Donc, il mesure le degré d'intervention, l'emprise de l'Etat sur les agents économiques.

Taux d'endettement extérieur

La dette extérieure c'est l'ensemble des dettes (emprunts à rembourser) de l'ensemble des agents d'une économie qu'ils soient publics ou privés contractées auprès des agents non-résidents. Dans le langage de la comptabilité nationale c'est la dette des agents des secteurs résidents (ménages, sociétés financières et non financières, administrations publiques et institutions sans but lucratif rendant des services aux ménages) à l'égard des agents du reste du monde. Le taux d'endettement extérieur représente le rapport entre le montant des dettes extérieures et le P.I.B. dans une économie.

Taux d'inflation

Taux de perte du pouvoir d'achat de la monnaie se caractérisant par une augmentation générale et constante des prix. Pour calculer le taux d'inflation, on se sert de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC).

Taux d'investissement global

Le taux d'investissement est la part de l'investissement dans la valeur ajoutée. Il est défini par le rapport $(FBCF / VA) \times 100$ (pour les entreprises). Il permet les comparaisons internationales et temporaires (baisse, stagnation ou augmentation) contrairement au coefficient du capital (autre moyen de mesurer l'intensité capitalistique) qui n'est pas intéressant à l'échelle macroéconomique.

1. DEPENSES DE CONSOMMATION DES MENAGES

Dans ce chapitre, l'analyse porte sur les niveaux de consommation des ménages, l'estimation des parts des dépenses des principaux produits consommés ainsi que sur les principales fonctions de consommation.

1.1. Consommation des ménages

La dépense de consommation est un bon indicateur de bien-être du ménage à cause de sa stabilité contrairement au revenu. En effet, plus la dépense de consommation par tête du ménage est élevée plus le ménage est supposé satisfaire à ses besoins vitaux.

Les dépenses totales annuelles de consommation estimées pour l'ensemble du pays en 2023 sont estimées à **8 571** milliards de F CFA contre à **7 937** milliards de FCFA en 2022. Plus de la moitié des dépenses (66 %) sont effectuées par les populations du milieu rural où résident la grande majorité de la population. Les résultats montrent également qu'en moyenne, un ménage dépense annuellement **2 978 078** FCFA. Quant à la dépense par tête, elle est estimée à **457 430** F CFA et **604 376** FCFA en équivalent adulte. Suivant le sexe du chef de ménage, 599 milliards de F CFA sont dépensés par les ménages dirigés par une femme.

Tableau 1-1: Dépenses annuelles de consommation par type de ménage (FCFA)

Caractéristiques	Dépenses totales (Milliards de FCFA)	Dépenses par ménage (FCFA)	Dépenses par tête (FCFA)	Dépenses par équivalent adulte (FCFA)
Sexe du chef du ménage				
Masculin	7 973	3 004 584	443 537	585 942
Féminin	599	2 664 934	621 567	822 165
Niveau d'instruction du chef du ménage				
Sans instruction	5 536	2 727 065	403 539	536 174
Primaire	1 785	3 259 439	498 849	657 127
Secondaire	816	3 941 781	702 265	912 315
Supérieur	435	4 646 970	842 962	1 094 579
Quintile				
Moins nantis	1 090	1 893 704	178 325	242 697
Quintile 2	1 316	2 285 910	273 766	371 141
Quintile 3	1 628	2 826 415	369 006	496 095
Quintile 4	1 858	3 231 324	507 162	675 850
Plus nantis	2 679	4 652 679	958 782	1 235 969
Milieu				
Bamako	1 582	4 553 117	714 997	916 576
Autres villes	1 295	3 341 550	588 821	771 383
Rural	5 694	2 656 930	391 903	523 550
Ensemble	8 571	2 978 078	457 430	604 376

Source : EMOP-2023

La consommation alimentaire, sans tenir compte de l'autoconsommation, est la plus importante des dépenses de consommation quel que soit le niveau de richesse. Elle représente 53,8 % de l'ensemble des dépenses suivie par la consommation non alimentaire sans les dépenses de loyers (26,9 %). La

consommation des biens alimentaires produits par le ménage (l'autoconsommation), est aussi importante, surtout dans les ménages moins nantis. En effet, elle représente 24,6 % de la dépense de consommation totale au sein du groupe des ménages moins nantis. La part de l'autoconsommation décroît du quintile inférieur (moins nantis) au quintile supérieur (plus nantis).

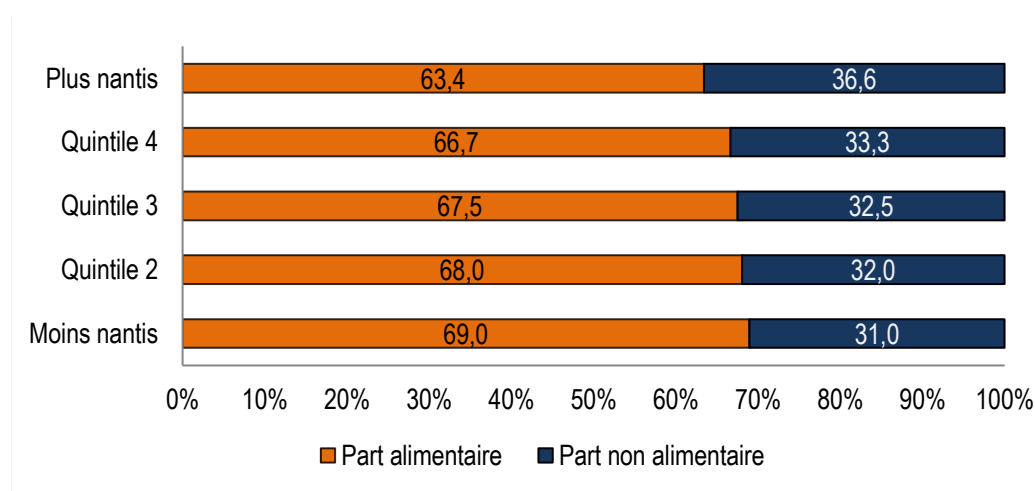
Tableau 1-2: Structure de la consommation annuelle moyenne des ménages par quintile (%)

	Moins nantis	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Plus nantis	Ensemble
Consommation alimentaire sans autoconsommation	44,3	51,7	54,7	57,2	55,8	53,8
Autoconsommation alimentaire	24,6	16,4	12,8	9,4	7,7	12,5
Consommation non alimentaire sans les loyers	23,5	24,8	25,8	26,7	30,2	26,9
Loyer payé y compris les imputations	7,5	7,1	6,7	6,6	6,3	6,7
Consommation totale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Consommation totale en milliards de FCFA	1 092	1319	1 624	1 859	2 678	8 571

Source : EMOP-2023

La part alimentaire des dépenses est un indicateur pertinent de l'état de bien-être du ménage. Il s'agit de la fonction « Alimentation et boissons non alcoolisées » au niveau du tableau 1-2. Elle s'obtient aussi comme la somme des deux premières lignes du tableau 1-2. Au niveau national, la part alimentaire est 66,3 %. La part alimentaire s'analyse comme une mesure complémentaire de la pauvreté. La part des dépenses allouées à l'alimentation baisse du quintile le moins nanti au quintile le plus nanti.

Figure 1-1: Répartition des parts alimentaires et non alimentaires selon le quintile (%)



Source : EMOP-2023

1.2. Allocation des dépenses selon les fonctions de consommation

De façon globale, les ménages maliens mettent plus de la moitié de leurs dépenses dans l'alimentation (66,3 %). Cette part varie d'un maximum de 82,8 % dans la région de Ménaka à un minimum de 49,7 % dans le district de Bamako. Autrement dit si les ménages de toutes les autres régions ont mis plus de la moitié de leurs dépenses dans l'alimentation, les ménages de Bamako en ont mis moins de la moitié. Ce résultat est d'autant plus plausible dans la mesure où la majorité des ménages aisés réside à Bamako. En effet, selon la théorie économique, les ménages les plus aisés ont tendance à effectuer des dépenses de prestige qui se révèlent plus onéreuses que celles allouées à l'alimentation.

En ce qui concerne le logement, il ressort qu'environ 10,2 % des dépenses des ménages sont affectées au logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles suivi dans un ordre important par les habillements et chaussures (6,7 %), les transports (5,2 %).

Tableau 1-3: Part des dépenses par fonction de consommation selon la région (%)

Fonction de consommation	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Taoudenni	Ménaka	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	75,7	61,5	69,3	66,9	74,2	70,4	68,1	61,1	49,7	75,1	82,8	66,3
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1	0,3	0,3	0,9	0,1	0,0	1,3	0,2
Articles d'Habillement et Chaussures	7,6	7,0	5,4	6,9	5,7	8,4	8,8	12,8	6,1	12,7	6,3	6,7
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	4,8	15,8	6,6	8,9	8,1	8,2	10,8	10,2	17,9	5,5	5,1	10,2
Meubles, Articles de ménages et Entretien	1,5	1,5	1,8	2,1	1,4	1,6	1,8	1,7	1,9	0,5	1,2	1,7
Santé	2,7	2,6	2,9	3,0	2,9	2,5	2,4	1,6	2,5	1,4	2,1	2,7
Transport	3,3	4,8	7,0	4,7	3,7	1,5	1,6	7,5	9,1	0,8	0,2	5,2
Communication	1,8	2,4	2,7	2,0	1,6	1,3	1,5	1,6	3,1	0,0	0,2	2,2
Loisirs et Cultures	0,5	1,3	0,8	1,2	0,6	1,9	0,7	1,3	1,8	2,1	0,5	1,1
Enseignements	0,2	0,8	0,4	0,2	0,3	0,0	0,3	0,1	2,1	0,0	0,0	0,7
Restaurants et Hôtels	0,3	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,1	0,6	0,0	0,0	0,0	0,1
Biens et services divers	1,4	2,2	2,9	3,8	1,2	3,7	3,7	0,7	5,6	1,8	0,3	3,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100
Montant (milliards de FCFA)	1 310	994	1 224	1 157	1 264	595	242	74	1 582	17	112	8 571

Source : EMOP-2023

Fonctions de consommation et niveau de pauvreté des ménages

Selon les théories économiques, la part des dépenses allouées à l'alimentation diminue lorsque le revenu du ménage croît. Les résultats de l'enquête de 2023, confirme cette évidence avec une plus grande affectation des dépenses des ménages pauvres (68,5 %) dans l'alimentation contre 65,7 % pour les ménages non pauvres. La situation contraire est plus ou moins observée sur un grand nombre de fonctions notamment les logements, eau, électricité, gaz et autres combustibles, les transports, la communication, les loisirs et cultures, les enseignements, les biens et services divers.

Tableau 1-4: Part des dépenses par fonction de consommation selon le niveau de pauvreté des ménages (%)

Fonction de consommation	Non pauvre	Pauvre	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	65,7	68,5	66,3
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	0,2	0,2	0,2
Articles d'Habillements et Chaussures	6,7	6,7	6,7
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	10,4	9,6	10,2
Meubles, Articles de ménages et Entretien	1,6	1,9	1,7
Santé	2,6	3,1	2,7
Transport	5,3	4,5	5,2
Communication	2,2	2,0	2,2
Loisirs et Cultures	1,2	0,8	1,1
Enseignements	0,8	0,4	0,7
Restaurants et Hôtels	0,1	0,1	0,1
Biens et services divers	3,2	2,4	3,0
	100,0	100,0	100,0
Montant total en milliards de FCFA	6 583	1 989	8 571

Source : EMOP-2023

Fonctions de consommation et niveau d'instruction du chef du ménage

Les résultats présentés dans le tableau suivant montrent que la part des dépenses allouées à l'alimentation diminue lorsque le niveau d'instruction du chef de ménage augmente. Ainsi, les ménages qui ont un chef de ménage ayant un niveau d'instruction supérieur ont une part alimentaire plus faible (50,7 %) comparativement aux autres niveaux d'instruction. En effet, une partie non moins importante des dépenses de ces ménages est orientée vers le logement (18,0 %), les transports (8,9 %), articles d'habillement et de chaussures (6,5 %). Les ménages avec un chef sans aucun niveau d'instruction ont des parts de dépenses toutes inférieures à 10 % pour toutes les autres fonctions sauf celle relative à l'alimentation où la part est plus élevée (69,7 %).

Tableau 1-5: Part des dépenses par fonction de consommation selon le niveau d'instruction du chef du ménage (%)

Fonction de consommation	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	69,7	62,9	59,2	50,7	66,3
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2
Articles d'Habillement et Chaussures	6,7	6,9	6,6	6,5	6,7
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	8,7	11,6	13,9	18,0	10,2
Meubles, Articles de ménages et Entretien	1,6	1,8	1,7	2,2	1,7
Santé	2,9	2,6	2,3	1,9	2,7
Transport	4,3	6,0	7,1	8,9	5,2
Communication	1,9	2,5	2,7	3,2	2,2
Loisirs et Cultures	0,9	1,2	1,4	2,1	1,1
Enseignements	0,4	0,9	1,2	1,6	0,7
Restaurants et Hôtels	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
Biens et services divers	2,6	3,4	3,7	4,8	3,0
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Montant total en milliards de FCFA	5 536	1 785	816	435	8 571

Source : EMOP-2023

Fonctions de consommation et taille des ménages

Le tableau ci-dessous montre que la part des dépenses alimentaires augmente avec la taille du ménage. Cette part est de 63,2 % pour les ménages d'une à 3 personnes et 67,0 % pour les ménages de 16 personnes ou plus.

En ce qui concerne les dépenses de logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles, leur part diminue avec la taille du ménage. C'est ainsi qu'elles sont estimées à 12,5 % pour les ménages d'une à trois personnes et 7,1 % pour les ménages de 16 personnes ou plus.

Tableau 1-6: Part des dépenses par fonction de consommation selon la taille de ménage (%)

Fonction de consommation	1-3 pers	4-7 pers	8-10 pers	11-15 pers	16+ pers	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	63,2	66,1	66,6	67,3	67,0	66,3
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2
Articles d'Habillement et Chaussures	6,9	6,7	6,6	6,8	6,6	6,7
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	12,5	11,2	10,1	9,1	7,1	10,2
Meubles, Articles de ménages et Entretien	1,8	1,7	1,6	1,7	1,8	1,7
Santé	2,5	2,5	2,9	2,7	3,1	2,7

Fonction de consommation	1-3 pers	4-7 pers	8-10 pers	11-15 pers	16+ pers	Ensemble
Transport	5,1	4,6	5,2	5,6	6,6	5,2
Communication	2,5	2,1	2,1	2,2	2,3	2,2
Loisirs et Cultures	1,1	1,2	1,0	0,9	1,1	1,1
Enseignements	0,2	0,6	0,7	0,7	1,0	0,7
Restaurants et Hôtels	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Biens et services divers	3,8	3,0	2,8	2,8	3,2	3,0
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Montant total en milliards de FCFA	623	3601	1920	1442	984	8 571

Source : EMOP-2023

1.3. Poids des principaux produits alimentaires consommés

De tous les produits alimentaires consommés, le riz occupe la première place dans une part de dépenses de consommation des ménages estimée à 21,8 % de l'ensemble des dépenses alimentaires. Le riz est suivi du mil (7,6 % des dépenses alimentaires), du maïs en grain crus 5,8 % et de la viande de bœuf fraîche (5,4 %).

Tableau 1-7: Le poids des principaux produits alimentaires consommés par ordre d'importance

Produits	Montant (Millions de FCFA)	Part alimentaire (%)	Part cumulée (%)
Riz	1 093 445	21,8	21,8
Mil	380 253	7,6	29,3
Maïs en grain crus	289 181	5,8	35,1
Viande de bœuf fraîche	271 457	5,4	40,5
Sucre	252 877	5,0	45,5
Huile d'arachide	179 081	3,6	49,1
Poissons fumés, sèches, salés	169 984	3,4	52,5
Poissons frais	167 620	3,3	55,8
Pain	141 685	2,8	58,7
Sorgho	131 465	2,6	61,3
Thé	127 338	2,5	63,8
Viande de mouton ou de chèvre fraîche	125 342	2,5	66,3
Autres produits alimentaires non cités	112 055	2,2	68,5
Oignon frais	108 498	2,2	70,7
Poulet	102 269	2,0	72,7
Lait en poudre	101 540	2,0	74,8
Pâtes alimentaires	101 424	2,0	76,8
Tubercules et plantain	92 032	1,8	78,6
Pâte d'arachide	84 517	1,7	80,3
Haricots secs	78 563	1,6	81,9
Cube (Maggi, Jumbo etc.)	63 743	1,3	83,1
Fruits (banane, orange, mangue...)	59 796	1,2	84,3
Arachide décortiquée	57 031	1,1	85,4
Beignets, Galettes	53 680	1,1	86,5
Gombo (frais et secs)	52 973	1,1	87,6

Produits	Montant (Millions de FCFA)	Part alimentaire (%)	Part cumulée (%)
Soumbala (moutarde africaine)	47 786	1,0	88,5
Feuilles locales (baobab, poron, patate, haricot, oseille, épinard etc.)	47 064	0,9	89,5
Tomate fraîche	45 673	0,9	90,4
Lait frais local	43 830	0,9	91,2
Beurre de karité	42 338	0,8	92,1
Boisson gazeux/Jus de fruits	34 731	0,7	92,8
Farine (maïs, mil, blé, sorgho...)	33 586	0,7	93,4
Sel	30 215	0,6	94,0
Concentré de tomate	28 428	0,6	94,6
Ail	24 964	0,5	95,1
Piment	23 838	0,5	95,6
Lait caillé, yaourt	19 861	0,4	96,0
Œufs	19 287	0,4	96,4
Café	18 966	0,4	96,7
Choux	18 763	0,4	97,1
Fonio	18 194	0,4	97,5
Salades	18 000	0,4	97,8
Poivrons	17 229	0,3	98,2
Eau en bouteille et /ou en sachet	17 115	0,3	98,5
Concombre	16 012	0,3	98,8
Aubergine, courge	14 948	0,3	99,1
Dattes	11 656	0,2	99,4
Citrons	11 393	0,2	99,6
Miel	10 623	0,2	99,8
Gingembre	9 605	0,2	100,0
Total	5 021 957	100,0	

Source : EMOP-2023

Tableau 1-8: Les dix produits¹¹ non-alimentaires les plus achetés par milieu

Dépenses totales (millions de FCFA)	
Bamako	
Loyers	154 073
Essence, autres combustibles (pour le transport) et lubrifiants	110 845
Électricité	50 960
Combustibles solides (charbon, bois, etc.)	39 268
Services d'appel téléphonique (portable)	38 303
Enseignement (frais de scolarité et de prise en charge de l'enfant)	29 940
Médicaments et produits et équipement thérapeutiques	28 264
Habillement : Tabaski	27 362
Habillement : Fin du Ramadan	26 668
Frais pour la TV, radio, etc. (incl. l'équipement loué)	18 459
Autres villes	
Loyers	87 441
Essence, autres combustibles (pour le transport) et lubrifiants	33 336
Habillement	32 715
Médicaments et produits et équipement thérapeutiques	21 912
Services d'appel téléphonique (portable)	21 414
Combustibles solides (charbon, bois, etc.)	20 710
Habillement : Fin du Ramadan	19 576
Habillement : Tabaski	18 532
Électricité	18 361
Chaussures et réparation	11 284
Rural	
Loyers	335 900
Essence, autres combustibles (pour le transport) et lubrifiants	139 270
Habillement	135 233
Médicaments et produits et équipement thérapeutiques	117 345
Services d'appel téléphonique (portable)	80 764
Habillement : Fin du Ramadan	79 856
Habillement: Tabaski	74 702
Combustibles solides (charbon, bois, etc.)	55 201
Chaussures et réparation	53 360
Articles ménagers non durables (savon, produits de nettoyage et d'entretien etc.)	49 177

Source : EMOP-2023

¹¹ Loyers : y compris le loyer imputé aux ménages propriétaires. Habillement : y compris les habillements des fêtes et cérémonies

2. MESURE ET ANALYSE DE LA PAUVRETE

La notion de bien-être recouvre plusieurs définitions et concepts. Ce rapport traite d'abord de ce qui est généralement défini comme la pauvreté, à savoir le fait pour un ménage ou une personne de ne pas disposer des ressources ou des compétences nécessaires pour satisfaire ses besoins essentiels (Aline Coudouel, Jesko S. Hentschel et Quentin T. Wodon ; 2002). Cette définition se fonde sur une comparaison des niveaux de revenus, de consommation, d'éducation et de certains autres attributs des personnes. Comme énoncé dans l'introduction, l'EMOP se réfère aux dépenses de consommation pour évaluer la pauvreté dans sa dimension monétaire. Certains autres aspects du bien-être en lien avec la pauvreté monétaire sont présentés dans le chapitre 4. D'autres aspects de la pauvreté liés aux conditions de vie des ménages tels que l'éducation, la santé, l'emploi ainsi que ceux relatifs à la pauvreté subjective ont été présentés dans les rapports de passage.

2.1. Concepts et mesures de la pauvreté

Dans la littérature, trois éléments sont requis dans le calcul d'une mesure de la pauvreté. De prime abord il y a lieu de choisir l'indicateur le mieux adapté à la mesure du bien-être qui peut être le revenu ou les dépenses de consommation. Ensuite, il convient de déterminer une ligne de pauvreté, c'est-à-dire un seuil en dessous duquel un ménage ou une personne déterminé(e) sera considéré(e) comme pauvre. En dernier lieu, il est nécessaire de sélectionner des indices en l'occurrence ceux de Foster, Greer et Thorbecke (FGT) (Foster, Greer et Thorbecke, 1984) qui servent à mesurer la pauvreté.

L'EMOP en collectant les informations sur la consommation des ménages, s'est intéressée à trois types de dépenses qui couvraient pratiquement l'ensemble des dépenses que les ménages étaient amenés à effectuer durant les 4 passages de l'enquête. Il s'agissait essentiellement des dépenses rétrospectives sur :

- les sept derniers jours en ce qui concerne les produits alimentaires de base ou essentiels ;
- les trois derniers mois sur les produits non alimentaires dont les dépenses sont moins fréquentes (semi-durables) ;
- les dépenses des douze derniers mois qui ont été collectées seulement au premier et au dernier passage (biens durables).

La valeur de ces dépenses était captée sous forme **d'achat, d'autoconsommation** ou de **cadeaux reçus**.

2.2. Détermination des seuils de pauvreté

Dans la littérature, on retient qu'au Mali les estimations de la pauvreté depuis 2001 ont été construites selon une variante de la méthode dite de l'énergie nutritive (DNSI, 2004). La Banque mondiale en utilisant les mêmes données de l'EMEP, a recalculé un autre seuil en utilisant l'approche du coût des besoins de base.

Depuis 2006, le seuil de pauvreté a tout simplement été obtenu en appliquant l'inflation selon IHPC au seuil de 2001 calculé par la Banque Mondiale. Exceptionnellement, en 2010, les taux d'inflation séparés pour le seuil alimentaire et le seuil non-alimentaire ont été calculés. Cette procédure a été appliquée dans toutes les éditions de l'EMOP jusqu'à 2021. Elle a rendu des résultats très proches aux résultats d'une version de la méthode classique décrite dans l'annexe 1 pour 2023, une version qui utilise un seuil non-alimentaire minimal (cf. l'Annexe 1, point 6).

La méthode utilisée jusqu'à 2021 correspond bien avec la réalité dans les premières éditions de l'EMOP, ainsi que plus tôt quand cette méthode a été établie. Cependant, dans les dernières années, il a été nécessaire d'appliquer certains déflateurs pour les ménages hors de Bamako. On perçoit trois changements importants : les dépenses non-alimentaires augmentées, ce qui rend obsolète le seuil non-alimentaire minimal ; l'inclusion de nouvelles spécifications des dépenses alimentaires ; et l'importance plus significative de la diversité des prix dans le pays. Avec la collecte des prix dans le cadre de l'EMOP, commencée en 2021, on a créé la possibilité de rapporter mieux les dépenses à leur valeur d'achat.

Pour ces raisons, on a décidé de changer la méthode pour déterminer le seuil. L'approche du coût des besoins de base¹² est utilisée pour le calcul du seuil de pauvreté dans l'enquête EMOP en 2023. On construit d'abord un seuil alimentaire. Sur la base d'un panier de produits alimentaires, un montant est calculé qui, pour des prix donnés, fournit un nombre déterminé de calories par jour pour une personne. Le seuil alimentaire est défini comme ce montant multiplié par 365. Dans une deuxième étape, le seuil non alimentaire est calculé comme une fonction du seuil alimentaire.

Après le calcul, le seuil obtenu pour l'EMOP 2023 est de 291 426 FCFA.

L'ampleur de la pauvreté mesurée par son incidence, c'est-à-dire, la proportion d'individus pauvres dans la population, est estimée à 43,9 % au niveau national en 2023.

Dans l'ensemble, l'incidence de la pauvreté en 2023 est estimée à 43,9 % contre 45,5 % en 2022, soit une baisse de 1,6 %.

Tableau 2-1: Evolution des seuils et incidences de pauvreté

Années de référence	Seuils de pauvreté (FCFA)	Incidence de la pauvreté (%)	Intervalle de confiance à 95%		Incidence de la pauvreté sans les régions du Nord
			Borne inf.	Borne sup.	
EMEP 2001	136 000	55,6	53,1	58,02	57,9
Actualisation à partir du seuil de l'EMEP 2001					
ELIM 2006	149 000	47,6	45,5	49,6	49,1
ELIM 2009-10	165 000	43,7	42	45,2	45
EMOP 2011	172 000	45,6	43,3	47,5	45,9
EMOP 2013	174 000	47,1	44,9	49,3	47,1
EMOP 2014	175 000	46,9	45	48,7	48
EMOP 2015	177 000	47,2	45,4	49,1	48,3
EMOP 2016	175 000	46,8	44,9	48,6	48,1
EMOP 2017	178 343	44,9	43,1	46,7	46
EMOP 2018	181 201	43,8	41,9	45,8	44,9
EMOP 2019	177 307	42,0	55,5	60,5	43,8
EMOP 2020	179 327	41,9	39	44,8	43,7
EMOP 2021	186 221	44,6	41,2	47,9	46,6
Utilisation du panier des produits alimentaires à partir des prix collectés dans les grappes de l'EMOP					
EMOP 2022	279 574	45,5	43,6	47,5	47,1
EMOP 2023	291 426	43,9	41,9	45,8	45,8

*EMOP 2013 sans les trois régions du nord (Gao, Tombouctou et Kidal)

¹² La méthode, décrite dans l'Annexe 1 (point 6), se retrouve dans plusieurs publications, par exemple « Méthodologie d'élaboration de la ligne de pauvreté sur une base harmonisée : Bilan dans les Etats membres d'AFRISTAT, Série méthode No 7, mars 2009 » et le « Document de travail no 4 : Mesure de la pauvreté, décembre 2018 » de l'EHCVM.

2.3. Unité d'analyse

L'unité d'analyse la plus petite à laquelle s'applique la théorie de l'analyse de la pauvreté serait l'individu. Mais ce choix se révélerait peu pratique étant donné la nature contraignante des indicateurs de bien-être qui sont généralement admis pour mesurer la pauvreté (Angèle Soliz, Luis Alejandro, juin 1999). En effet, si la consommation est jugée adéquate pour mesurer le bien-être d'une personne puisque tous les individus effectuent des dépenses de consommation, cependant, force est de s'en convaincre qu'il y a des dépenses, comme celles du logement ou d'électricité qui sont difficiles à individualiser. Aussi, une des raisons déterminantes est peut-être le fait que des données sur la consommation individuelle ne sont pas toujours disponibles dans la plupart des cas ; les enquêtes sur la consommation se réalisent usuellement au niveau du ménage. En outre, ces biens font l'objet d'économie d'échelle.

Il s'agit d'un choix pertinent, puisque des dépenses telles que le logement, l'alimentation, et les factures d'eau ou d'électricité sont communes au ménage tout entier étant donné qu'on ne dispose pas en général de données pour chaque individu composant le ménage.

Cependant, si le ménage est considéré comme unité d'analyse, les principaux résultats relatifs aux indices de pauvreté se réfèrent aux individus.

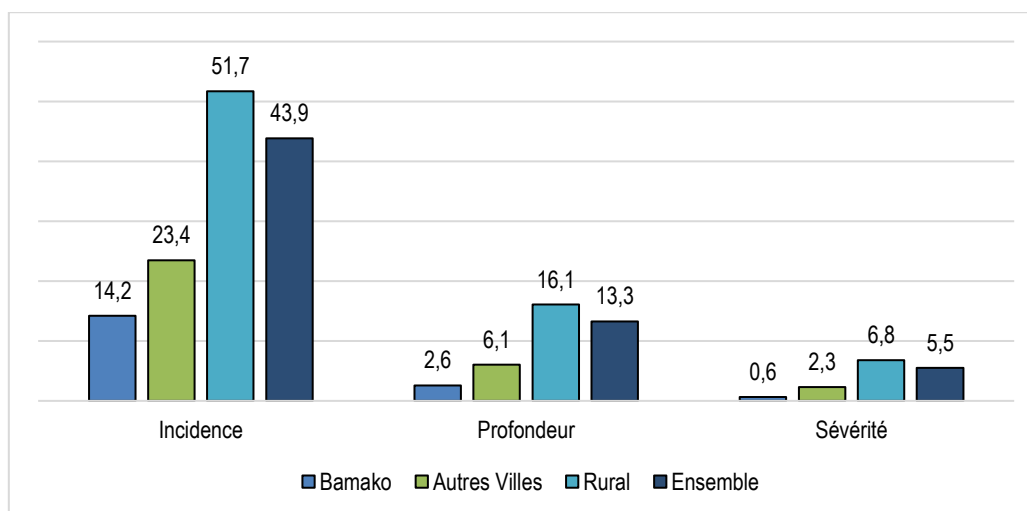
3. CARACTERISATION DE LA PAUVRETE

3.1. Analyse régionale et spatiale de la pauvreté

L'ampleur de la pauvreté mesurée par son incidence c'est-à-dire la proportion d'individus pauvres dans la population, est estimée à 43,9 % au niveau national en 2023.

Les résultats de l'enquête révèlent une incidence de la pauvreté estimée à 14,2 % en 2023 à Bamako contre respectivement 23,4 % et 51,7 % dans les autres villes et en milieu rural. L'incidence de pauvreté à Bamako est passée de 16,4 % en 2022 à 14,2 % en 2023, cette baisse du taux à Bamako s'expliquerait en général par une légère augmentation des opportunités d'emploi ainsi que le niveau de vie élevé dans cette zone. Qu'à cela ne tienne, le niveau de pauvreté est plus faible à Bamako par rapport aux autres zones de résidence. On observe la même tendance au niveau de la profondeur aussi bien que de la sévérité c'est-à-dire qu'il y a plus d'efforts à fournir en termes de ressources pour réduire la pauvreté dans les autres villes et en milieu rural qu'à Bamako.

Figure 3-1: Indices de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP-2023

Les résultats du tableau suivant par région montrent que l'ampleur de la pauvreté est plus élevée à Koulikoro, Sikasso, et Ségou avec des incidences respectives de 64,0 %, 60,1 % et de 52,8 %.

Concernant la profondeur et la sévérité, elles sont également plus élevées dans ces régions où l'incidence de la pauvreté est plus élevée (Koulikoro, Sikasso et Ségou) et traduisant ainsi une inégalité dans la distribution des dépenses de consommation qui servent à mesurer le niveau de bien-être.

La profondeur, c'est-à-dire le déficit moyen des dépenses par tête des pauvres par rapport au seuil de pauvreté est estimé à 13,3 % pour l'ensemble du pays.

La sévérité de la pauvreté qui tient compte non seulement de l'écart séparant les pauvres du seuil de pauvreté, mais aussi de l'inégalité entre les pauvres, s'élève à 5,5 %. Elle est plus prononcée à Koulikoro, Sikasso, Ségou et Kayes.

Tableau 3-1 : Indices de pauvreté par région (%)

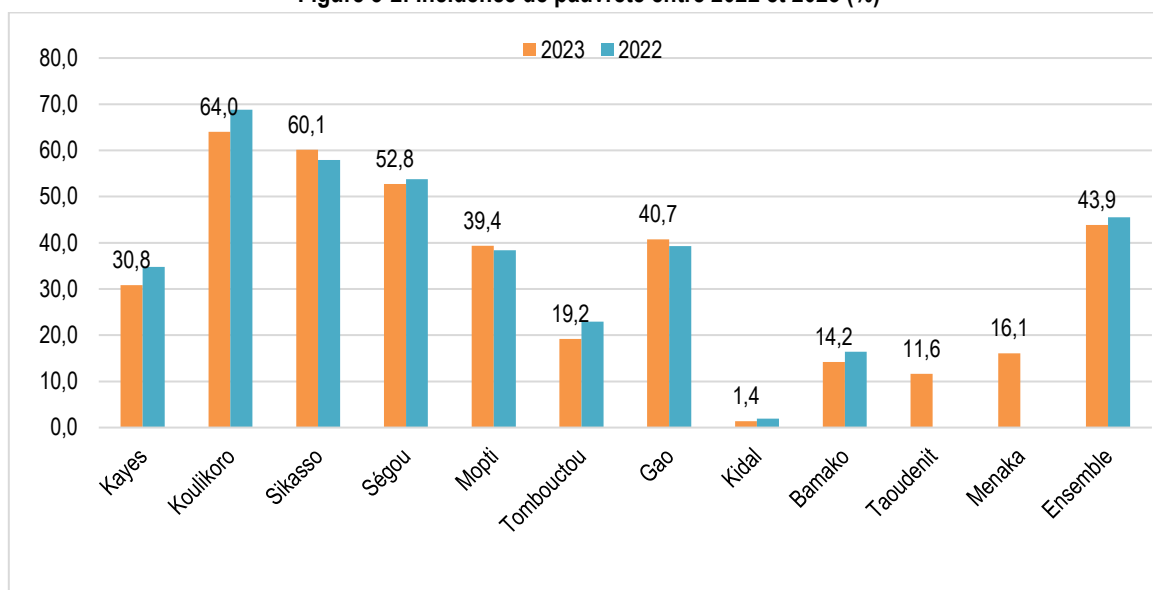
Région	Incidence	Profondeur	Sévérité
Kayes	30,8	8,9	3,7
Koulikoro	64,0	25,1	12,6
Sikasso	60,1	18,3	7,1
Ségou	52,8	14,9	5,8
Mopti	39,4	9,5	3,4
Tombouctou	19,2	4,3	1,2
Gao	40,7	9,0	2,7
Kidal	1,4	0,1	0,0
Bamako	14,2	2,6	0,6
Taoudenni	11,6	1,8	0,4
Ménaka	16,1	1,9	0,3
Ensemble	43,9	13,3	5,5

Source : EMOP-2023

L'incidence de la pauvreté c'est-à-dire la proportion de la population malienne qui n'arrive pas à dépenser 291 426 FCFA nécessaire pour satisfaire ses besoins de base, est estimée à 43,9 % en 2023 contre 45,5 % en 2022. La baisse de l'incidence de pauvreté pourrait être expliquée par l'inflation, mesurée par la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation, qui a connu une baisse entre 2022 à 2023 surtout les principales céréales locales (mil, sorgho, maïs) du fait d'une bonne production agricole de la campagne agricole 2022/2023. Elle est passée de 9,8 % en 2022 à 2,1 % en 2023 en raison de la baisse des cours des produits de base sur le marché international due à l'augmentation de l'offre impactée par l'ouverture des frontières entre la Russie et l'Ukraine et la reprise des échanges commerciaux entre les pays de l'OMC. L'amélioration pourrait s'expliquer aussi par la croissance économique qu'a connue le pays en 2023 avec 4,9% contre 3,5% en 2022 dans tous les secteurs d'activités de l'économie nationale suite à la bonne performance de la production cotonnière, des activités des industries textiles, l'agroalimentaires, les autres branches manufacturières, le commerce, le transport etc. en lien avec la reprise progressive des activités après les sanctions économiques et financières de la CEDEAO et de l'UEMOA et de la guerre en Ukraine¹³.

¹³ SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU MALI EN 2022 ET PERSPECTIVES POUR 2023

Figure 3-2: Incidence de pauvreté entre 2022 et 2023 (%)



Source : EMOP-2023

L'incidence de la pauvreté a augmenté dans la région de Sikasso entre 2022 à 2023. En effet, elle est passée de 57,9 % en 2022 à 60,1 % en 2023, soit une augmentation de 2,2 points de pourcentage. Cela peut être expliqué par la mauvaise appréciation de la campagne agricole qui est surtout liée à la mauvaise pluviométrie couplée par l'instabilité des revenus des ménages observés au cours des 12 derniers mois par rapport à l'année passée à la même période et aussi le manque ou l'insuffisance de la main d'œuvre. De plus, L'insécurité demeure toujours une difficulté majeure d'approvisionnement des ménages de la région de Sikasso. L'agriculture est une activité largement pratiquée partout à travers le pays et en fonction des potentialités agro climatiques, elle est pratiquée par 77,5 % des ménages en 2023 contre 92,1 % en 2022 à Sikasso¹⁴. Le prix de la céréale de base par rapport à la moyenne quinquennale en fin septembre 2023 sur les marchés des capitales régionales est en hausse de 39 % à Sikasso. Ces fortes hausses de prix est liée aux fortes demandes pour le maïs pour l'alimentation animale de plus en plus croissantes, du coût de production élevé en lien avec le prix des intrants. Selon ENSAN 2023, la hausse des prix des denrées alimentaires réduit l'accès des ménages pauvres aux marchés.¹⁵ La situation nutritionnelle est précaire à Sikasso (8,2%) selon l'enquête SMART de juillet/août 2023. Ce qui dénote une situation alimentaire difficile pour les ménages dans cette région.

Une baisse de l'incidence de la pauvreté est observée dans la région de Koulikoro. En effet, elle est passée de 68,8 % en 2022 à 64,0 % en 2023. Cela peut être expliqué par l'appréciation de la bonne campagne agricole 2023 couplée à la stabilité des revenus des ménages au cours des 12 derniers mois évoqué comme raison par la grande majorité des ménages dans cette région d'après l'ENSAN 2023. Tout comme la région de Sikasso, le taux d'épargne des ménages est également élevé dans cette région (23,1 %). De même, une baisse de la prévalence de l'insécurité alimentaire a été observée.

On constate une légère augmentation de l'incidence de pauvreté dans la région de Gao, (39,3% en 2022 contre 40,7% en 2023). Cela pourrait être expliquer par la dégradation de la situation sécuritaire qui serait

¹⁴ ENQUETE NATIONALE SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE, SEPTEMBRE 2022 (ENSAN MALI) – version définitive

¹⁵ Perspectives sur la sécurité alimentaire, Octobre 2023 - Mai 2024

à l'origine de la perturbation des activités économiques et aux déplacements inhabituels de la population. Selon ENSAN 2023, cette raison a été citée par 47,1 % des ménages de Gao. En plus, la proportion des ménages qui a pratiqué l'agriculture est faible dans cette région (14,1 %). Par rapport à l'année passée à la même période, la prévalence de l'insécurité alimentaire est en diminution à Gao (52 % en septembre 2023 contre 46,7% en septembre 2022).

L'incidence de la pauvreté dans la région de Mopti est de 39,4 % en 2023. Cette incidence était de 38,4 % en 2022 (soit une augmentation de 1,0 point de pourcentage). Cette hausse est imputable à la situation sécuritaire dans cette zone qui connaît une recrudescence des conflits entre les groupes armés et les militaires avec des perturbations énormes sur les flux commerciaux. Les déplacements inhabituels de populations qui se poursuivent, la détérioration des moyens d'existence à travers la baisse des opportunités des activités économiques, les vols/pillages de biens, etc., qui en résultent, exposent davantage les ménages pauvres à l'insécurité alimentaire¹⁶. En plus une baisse de la proportion de ménages ayant pratiqué l'agriculture a été observée (75,0 % 2023 contre 79,9 % 2022). Cependant, des difficultés de fourniture en engrais, les dégâts causés par les oiseaux granivores sur le mil/sorgho dans cette région ont affecté négativement les productions dans les localités touchées¹⁷. La baisse habituelle des captures de poisson est observée en cette période de hautes eaux sur les cours d'eau. Ces captures sont jugées faibles par rapport à la moyenne à cause du niveau très élevé des eaux et des perturbations sécuritaires dans les principales zones de pêche du delta intérieur du Niger de Mopti¹⁸. Par ricochet, la proportion des ménages ayant reçu des transferts d'argent au cours des 12 derniers mois est en hausse (21,1 %) à Mopti.

L'incidence de la pauvreté dans la région de Ségou est de 52,8 % en 2023. Cette incidence était de 53,8 % en 2022 (soit une légère diminution de 1,0 point de pourcentage). Selon l'enquête ENSAN 2023, 38,3% des ménages ont reçu une assistance alimentaire contre 30,4% en septembre 2022 et 32,5 % en septembre 2021.

L'incidence de la pauvreté dans la région de Tombouctou est passée de 22,9 % en 2022 à 19,2 % en 2023. Cette baisse observée pourrait s'expliquer par le fait que la proportion de ménage pratiquant l'agriculture a largement augmenté dans cette région, elle est passée de 35,1 % en 2022 à 60,1 % en 2023. Selon les prévisions de production de céréales de septembre 2023¹⁹, les productions agricoles dans cette région sont en légère hausse de 3,3 pour cent par rapport à celles de l'année dernière et de 5 pour cent par rapport à la moyenne quinquennale. Par contre les difficultés d'accès humanitaires restent un défi majeur dans cette région avec le blocus imposé par les groupes armés, ce qui limite l'accès de certains ménages aux assistances humanitaires. .

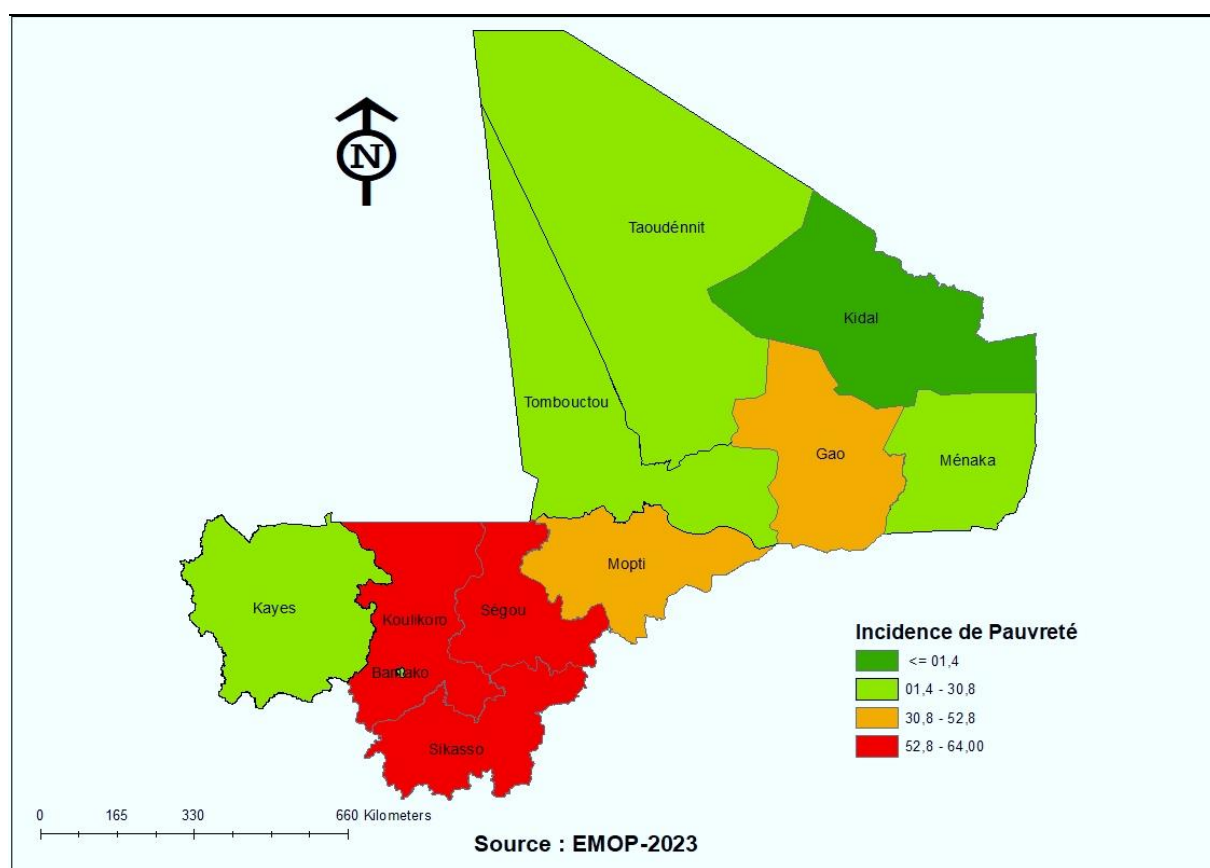
¹⁶ Mali - Perspectives sur la sécurité alimentaire, Octobre 2023 - Mai 2024

¹⁷ Perspectives sur la sécurité alimentaire, Octobre 2023 - Mai 2024

¹⁸ Perspectives sur la sécurité alimentaire, Octobre 2023 - Mai 2024

¹⁹ selon le rapport de la Cellule de Planification et des Statistiques/service du Développement rural (CPS/SDR, Septembre 2023).

Figure 3-3: Incidence de la pauvreté selon la région (%)



Source : EMOP-2023

L'analyse selon le milieu de résidence relève que la pauvreté est un phénomène rural, en effet un peu plus de la moitié de la population dans cette zone sont pauvres (51,7 %) en 2023 contre une proportion de 23,4 % observé dans les autres villes.

Tableau 3-2 : Evolution de l'incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence (%)

Enquête	Bamako	Autres villes	Rural	Ensemble
2001	17,6	28,6	66,8	55,6
2006	7,9	34,1	57,8	47,6
2009	9,6	32	51,2	43,7
2011	10,7	47,7	51,1	45,6
2014	11,1	46,6	52,8	46,9
2015	11,2	47,7	53,1	47,2
2016	7,4	36,9	55,2	46,8
2017	4,7	32,9	53,6	44,9
2018	4,1	24,6	54,1	43,8
2019	3,8	26,4	52,0	42,3
2020	3,5	24,8	50,6	41,9
2021	15,9	21,2	51,0	44,6
2022	16,4	26,2	54,9	45,5
2023	14,2	23,4	51,7	43,9

Sources: EMEP 2001, ELIM 2006, MICS/ELIM 2009, EMOP-2011, 2014-2023.

3.2. Effort d'investissement

L'effort d'investissement est calculé pour appréhender l'écart entre la ligne de pauvreté et les dépenses par tête des pauvres. Il permet d'estimer l'aide financière à apporter aux pauvres pour les sortir de leur situation de pauvreté. Le tableau 3-3 donne l'effort d'investissement en montant moyen et total des aides par région et par milieu de résidence.

Dans l'ensemble l'effort d'investissement est estimé à 862,90 milliards de F CFA. Comme pour l'incidence de la pauvreté, l'effort est plus important à Koulikoro (31,70 %) et plus faible à Kidal où l'effort à réaliser est presque nul. En général, plus le nombre de pauvre est important, plus l'investissement à apporter est conséquent.

Le montant de l'écart moyen qui correspond au rapport entre la somme des écarts et le nombre de pauvres est de 88 170 F CFA dans l'ensemble.

Tableau 3-3 : Effort d'investissement (en milliards de FCFA) par région et par milieu de résidence

	Ecart total		Ecart moyen
	Montant	%	
Région			
Kayes	79,62	9,23	83 899
Koulikoro	273,58	31,70	114 085
Sikasso	216,65	25,11	88 582
Ségou	156,24	18,11	82 125
Mopti	86,95	10,08	70 594
Tombouctou	12,64	1,47	65 361
Gao	15,11	1,75	64 175
Kidal	0,02	0,00	10 968
Bamako	20,47	2,37	53 221
Taoudenni	0,17	0,02	46 108
Ménaka	1,44	0,17	35 071
Milieu de résidence			
Urbain	66,55	7,71	66 832
Rural	796,35	92,29	90 587
Total	862,90	100,00	88 170

Source : EMOP-2023

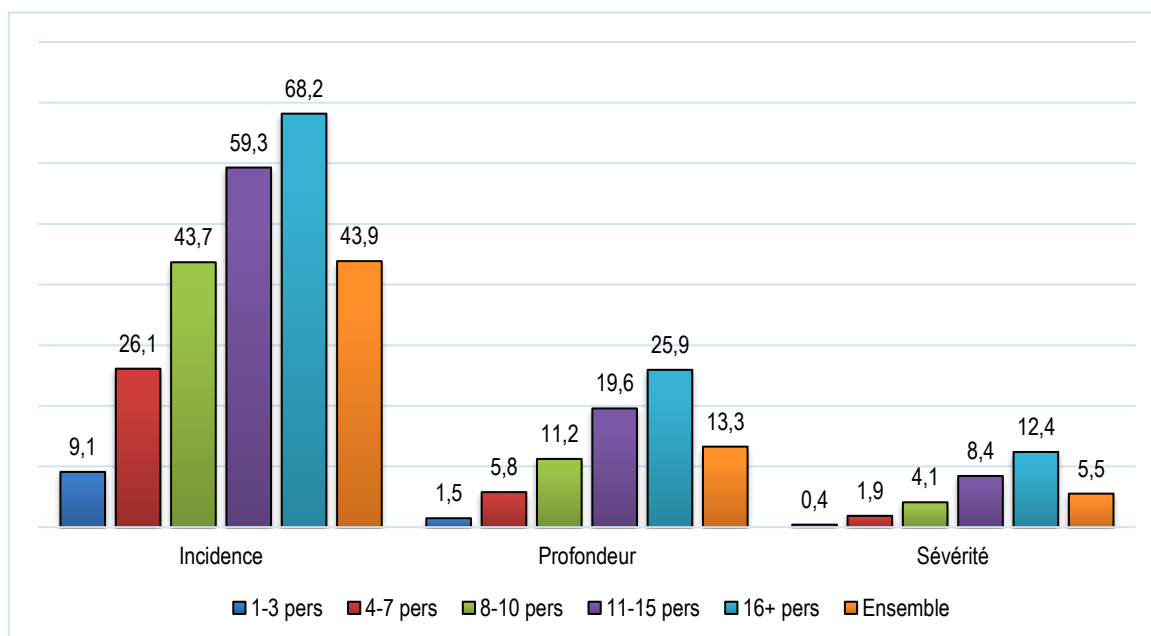
3.3. Caractéristiques sociodémographiques et pauvreté

La pauvreté est le fait pour un ménage ou une personne de ne pas disposer de ressources pour faire face à ses besoins essentiels. En effet, elle se caractérise par un manque de satisfaction dans les divers domaines de la vie tels que l'éducation, la santé, le logement, l'emploi, etc. Pour bien cibler les pauvres, il est indispensable d'avoir une masse d'informations à travers lesquelles ils sont identifiés. En d'autres termes il faut identifier certaines caractéristiques propres aux personnes et aux ménages pauvres tels que le sexe, le niveau d'éducation, le statut dans l'emploi et la taille du ménage. En outre, si un ménage est pauvre, tous les individus de ce ménage sont pauvres. Les indices de pauvreté se réfèrent aux individus, et non au ménage. Le pourcentage de ménage pauvre peut donc être différent du pourcentage des individus pauvres dans chaque zone.

La taille du ménage c'est-à-dire le nombre de personnes vivant quotidiennement ensemble dans le ménage est un élément qui contribue à augmenter les besoins de consommation du ménage. Ainsi, si les ressources disponibles pour faire face aux besoins essentiels de tous les membres du ménage ne

sont pas abondantes, alors le risque de basculer dans la pauvreté s'élève. L'analyse des résultats indique que l'ampleur de la pauvreté est plus prononcée dans les ménages de seize (16) personnes ou plus (68,2 %) contre seulement 9,1 % chez les ménages ayant un effectif compris entre 1 à 3 personnes.

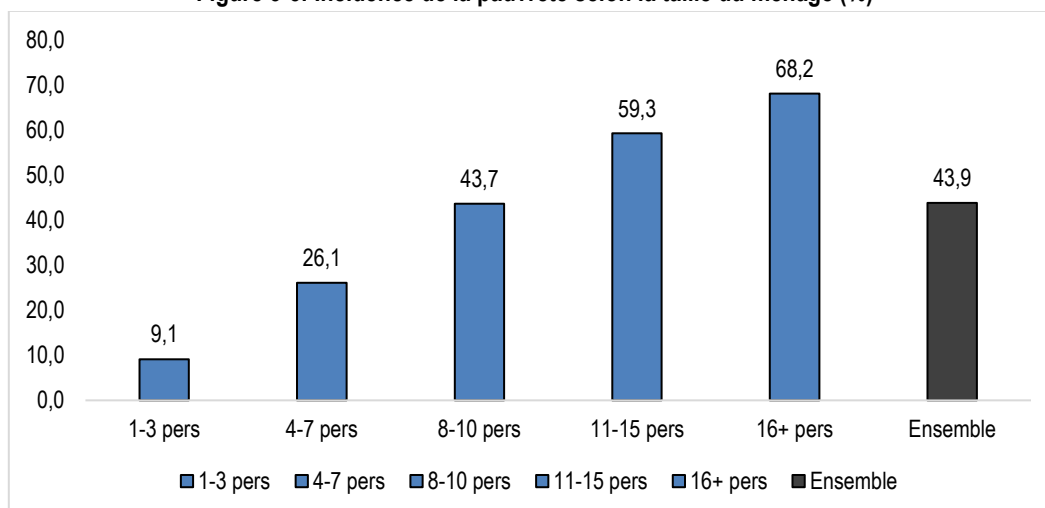
Figure 3-4: Indices de pauvreté selon la taille du ménage (%)



Source : EMOP-2023

En regardant le statut de pauvreté selon la taille du ménage on observe qu'il y a plus de pauvre dans les ménages de grande taille (16 personnes et plus). En revanche, on constate moins de pauvres dans les ménages de petites tailles 1 à 3 personnes et de 4 à 7 personnes.

Figure 3-5: Incidence de la pauvreté selon la taille du ménage (%)



Source : EMOP-2023

L'analyse des résultats estimatifs de l'EMOP-2023 montre que l'incidence de la pauvreté est moins élevée dans les ménages dirigés par les femmes. Parmi les individus qui vivent dans un ménage dirigé par un

homme, 44,7 % d'entre eux sont pauvres et que parmi les individus dans un ménage dirigé par une femme, 28,3 % d'entre eux sont pauvres. Ces ménages dirigés par les femmes sont plus souvent localisés en milieu urbain par rapport à l'ensemble et la taille de ces ménages est plus petite que la taille moyenne.

Tableau 3-4 : Indices de pauvreté selon le sexe du chef du ménage (%)

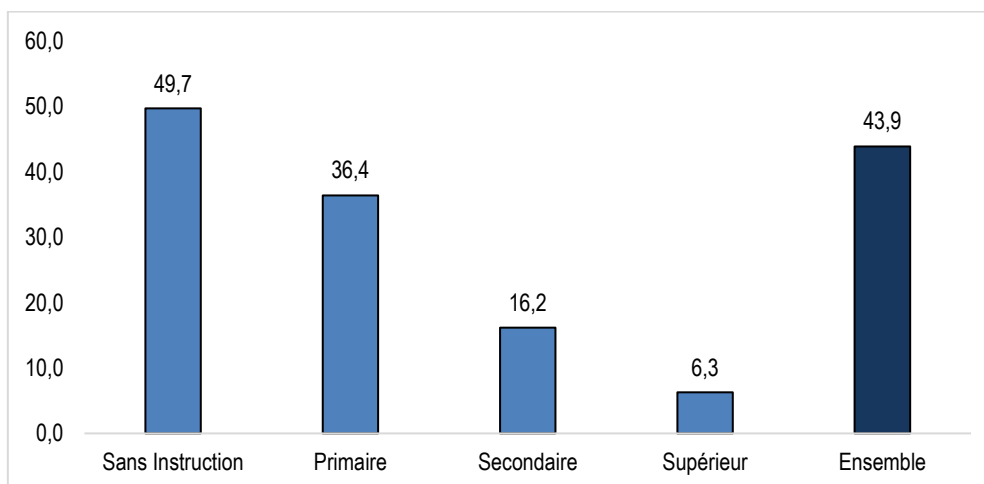
Sexe du CM	Incidence	Profondeur	Sévérité
Masculin	44,7	13,6	5,7
Féminin	28,3	7,8	2,9
Ensemble	43,9	13,3	5,5

Source : EMOP-2023

3.4. Caractéristiques socioculturelles et pauvreté

Le niveau d'éducation d'un individu est une caractéristique fondamentale qui explique beaucoup de phénomènes. Une bonne éducation augmente la chance d'échapper à la pauvreté, de trouver un emploi, d'améliorer ses conditions de vie et d'avoir la possibilité de faire des choix personnels selon ses aspirations. L'éducation est l'un des leviers les plus efficaces pour atteindre les Objectifs du Développement Durables (ODD). Le niveau de bien-être d'un ménage ou des individus qui y vivent peut donc à juste titre s'apprécier à travers celui de son chef. Contrairement à la taille, l'enquête révèle une corrélation négative entre le niveau d'instruction du chef de ménage et l'incidence de la pauvreté (6,3 % contre 49,7 % respectivement pour un niveau d'éducation équivalent à celui du supérieur comparé à celui qui est sans niveau d'instruction au sens de l'enquête c'est-à-dire celui qui n'a jamais été à l'école ou qui s'est arrêté au niveau de la maternelle).

Figure 3-6: Indices de pauvreté selon le niveau d'instruction du chef du ménage (%)



Source : EMOP-2023

Parmi les caractéristiques individuelles, l'alphabétisation est un des facteurs fortement liés à la pauvreté. Même si le taux d'alphabétisation n'est pas très élevé au Mali, force est de constater qu'il a connu une croissance considérable entre 2001 (21,3 %) et 2023 (37,2 %). Quel que soit l'année, l'alphabétisation est plus répandue chez les hommes comparativement aux femmes.

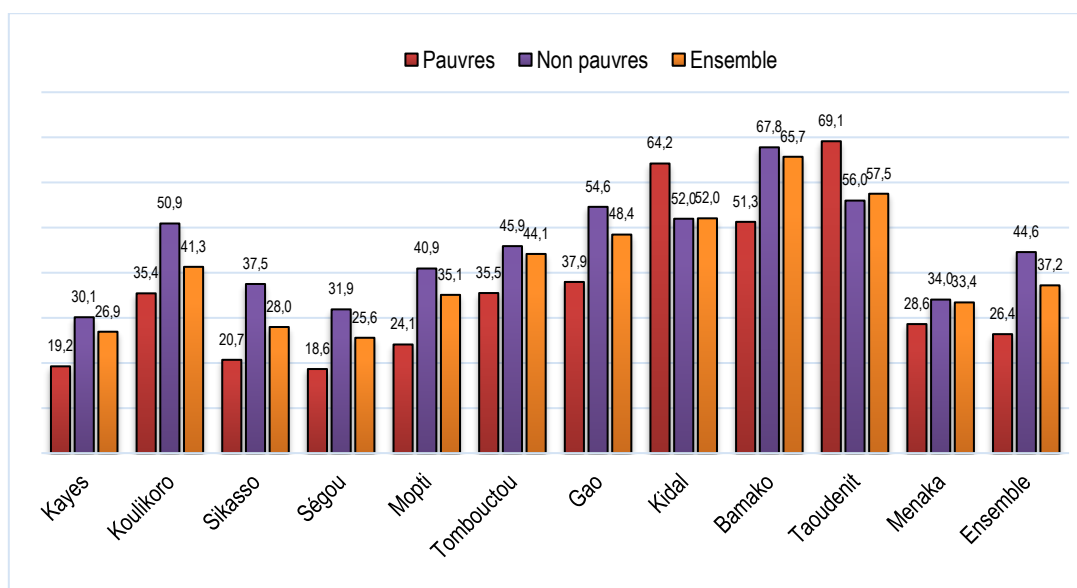
Tableau 3-5 : Evolution du taux d’alphabétisation des personnes de 15 ans et plus par sexe (%)

Année	Masculin	Féminin	Ecart	Ensemble
2001	30,7	12,7	18,0	21,3
2006	34,9	18,2	16,7	26,2
2009	41,6	18,8	22,8	29,4
2011	43,1	24,6	18,5	33,4
2013	47,5	24,1	23,4	35,2
2014	41,5	21,5	20,0	31,0
2015	45,1	22,2	22,9	33,1
2016	41,4	21,6	19,8	31,0
2017	44,8	24,6	20,2	34,3
2018	46,2	25,7	20,5	35,5
2019	43,9	24,5	19,4	33,8
2020	42,3	23,6	18,7	32,4
2021	39,3	20,1	19,2	29,1
2022	35,9	23,9	12,0	29,5
2023	48,5	27,3	21,2	37,2

Source: EMEP 2001, ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP-2011, 2013-2023

On constate que dans toutes les régions à l’exception de Kidal et de Taoudenit, les pauvres sont moins alphabétisés que les non pauvres avec des écarts plus ou moins prononcés selon ces régions concernées.

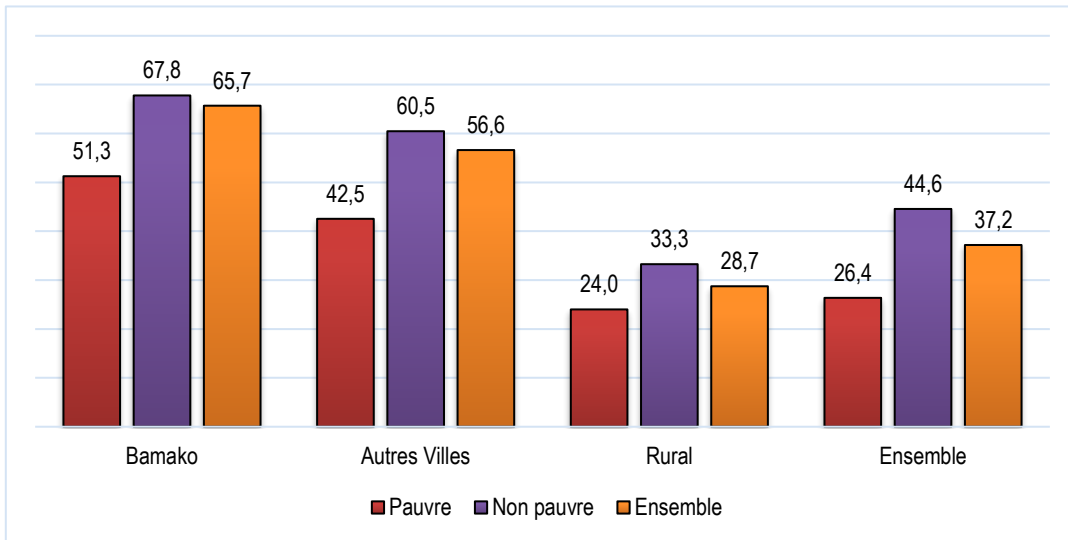
Figure 3-7: Taux d’alphabétisation des 15 ans ou plus par région selon le niveau de pauvreté (%)



Source : EMOP-2023

Comme on pouvait s’y attendre, le taux d’alphabétisation est plus élevé dans les villes que dans les campagnes, et plus bas parmi les pauvres.

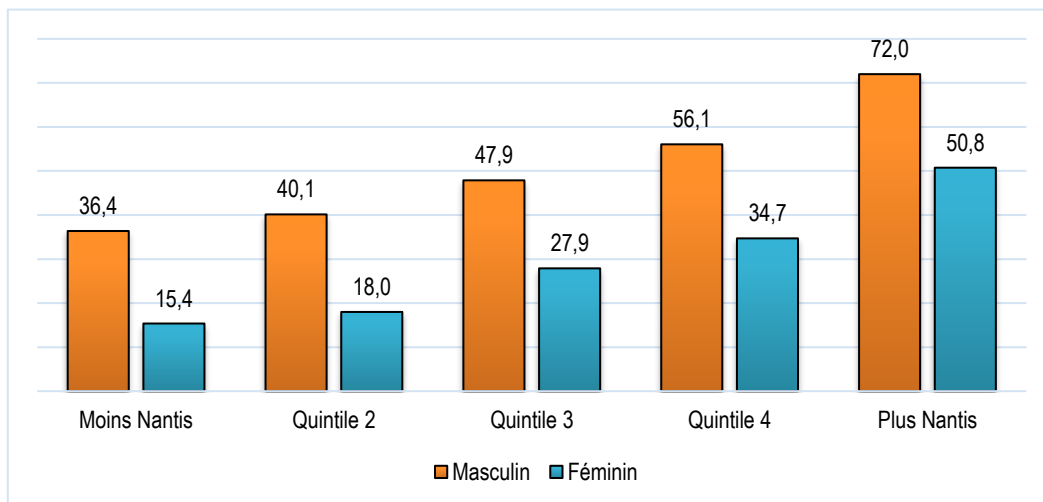
Figure 3-8: Taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus par milieu selon le niveau de pauvreté (%)



Source : EMOP-2023

Le taux d'alphabétisation est plus élevé dans les ménages où la situation financière est meilleure. En effet, les ménages nantis ont plus de possibilités à supporter les coûts liés à la scolarisation.

Figure 3-9: Taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus par quintile selon le sexe (%)



Source : EMOP-2023

Parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans, le taux d'alphabétisation des pauvres est estimé à 40,2 % soit 32,0 % chez les femmes contre 48,9 % pour les hommes. Cette disparité entre les hommes et les femmes pauvres doit inciter des actions pour réduire cet écart dans la mesure où le taux d'alphabétisation est considéré comme un indicateur stratégique de réduction de la pauvreté.

Tableau 3-6 : Alphabétisation parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans, par sexe et selon le niveau de pauvreté et le milieu (%)

	Pauvre				Non Pauvre			
	Bamako	Autres Villes	Rural	Ensemble	Bamako	Autres Villes	Rural	Ensemble
Masculin	81,7	67,3	44,8	48,9	89,0	80,8	56,4	68,2
Féminin	69,5	55,6	27,3	32,0	68,7	70,3	40,2	52,9
Total	75,6	61,4	64,1	40,2	77,0	74,8	47,4	59,5

Source : EMOP-2023

3.5. Pauvreté et part de consommation alimentaire

Traditionnellement, le bien-être et la pauvreté sont mesurés en termes de capacités financières à faire face aux besoins de base. L'approche la plus limitée est d'utiliser le revenu ou la consommation en espèces. Cependant, l'estimation à travers les dépenses de consommation est préférable à celle du revenu car elles sont plus stables avec moins d'omissions. Aussi, pour plusieurs raisons, certaines personnes rechignent de déclarer leurs revenus.

Un nombre important de ménages, vivent totalement ou partiellement de leur propre production alimentaire (autoconsommation) et résident dans des logements dont ils sont les propriétaires. La valeur de cette consommation doit être incluse dans les dépenses des ménages lors de la comparaison du bien-être entre les groupes et au fil du temps.

Les deux mesures les plus courantes de bien-être et de la pauvreté sont le taux de pauvreté et la part de l'alimentation dans la consommation totale.

Lorsque les ménages obtiennent plus d'argent, ils dépensent aussi plus d'argent pour la nourriture, mais la part alimentaire dans le budget total descend (la loi d'Engel²⁰). Engel a déclaré qu'un ménage est pauvre s'il utilise plus de 60 % du budget pour les produits alimentaires, et extrêmement pauvre s'il en affecte plus de 80 % dans l'alimentation.

En termes d'analyse, le taux de pauvreté renseigne sur l'ampleur de la pauvreté en indiquant la proportion d'individus pauvres qui vivent en dessous du minimum normatif requis pour satisfaire leurs besoins essentiels alors que la part alimentaire indique concrètement le niveau du bien-être d'un groupe de ménages. Ainsi, les deux mesures sont complémentaires et devraient normalement suivre la même tendance. En général, une part alimentaire faible devrait correspondre à un faible taux de pauvreté. Autrement, les perturbations observées dans cette corrélation positive, peuvent être expliquées par des choix méthodologiques différents.

La Figure 3.10 compare l'évolution du bien-être de 2011 à 2023 pour les deux approches. En effet, la situation s'avère similaire pour les deux méthodes. Dans l'ensemble, la part des dépenses totales consacrées à l'alimentation a connu une légère augmentation entre 2011 et 2023 (53,0 % contre 66,3 %). Selon la même figure, le taux de pauvreté a baissé entre 2011 et 2023, passant de 45,6 % à 43,9 %.

²⁰ H. Houthakker, « An International Comparison of Household Expenditure Patterns, Commemorating The Centenary of Engel's Law », *Econometrica*, vol. 25, 1957, pp. 532-551

Figure 3-10: Part alimentaire et incidence de la pauvreté de 2011 et 2023 (%)

2023	Part alimentaire.	2011		2023	% pauvres	2011
	0-5			Kidal	0-5	Kidal
	6 - 10		Plus nan	Supérieur	6 - 10	Bamako, secondaire, Supérieur
	11 - 15			Bamako, Taoudenni	11 - 15	
	16-20			Tombouctou, Ménaka, Secondaire	16-20	
	21-25			Autres villes	21-25	Primaire
	26-30				26-30	
	31-35	Supérieur		Kayes	31-35	Gao
	36-40	Bamako,		Primaire, Mopti	36-40	Kayes
	41-45	Secondaire		Ensemble 2023, Gao	41-45	Ensemble 2011
Bamako	46-50	Primaire, Non Pauvres		Sans Instruction	46-50	Koulikoro, Tombouctou, Autres villes, Rural
Supérieur	51-55	Koulikoro, Ensemble 2011		Ségou, Rural	51-55	Ségou, Sans Instruction
Sécondaire	56-60	Kayes, Sikasso, Mopti, Gao, Rural, Sans Instr., Autres villes		Sikasso	56-60	Sikasso, Mopti
Koulikoro, Kidal, Primaire	61-65	Ségou, Kidal		Koulikoro	61-65	
Gao, Autres villes, Sikasso, Ségou, Tombouctou, Sans Instruction, Non Pauvres, Pauvre, Ensemble 2023	66-70	Tombouctou, Pauvres			66-70	
Mopti, Taoudenni, Rural	71-75		Moins nantis		71-75	
Kayes	76-80				76-80	
Ménaka	81-85				81-85	
	86-90				86-90	
	91-95				91-95	
	96-100				96-100	

Sources : EMOP-2011, EMOP-2023

3.6. Distribution des ménages selon les dépenses par tête

Les Figures 3-11 et 3-12 montrent que les distributions des dépenses par tête dans les milieux différents se distinguent très nettement. Dans le milieu rural, une grande partie des individus (51,7 %) se trouve dans des ménages pauvres. Dans les Autres villes, la distribution est plus étalée à droite du seuil et 23,4 % d'entre eux sont pauvres. A Bamako, avec seulement 14,2 % de la population au-dessous du seuil, la distribution est beaucoup plus étendue à droite, ce qui signifie un grand nombre de ménages plus nantis.

Figure 3-11: Distribution des dépenses par tête des ménages au niveau national et à Bamako (FCFA)

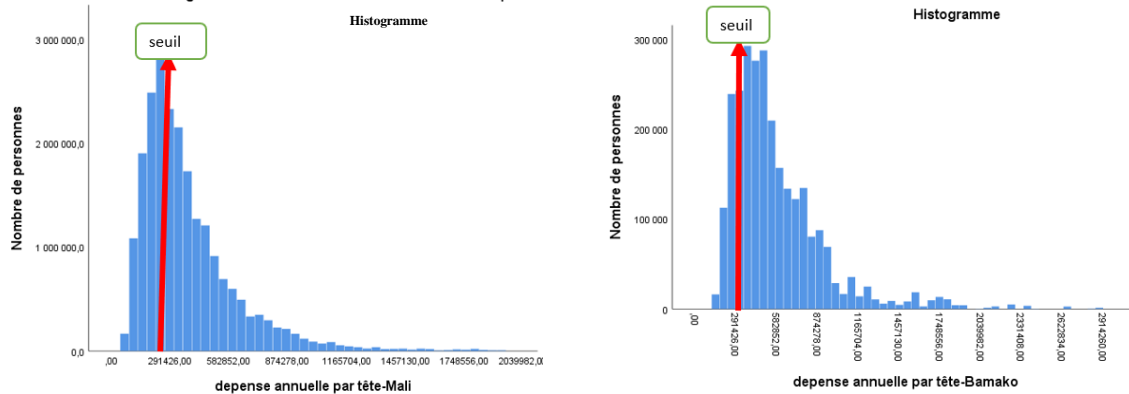
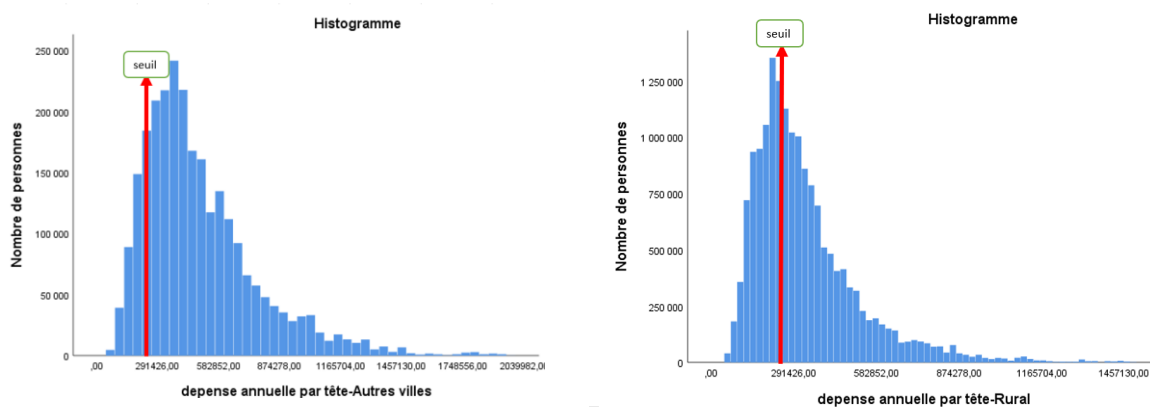


Figure 3-12: Distribution des dépenses par tête des ménages ruraux et des autres villes (FCFA)



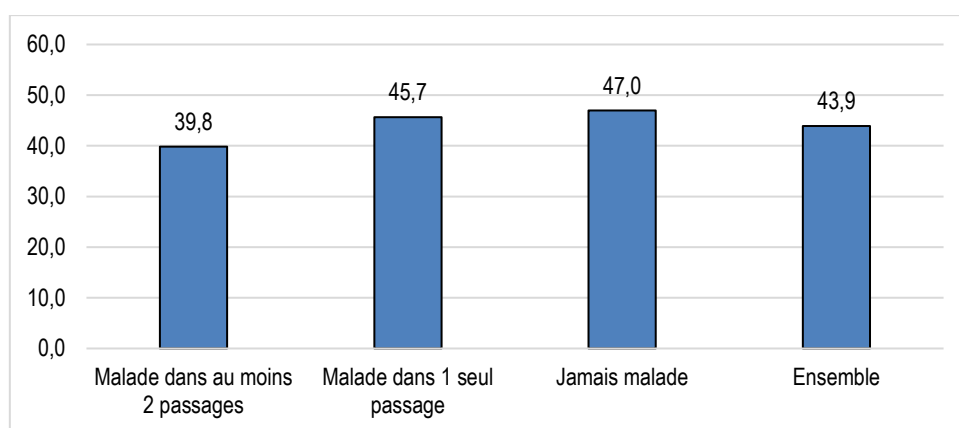
Source : EMOP-2023

4. ETAT SANITAIRE DE LA POPULATION, ACTIVITÉ ET PAUVRETÉ

4.1. Santé et pauvreté

L'EMOP renseigne une série de questions qui informent sur l'état de santé de la population, les services de santé auxquels elle fait recours en cas de nécessité et les difficultés rencontrées lors des consultations médicales. Ces informations sanitaires croisées avec le statut de pauvreté montrent que 47,0 % de la population n'ayant jamais été malade est pauvre, contre 45,7 % chez la population dont un membre a été malade durant un seul passage et 39,8 % chez la population ou on a eu un malade dans au moins deux passages.

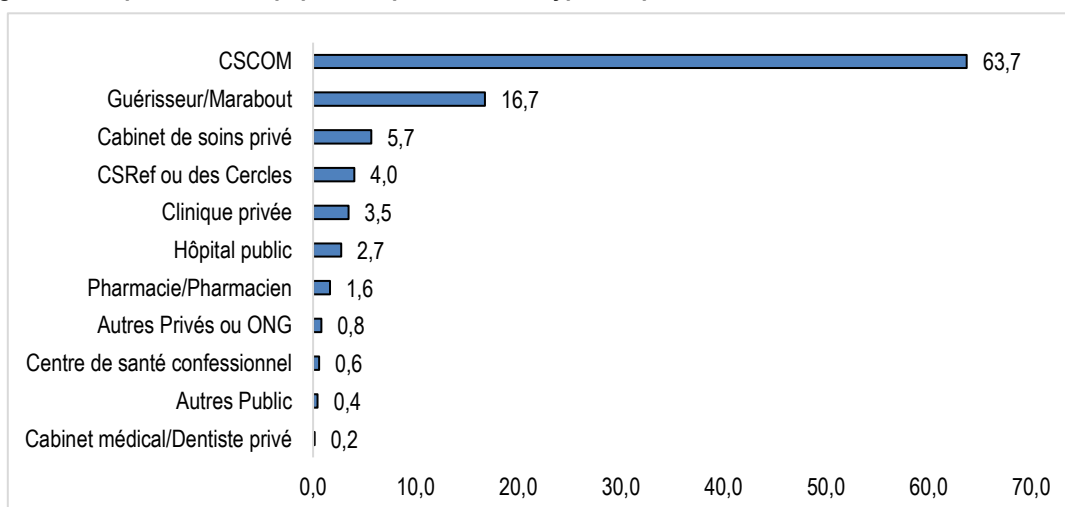
Figure 4-1: Incidence de la pauvreté selon le statut de morbidité sur les 4 passages (%)



Source : EMOP-2023

Une question relative aux types de structures de santé fréquentées par la population pauvre a été posée. Les résultats montrent également que les prestataires de service de santé auxquels les pauvres font beaucoup plus recours en cas de maladie ou blessure sont les CSCOM (63,7 %), suivis du guérisseur ou marabout (16,7 %) et cabinet de soin privé (5,7 %).

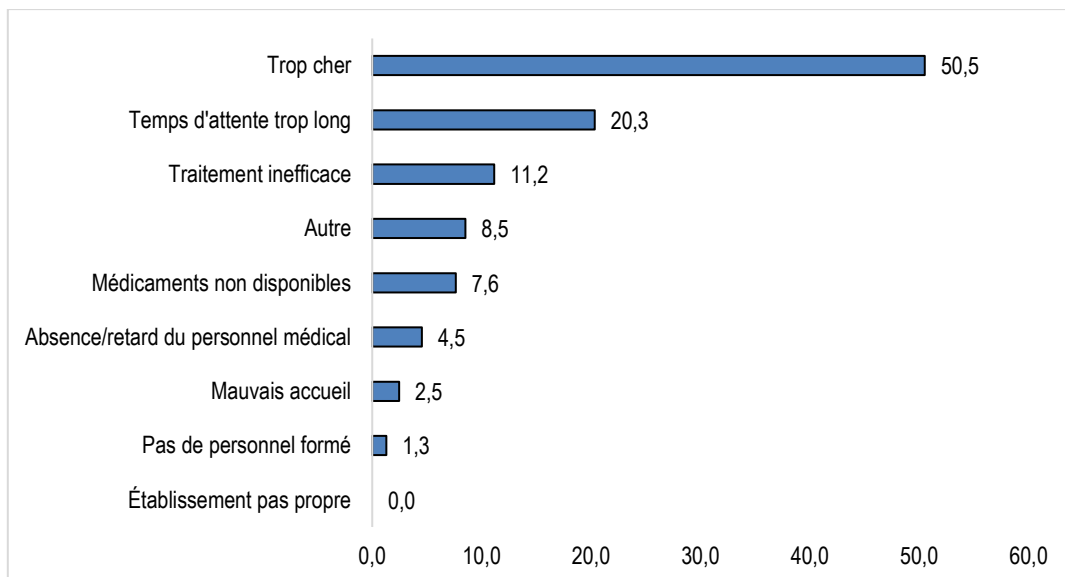
Figure 4-2: Répartition de la population pauvre sur les types de prestataire de service de santé consultés (%)



Source : EMOP-2023

L'ensemble des difficultés rencontrées par les pauvres lors des consultations se résument essentiellement aux coûts de consultation trop cher (50,5 %), le temps d'attente (20,3 %) et sont liées pour 11,2 % à l'inefficacité du traitement.

Figure 4-3: Les types de problèmes rencontrés au service de santé par la population pauvre (%)

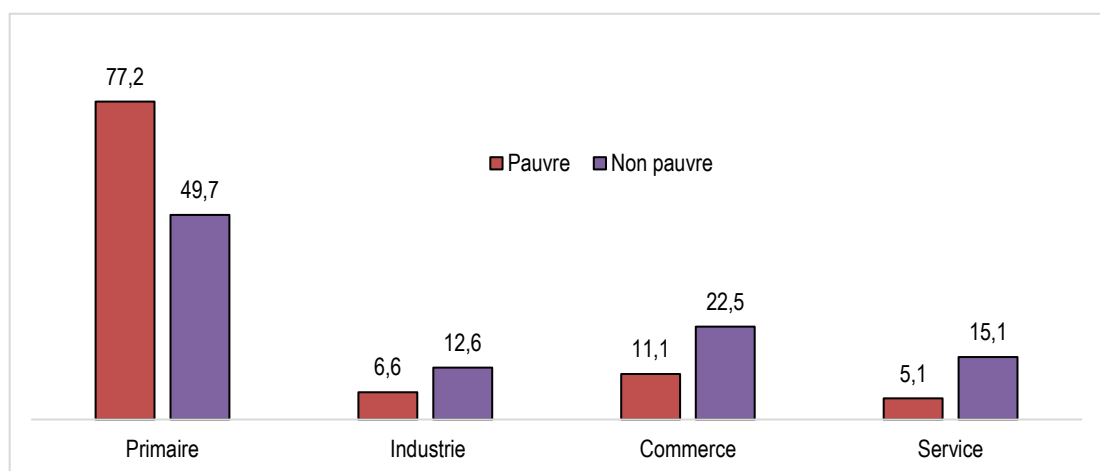


Source : EMOP-2023

4.2. Pauvreté selon l'activité

Les résultats indiquent qu'au sein des ménages pauvres, le secteur primaire (77,2 %) composé majoritairement d'agriculteurs est le plus dominant. Ce secteur est suivi du commerce (11,1 %), de l'industrie (6,6 %), et des services (5,1 %). Lorsqu'on s'intéresse aux non pauvres, le primaire reste dominant avec une proportion assez faible (avec près d'une personne sur deux) que chez les pauvres. Le secteur primaire au niveau des non pauvres est suivi par le commerce avec (22,5 %).

Figure 4-4: Répartition des employés selon la branche d'activité et le statut de pauvreté (%)

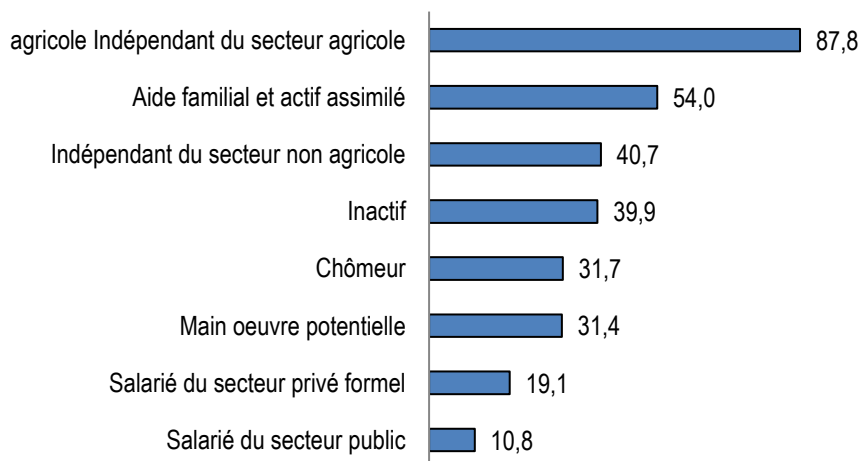


Source : EMOP-2023

Par ailleurs, en distinguant les différents groupes socioéconomiques se présentant sur le marché du travail, les résultats montrent que plus de la moitié des personnes exerçant dans le secteur agricole

indépendant et les aides familiaux et actifs assimilés sont pauvres avec 87,8 % et 54,0 % respectivement. Les groupes socioéconomiques les moins pauvres sont des personnes occupant la main d'œuvre potentielle et les salariés (du public ou du privé formel).

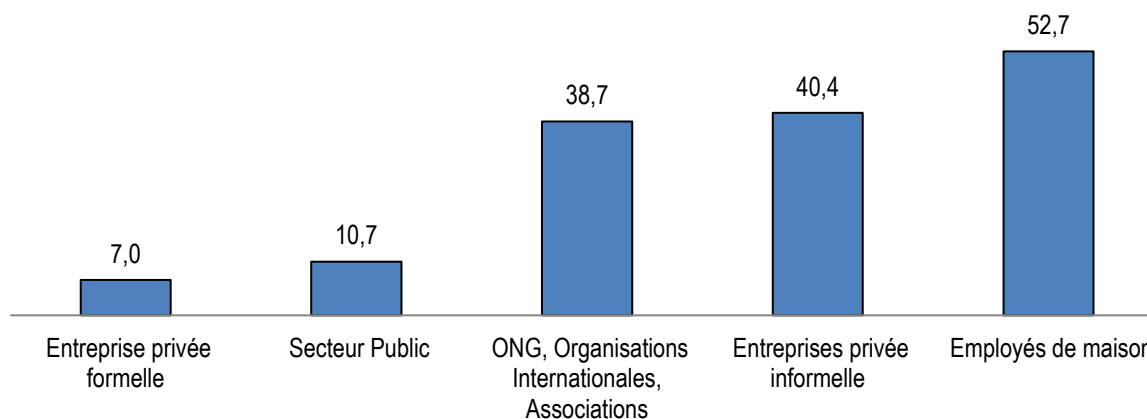
Figure 4-5: Taux de pauvreté des groupes socioéconomiques des individus dans l'emploi actuel (%)



Source : EMOP-2023

L'analyse de la pauvreté basée sur le secteur institutionnel montre que le phénomène sévit beaucoup plus chez les employés de maison et ceux occupés dans les entreprises privées informelles avec respectivement 52,7 % et 40,4 % des pauvres. Les employés du secteur public et dans les entreprises privées formelles, sont les moins pauvres avec 10,7 % et 7,0 % respectivement.

Figure 4-6 Taux de pauvreté selon le secteur institutionnel (%)



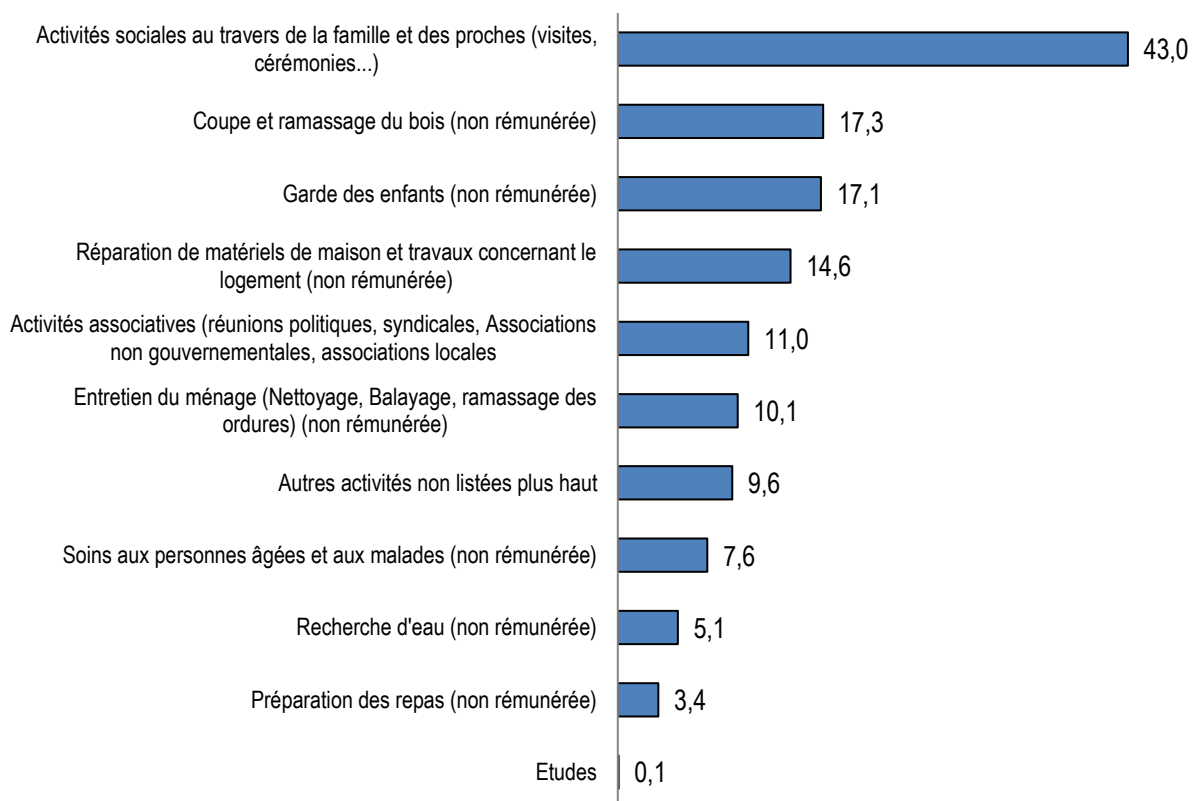
Source : EMOP-2023

4.3. Occupation non rémunérée des chefs de ménages pauvres

L'EMOP a collecté des informations sur le travail non rémunéré exercé par les membres du ménage. Dans cette section, les analyses portent sur les activités non rémunérées effectuées par les chefs de ménage pauvres. Il ressort des résultats que les activités non rémunérées occupent tout autant les pauvres que les non pauvres. Dans cette analyse, on s'intéresse aux ménages pauvres. Ainsi, on constate que les activités sociales à travers la famille et des proches (visites et cérémonies) occupent

43,0 % des chefs de ménages pauvres, 17,3 % d'entre eux ont fait des activités de coupe et ramassage de bois suivi par ceux qui ont consacré une partie de leur emploi du temps dans les activités de garde d'enfants (17,1 %) et les activités de réparation de matériels de maison y compris les travaux du logement (14,6 %), les activités associatives (11,0 %) etc.

Figure 4-7: Les activités non rémunérées réalisées par les chefs de ménage pauvres (%)



Source : EMOP-2023

Tableau 4-1: Les activités non rémunérées des chefs de ménages pauvres selon le milieu (%)

Activités non rémunérées des CM	Bamako	Autres Villes	Rural
Etudes	0,0	0,5	0,0
Entretien du ménage	4,2	8,7	10,4
Préparation des repas	4,7	9,3	3,0
Coupe et ramassage du bois	0,0	4,1	18,9
Recherche d'eau	5,4	6,2	5,0
Garde des enfants	3,5	21,3	17,4
Soins aux personnes âgées et aux malades	3,4	8,9	7,6
Réparation de matériels de maison	1,2	13,2	15,2
Activités sociales au travers de la famille et des proches	36,7	51,3	42,7
Activités associatives	0,0	8,5	11,6
Autres activités non listées plus haut	12,5	7,0	9,7

Source : EMOP-2023

5. AUTRES ASPECTS DU BIEN ETRE

La pauvreté peut se manifester comme un manque de certaines qualités de vie, ou du bien-être. Il s'agit de la qualité du travail, du loisir au foyer, de la mobilité et de la facilité de communiquer. Ce sont toutes ces composantes du bien-être qui sont parfois accessibles avec difficulté aux ménages pauvres. Ces conditions peuvent être satisfaites tout au moins par la possession de certains biens durables. Dans la section 5.1, on donne des résultats sur la possession du téléviseur, du téléphone mobile et de la moto. Ces équipements individuels ou collectifs reflètent le niveau de bien-être des ménages en termes d'utilité dans le cadre de la satisfaction de certains besoins. Cependant, il est difficile de tenir un jugement objectif par rapport à la possession ou non d'un bien par un individu car ce qui est utile pour quelqu'un ne l'est pas nécessairement pour un autre. En d'autres termes, les goûts différents des individus jouent sur la possession ou non des biens. En outre, l'acquisition des équipements a été captée à travers les réponses du chef de ménage ce qui ne veut pas dire que leur usage est partagé par tous les membres du ménage.

D'autres aspects importants du bien-être sont liés au logement. L'accès à l'eau potable, aux ressources hygiéniques, à l'électricité, et la source d'énergie pour la cuisson mesurent aussi partiellement la situation du bien-être d'un ménage. Cette section présente des résultats relatifs à ce point.

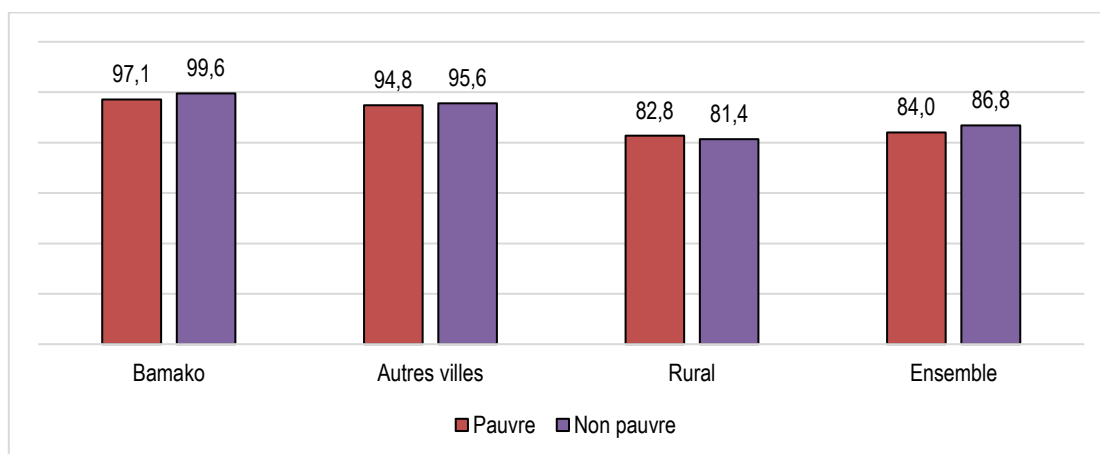
Certains des résultats de ce chapitre sont présentés dans le rapport du premier passage. Ces résultats ont été croisés à d'autres informations relatives aux estimations des dépenses de consommation pour affiner les analyses. En plus, l'évolution depuis 2001 est présentée pour assurer la cohérence des comparaisons avec les résultats de 2023. Les résultats de 2013 ne sont pas présentés en dynamique avec les autres années car les régions de Kidal, de Tombouctou et de Gao n'ont pas été enquêtées durant cette période.

5.1. Dynamique de la possession des biens durables

5.1.1. Possession de téléphone mobile

L'usage du téléphone mobile s'est largement répandu au Mali au cours de la dernière décennie et a surtout contribué à faciliter la communication. Donc posséder ce bien est un facteur de soulagement en termes de communication quand on sait que dans un passé récent, toute information relative à un événement social nécessitait un déplacement. Le téléphone mobile a donc véritablement contribué à rapprocher les populations. Les résultats de l'EMOP montrent que dans l'ensemble du pays, les taux de possession de téléphone mobile sont passés de 22,6 % en 2006 à 84,0 % en 2023. En analysant par rapport aux milieux, on relève une homogénéité dans la possession entre les milieux.

Figure 5-1: Possession de téléphone mobile par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP-2023

Les résultats indiquent que le taux de possession du téléphone portable le plus élevé est enregistré au niveau du District de Bamako quelle que soit l'année et les taux de possession les plus faibles sont enregistrés dans les régions de Taoudenni, de Ménaka et de Gao avec respectivement 1,4 %, 19,6% et 45,6 %.

Tableau 5-1: Evolution de la possession de téléphone mobile selon la région (%)

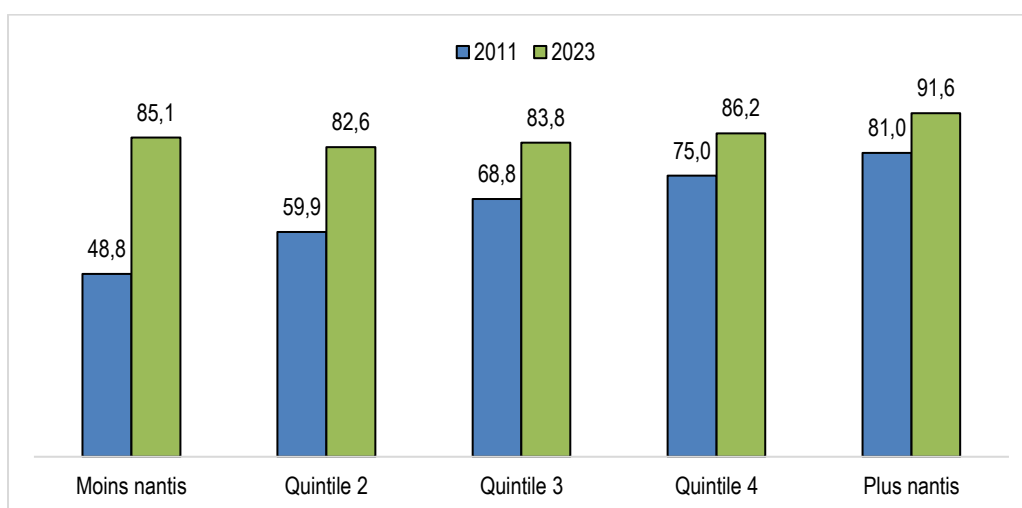
Année	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Taoudenni	Ménaka	Mali
2001	1,2	1	0,6	0,8	0,7	0	0,1	5,7	10,8			1,9
2006	26,8	16,3	14,3	11,4	12,7	15,5	22,2	43,8	69,2			22,6
2009	61,5	70,8	63,8	58,8	49,8	57,6	61,6	44,8	91,7			65,2
2011	64,9	62,8	67,8	68,9	53,2	61,1	61,7	55,1	84,9			66,7
2014	82,5	83,8	89,2	80,9	72,1	76,1	81,8		97,7			83,6
2015	78,7	83,8	91,5	77,7	73,5	66,8	86,2		98,6			82,7
2016	84,4	85,7	92,1	78,7	66,6	69,0	88,2		99,1			82,9
2017	90,6	79,3	92,1	80,9	73,0	68,7	79,0		99,1			83,6
2018	90,3	92,3	96,7	89,5	77,0	86,1	86,9		98,6			89,9
2019	93,1	88,5	95,9	66,9	81,5	63,4	68,5	85,4	98,8			84,0
2020	90,0	83,3	95,9	67,7	87,7	60,1	49,5	76,2	97,9			82,2
2021	91,8	84,1	96,5	79,8	82,6	72,5	46,4	6,4	98,9			84,1
2022	93,5	95,0	98,3	74,5	79,5	88,9	44,0	52,1	99,3			86,8
2023	92,9	96,9	98,5	80,5	72,5	80,2	67,0	45,6	99,3	1,4	19,6	85,9

Sources: EMEP 2001, ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP-2011, EMOP-2014-2023

L'analyse par quintile laisse apparaître clairement un taux de possession plus élevé dans les ménages riches par rapport aux ménages pauvres de 2011 à 2023, avec des écarts très réduits au cours de l'année 2023.

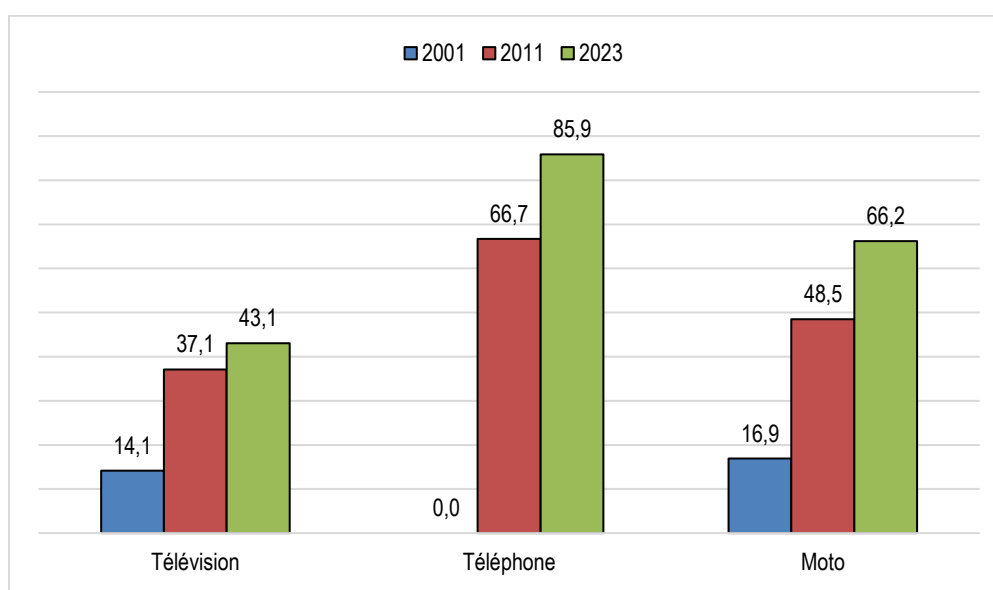
En résumé, les résultats de 2023 estiment que 91,6 % des ménages les plus nantis détiennent un téléphone mobile contre 82,6 % chez les ménages de quintile 2. Cette facilité à accéder à ce bien est probablement due à la variété des gammes qui inondent le marché malien ainsi qu'aux prix préférentiels auxquels les portables sont cédés. La question qu'on pourrait donc se poser est de savoir si dans le contexte actuel, la possession ou non d'un téléphone portable a-t'elle un lien avec la pauvreté ?

Figure 5-2: Evolution de la possession de téléphone mobile selon les quintiles (%)



Sources : EMOP-2011, EMOP-2023

Figure 5-3 : Evolution de la possession de certains biens possédés par le ménage (%)

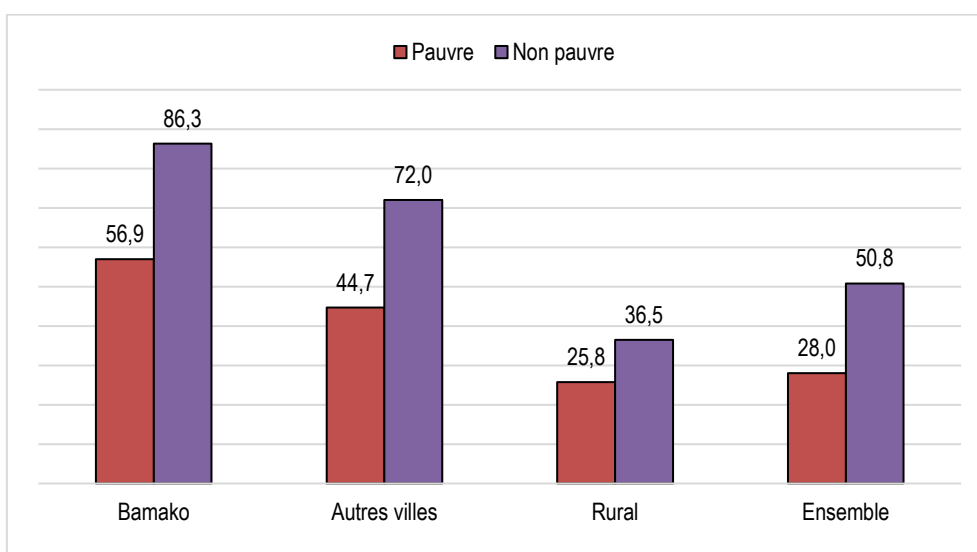


Sources: EMEP 2001, EMOP-2011, EMOP-2023

5.1.2. Possession du téléviseur

Dans l'ensemble, le pourcentage de ménages possédant un téléviseur a augmenté entre 2001 et 2023 passant de 14,1 % à 43,1 %. La possession du téléviseur en tant que moyen d'information et de distraction est plus prononcée dans les ménages non pauvres quel que soit le lieu de résidence. Les écarts entre les pauvres et les non pauvres sont plus réduits en milieu rural que dans le district de Bamako et les autres villes urbaines.

Figure 5-4 : Possession de téléviseur par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP-2023

Les résultats montrent une évolution croissante entre les années et dans les régions sauf en 2014 où on a remarqué une baisse générale du taux de possession par rapport à 2011. Ensuite on observe une évolution à partir de 2016 jusqu'à 2020 où on observe une baisse. Les résultats montrent également une forte disparité dans la possession du téléviseur entre Bamako et les autres régions en 2023. Le taux global de possession cache des fortes disparités entre les régions.

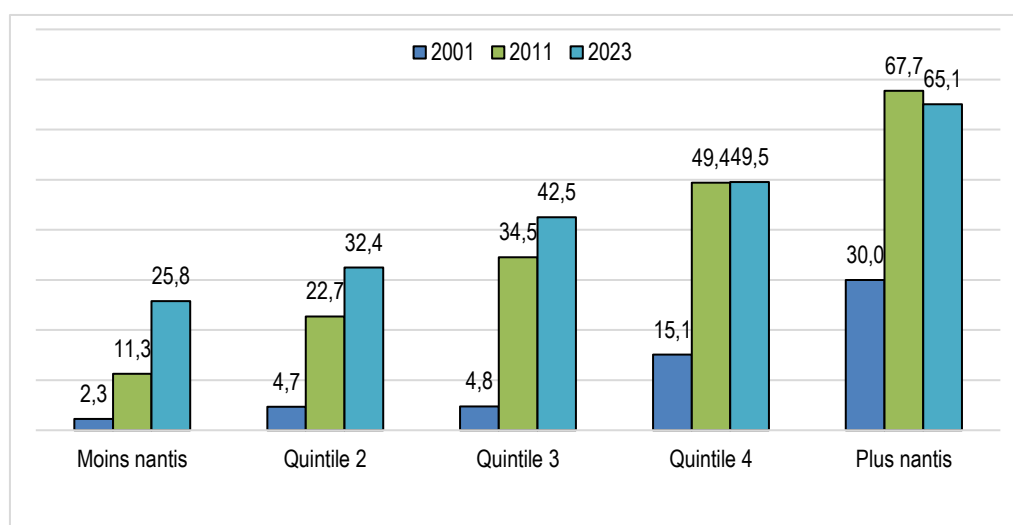
Tableau 5-2: Evolution de la possession de téléviseur selon la région (%)

Année	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Taoudenni	Ménaka	Ensemble
2001	10,9	11,1	7,4	10,9	7,8	7,2	14,9	14,9	50,5			14,1
2006	11,9	17,7	22,0	13,5	16,6	18,7	6,4	19,7	61,0			21,5
2009	17,9	33,9	27,5	23,3	10,8	17,1	15,4	26,5	62,1			28,0
2011	30,7	35,2	38,8	32,8	24,2	17,6	26,0	41,8	69,0			37,1
2014	21,2	27,5	37,8	26,2	16,2	16,8	18,5		75,8			32,0
2015	19,1	30,8	42,2	23,0	14,4	14,4	21,4		77,2			32,1
2016	22,1	33,3	39,9	25,0	17,9	16,1	26,3		80,8			34,3
2017	27,4	37,1	37,7	29,8	17,0	19,9	17,2		83,4			36,0
2018	28,1	37,4	47,3	38,4	23,2	21,9	16,6		82,7			40,1
2019	29,3	53,9	50,2	27,7	26,2	26,1	20,7	63,1	83,9			42,7
2020	30,4	41,2	40,7	24,2	20,2	34,1	13,0	56,8	84,5			38,4
2021	34,3	30,0	45,6	23,2	28,4	18,5	15,7	2,8	84,9			36,9
2022	24,2	48,1	45,6	23,4	24,5	14,7	15,6	23,4	73,4			36,1
2023	29,3	52,7	52,3	35,6	26,5	30,5	30,3	40,5	83,5	2,5	2,0	43,1

Sources: EMEP 2001, ELIM 2006, EMOP 2009, EMOP-2011, EMOP-2014-2023

Le taux d'équipement en télévision a un lien étroit avec le niveau des dépenses du ménage. En effet, quel que soit l'année de l'enquête, les résultats indiquent que les taux de possession sont plus élevés chez les nantis que chez les plus démunis.

Figure 5-5: Evolution de la possession de télévision selon les quintiles (%)



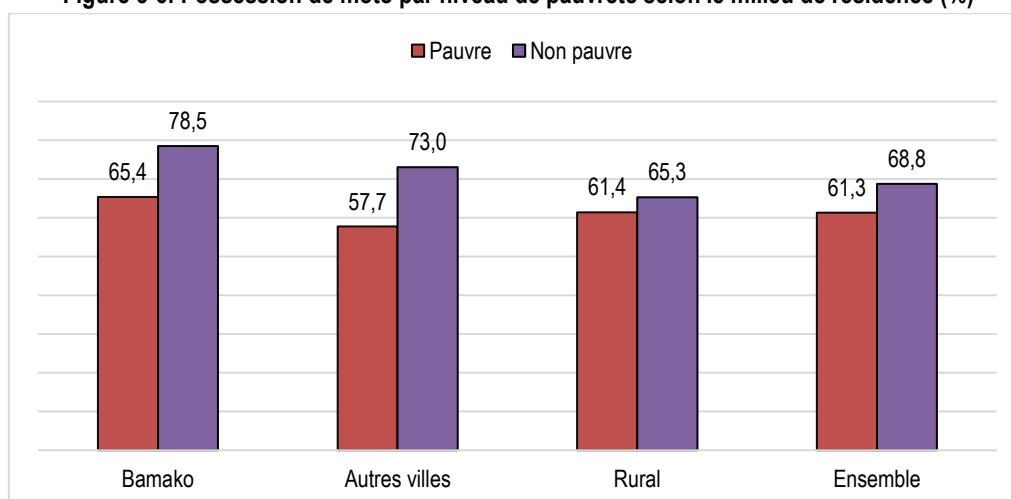
Sources: EMEP 2001, EMOP-2011, EMOP-2023

5.1.3. Possession de moto

La possession de moto en tant que bien permet de gagner du temps et d'améliorer les conditions de transport de la population. Tout comme les autres biens d'équipement, elle peut être considérée comme un indicateur de condition de vie facilement mesurable.

Les taux de possession de moto estimés au niveau national entre 2001 et 2023 s'élèvent à 16,9 % et 66,6 % respectivement. Ce bond est dû à l'accessibilité d'engins à deux roues en provenance de l'Asie à des prix abordables. L'analyse selon le milieu de résidence montre que quel que soit le milieu, plus de la moitié des ménages non pauvres et pauvres possèdent au moins une moto.

Figure 5-6: Possession de moto par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP-2023

L'analyse selon la région révèle que c'est dans la région de Sikasso que les ménages possèdent plus de motos comparativement aux autres régions. En effet, ce taux est de 81,7% à Sikasso, suivie de 77,6 % à Koulikoro et à Bamako (77,2 %). Les taux de possession de moto les plus faibles sont enregistrés à Ménaka (8,1 %), Taoudenni (24,0 %), Tombouctou (36,2 %) et Gao (42,0 %).

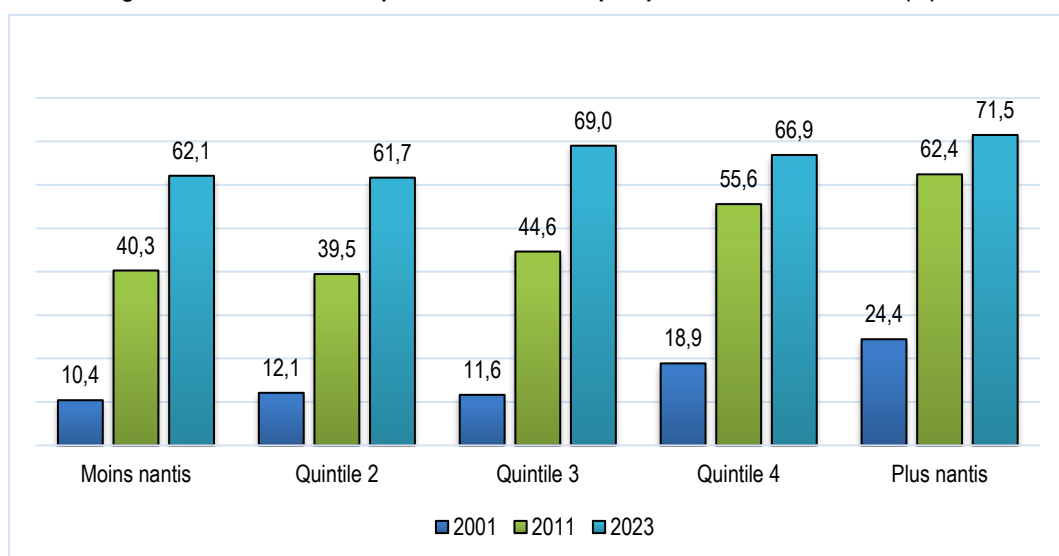
Tableau 5-3: Evolution de la possession de moto selon la région (%)

Année	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Taoudenni	Ménaka	Ensemble
2001	7,3	13,5	17,0	26,8	15,4	4,7	12,5	0,4	27,7			16,9
2006	23,4	26,7	47,8	38,5	29,0	8,5	17,1	12,9	42,5			32,0
2009	34,8	44,7	49,6	46,3	35,1	15,7	22,6	14,7	48,1			40,5
2011	42,6	48,3	60,2	52,8	44,5	21,6	33,5	32,0	54,9			48,5
2014	35,6	48,0	61,7	60,4	46,5	10,4	23,4		59,9			48,2
2015	41,5	56,5	71,4	59,2	43,7	19,2	24,0		63,8			52,2
2016	48,0	61,3	74,3	55,7	45,5	27,5	35,2		63,2			54,9
2017	52,5	63,2	75,0	60,5	52,4	31,1	24,8		66,2			57,9
2018	55,1	62,6	80,4	63,5	56,0	30,0	19,0		69,1			59,5
2019	52,8	76,5	79,0	59,8	61,4	48,2	21,1	62,0	70,1			62,8
2020	56,8	75,1	73,8	58,4	66,2	30,9	34,0	64,0	71,1			62,6
2021	62,8	72,7	80,3	60,4	60,5	36,0	25,2	50,5	70,1			62,3
2022	54,6	77,0	76,7	63,5	63,2	35,0	40,3	65,4	68,6			64,2
2023	64,9	77,6	81,7	61,6	64,9	36,2	42,0	69,9	77,2	24,0	8,1	66,2

Sources: EMEP 2001, ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP-2011, EMOP-2014-2023

A l'instar des autres biens, les taux de possession de moto en 2023 sont plus élevés dans les ménages plus nantis (71,5 %). Les taux de possession sont généralement plus élevés dans les quintiles supérieurs comparativement aux quintiles inférieurs.

Figure 5-7: Evolution de la possession de moto par quintile selon les années (%)

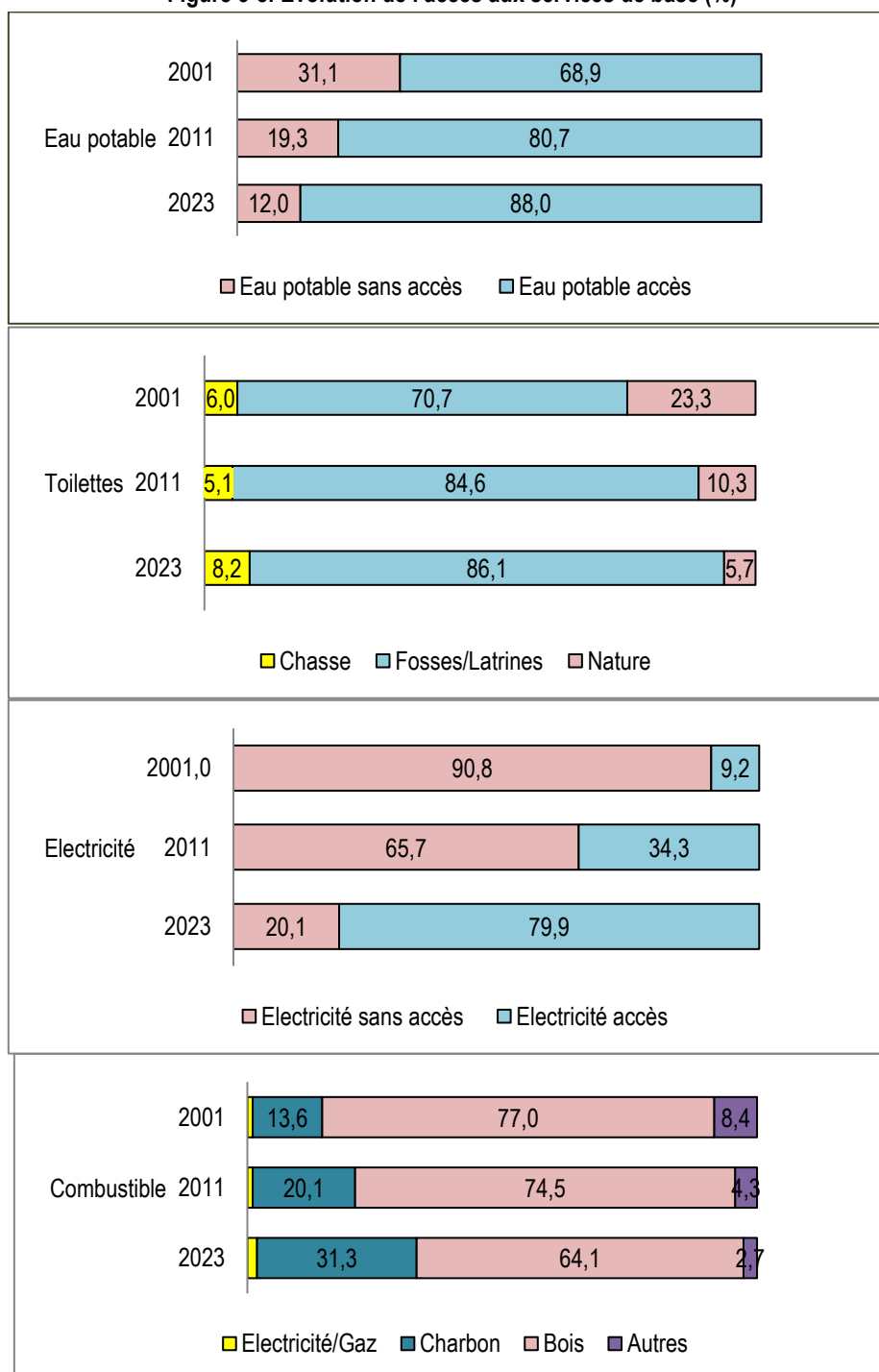


Sources: EMEP 2001, EMOP-2011, EMOP-2023

5.2. Accès aux services sociaux de base

Le niveau d'accès aux services sociaux de base est un bon indicateur de la qualité de vie d'une population donnée. Ces services incluent l'eau, l'électricité, l'hygiène, la source d'énergie pour faire la cuisine, etc. L'accès des ménages à chacun de ces services sociaux de base s'est amélioré sur la période 2001 à 2023.

Figure 5-8: Evolution de l'accès aux services de base (%)



Sources : EMEP 2001, EMOP-2011, EMOP-2023

Les combustibles pour faire la cuisine dans la catégorie « Autres » regroupent, le pétrole et les déchets d'animaux.

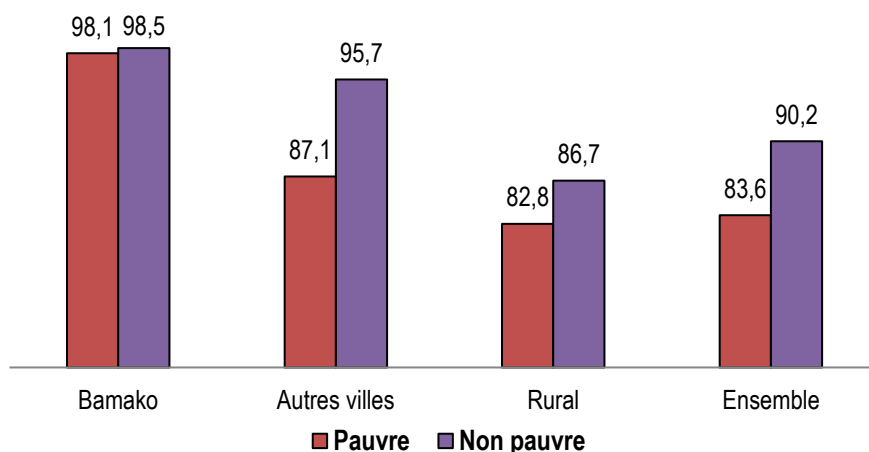
5.2.1. Accès à l'eau potable

On entend par eau potable celle provenant du robinet, des forages et des puits améliorées ou protégées. Au niveau des ménages, avoir accès à l'eau potable s'apprécie en termes d'utilisation dans la mesure où les concepts accessibilité et utilisation stricto sensu n'ont pas très souvent le même contenu. Au sens de

l'EMOP, dire qu'un ménage a accès à l'eau potable signifie que ce ménage en dispose pour la satisfaction de ses besoins en eau de boisson.

Les résultats de l'enquête montrent des taux d'accès à l'eau potable assez élevés au niveau de tous les milieux de résidence et ce quel que soit le statut de pauvreté. Ainsi, il ressort que plus de huit ménages pauvres sur dix (87,1 %) en milieu urbain ont accès à l'eau potable contre un peu plus de huit ménages sur dix (82,8 %) en milieu rural.

Figure 5-9 : Accès des ménages à l'eau potable par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP-2023

Le tableau ci-dessous révèle que la grande majorité des régions ont connu une amélioration quant à l'accès à l'eau potable entre 2001 et 2023. Globalement entre 2001 et 2023, on constate une amélioration nette de l'accès à l'eau potable. En effet, le pourcentage est passé de 68,9 % en 2001 à 83,6 % en 2017 avant d'atteindre 88,0 % en 2023.

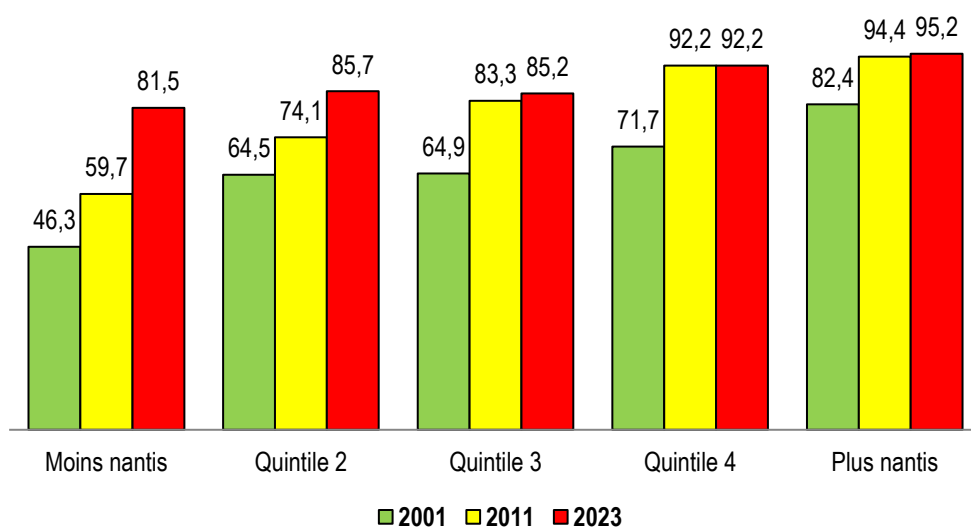
Tableau 5-4: Evolution de l'accès des ménages à l'eau potable selon la région (%)

Année	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Taoudenni	Ménaka	Ensemble
2001	85,3	56,6	56,3	71,0	61,6	83,9	48,7	67,9	96,1			68,9
2006	82,7	63,7	90,8	64,7	74,4	86,8	87,5	88,8	97,9			78,8
2009	74,0	70,1	68,1	65,2	61,0	69,9	70,8	45,5	99,1			72,3
2011	87,1	66,1	83,9	77,8	67,8	92,1	78,1	85,0	98,4			80,7
2014	81,0	59,2	76,5	72,0	83,7	97,1	59,5		98,8			78,6
2015	88,7	73,6	83,4	76,3	86,4	97,0	69,3		99,8			84,6
2016	79,0	68,0	83,2	70,8	86,3	96,8	80,6		99,6			82,0
2017	85,8	79,6	79,3	70,3	84,2	98,6	77,9		99,5			83,6
2018	78,4	74,7	80,5	78,8	81,0	90,3	80,6		100,0			82,9
2019	78,7	78,6	77,6	83,4	87,4	89,0	98,2	93,7	98,9			85,7
2020	78,9	82,1	80,0	79,0	91,5	97,0	95,4	80,1	99,2			86,5
2021	73,2	62,5	72,2	74,5	94,2	95,8	89,6	47,3	99,4			81,4
2022	86,7	94,1	83,8	69,8	89,8	98,1	81,1	72,8	99,0			86,6
2023	80,1	93,3	76,8	81,2	94,9	99,4	98,4	94,9	98,5	99,8	53,1	88,0

Sources: EMEP 2001, ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP-2011, EMOP-2014-2023

Quel que soit le quintile considéré, on note une amélioration de l'accès à l'eau potable entre 2011 et 2023. Il est intéressant de constater qu'entre les deux dates, la situation au sein des populations s'est fluctuée, cela est beaucoup plus visible au niveau des moins nantis et du deuxième quintile.

Figure 5-10 : Evolution de l'accès des ménages à l'eau potable selon les quintiles (%)

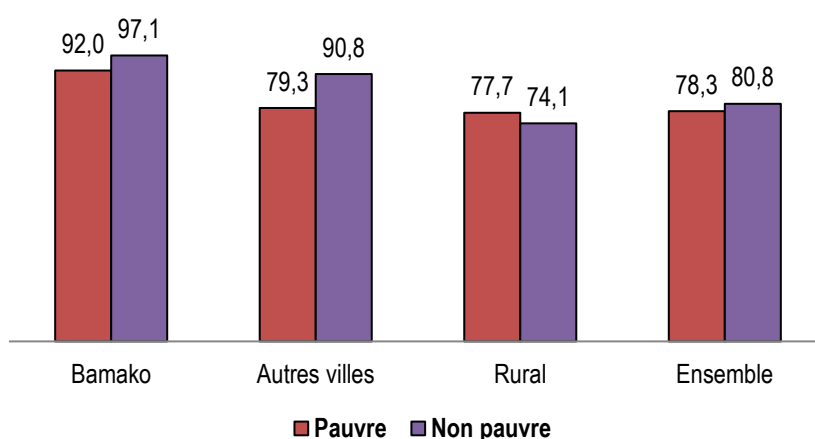


Sources : EMEP 2001, EMOP 2011, EMOP 2021

5.2.2. Accès à l'électricité

Un ménage a accès à l'électricité, s'il est connecté au réseau de l'EDM ou s'il utilise un groupe électrogène ou des panneaux solaires. Dans l'ensemble, le taux d'accès à l'électricité est passé de 9,2 % en 2001 à 79,9 % en 2023. La disparité entre les pauvres et les non pauvres est presque la même dans le milieu rural (77,7 % contre 74,1 % respectivement).

Figure 5-11 : Accès à l'électricité par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP-2023

L'analyse selon la région indique que le district de Bamako se démarque clairement des autres régions avec un taux d'accès à l'électricité qui a fait un grand bond entre 2001 (36,1 %) et 2023 (96,7 %). Toutes les autres régions excepté Koulikoro et Sikasso ont également connu la même évolution mais dans une moindre proportion.

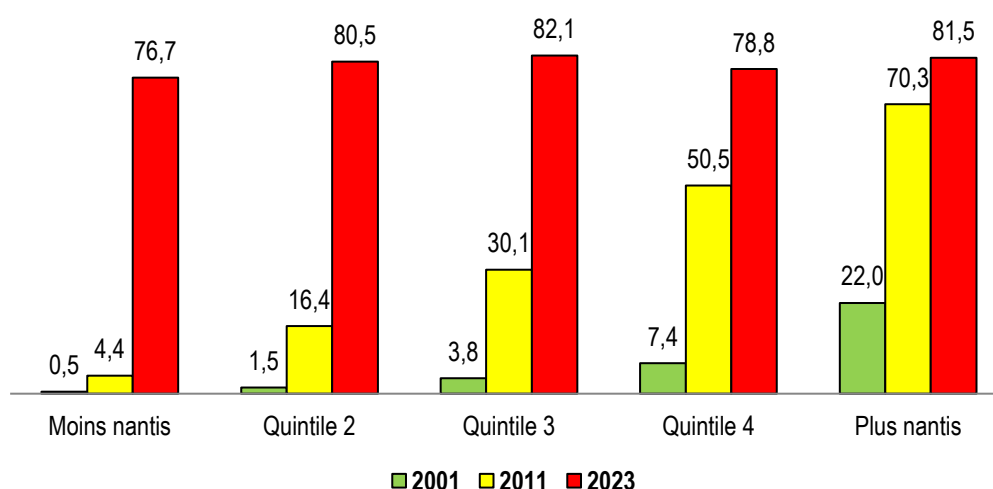
Tableau 5-5: Evolution de l'accès à l'électricité par région (%)

Année	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Taoudenni	Ménaka	Ensemble
2001	3,8	6,3	4,1	6,4	9,4	2,8	6,9	18,1	36,1			9,2
2006	12,4	14,6	17,7	11,7	10,3	14,3	7,3	34,7	70,5			20,1
2009	16,5	23,8	19,8	13,5	7,2	13,7	9,7	30,9	69,9			23,7
2011	31,1	31,9	27,4	25,8	21,2	12,3	21,7	43,9	80,0			34,3
2014	23,9	34,3	60,3	39,6	19,5	14,6	20,4		84,1			40,7
2015	24,7	43,8	69,6	43,8	23,1	13,7	24,9		84,9			44,8
2016	30,9	53,8	79,6	54,9	30,0	18,6	25,7		88,3			52,0
2017	38,7	74,2	82,1	63,9	30,1	20,5	25,1		90,0			58,6
2018	47,5	70,8	87,0	75,8	46,8	37,6	26,2		93,0			65,6
2019	49,0	82,5	87,6	84,1	39,6	27,8	26,5	76,3	95,3			67,7
2020	45,3	90,9	91,6	82,5	40,7	39,7	26,9	63,0	95,6			70,8
2021	47,8	80,6	91,5	90,5	66,8	39,9	33,7	8,0	96,1			74,1
2022	49,5	91,6	90,7	89,1	65,5	39,5	38,9	42,2	94,8			76,3
2023	59,9	97,1	95,0	91,0	71,6	41,9	51,4	58,1	96,7	57,5	0,7	79,9

Sources: EMEP 2001, ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP-2011, EMOP-2014-2023

On constate également une augmentation du taux d'accès à l'électricité aussi bien dans les quintiles les plus nantis que dans ceux les moins nantis. Cependant, cette croissance est beaucoup plus accentuée chez les moins nantis (quintile 3).

Figure 5-12: Evolution de l'accès à l'électricité par quintile (%)



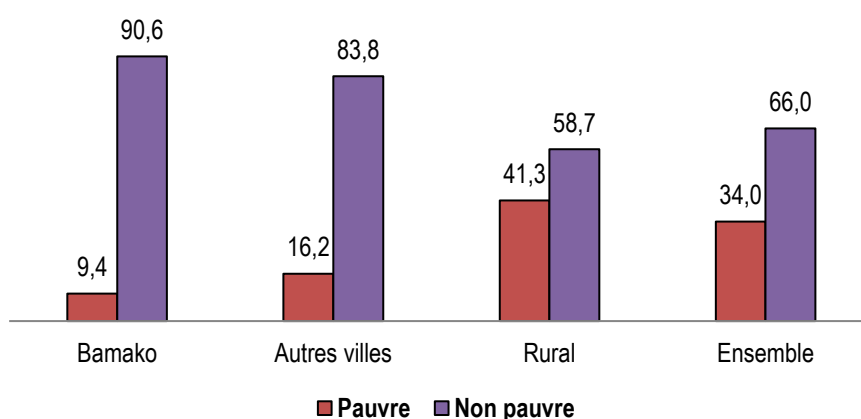
Sources : EMEP-2001, EMOP-2011, EMOP-2023

5.2.3. Hygiène

Les moyens d'aisance appréhendés dans les enquêtes sont les toilettes individuelles ou communes avec chasse d'eau, les latrines ou fosses privées ou communes et la nature. De 2001 à 2023, le taux d'utilisation des équipements jugés acceptables comme type d'aisance est passé de 76,7 % à 94,3 %. Il s'agit de la chasse d'eau et des latrines ou fosses privées ou communes.

L'utilisation des chasses d'eau ou des latrines est plus élevée dans les ménages non pauvres. Ce constat est général dans tous les milieux de résidence. A Bamako et dans les autres villes, les écarts sont beaucoup plus prononcés entre les pauvres et les non pauvres.

Figure 5-13: Proportion de ménages utilisant la chasse/fosse/laitrine selon le niveau de pauvreté par milieu (%)



Source : EMOP-2023

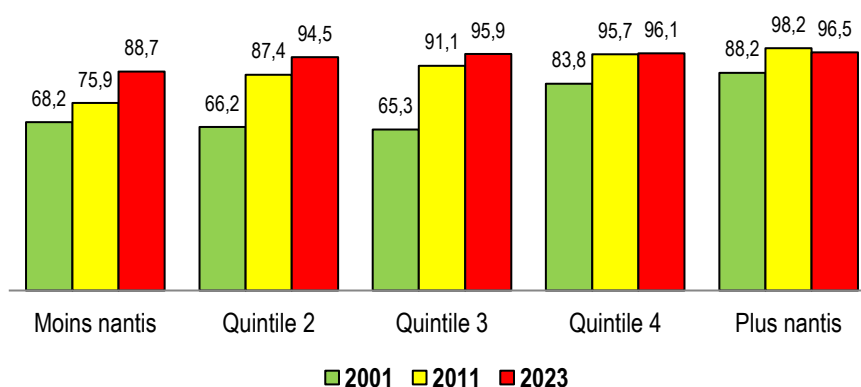
Tableau 5-6: Evolution de l'usage de la chasse/fosse/laitrine selon la région

Année	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Taoudenni	Ménaka	Ensemble
2001	90,8	80,5	75,6	89,1	57,8	49,9	49,6	75,7	94,4			76,7
2006	95,4	93,3	97,9	91,4	78,1	68,0	54,1	88,8	99,3			88,7
2009	89,3	90,7	87,4	88,0	54,5	55,0	67,2	55,3	98,7			81,6
2011	96,2	92,1	97,2	92,9	66,6	80,0	74,8	83,6	99,3			89,7
2014	94,2	98,4	93,1	93,7	64,7	78,0	79,5		99,8			89,2
2015	91,6	100,0	94,4	93,4	67,9	57,1	85,7		99,6			88,3
2016	99,1	98,8	93,3	92,1	68,0	73,2	87,3		100,0			89,7
2017	85,5	91,0	93,5	95,4	68,0	80,9	84,7		100,0			87,8
2018	86,3	99,3	93,3	96,2	79,8	74,3	75,0		99,9			90,2
2019	80,7	97,8	96,5	95,3	74,3	55,3	94,9	96,6	100,0			88,4
2020	81,2	99,8	94,8	98,1	87,4	80,3	82,6	79,1	100,0			92,5
2021	95,3	99,6	93,2	97,7	85,2	77,4	82,3	15,2	99,8			92,2
2022	95,1	100,0	97,4	98,5	78,3	84,4	77,0	66,2	99,9			93,1
2023	98,8	99,9	95,9	97,6	85,7	96,0	96,0	65,2	100,0	40,7	23,8	94,3

Sources: EMEP 2001, ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP-2011, EMOP-2014-2023

Quant à l'analyse par quintiles, on constate dans l'ensemble que la situation s'est améliorée à tous les niveaux entre 2001 et 2023.

Figure 5-14: Evolution de l'usage de la chasse/fosse/laitrine par quintile (%)

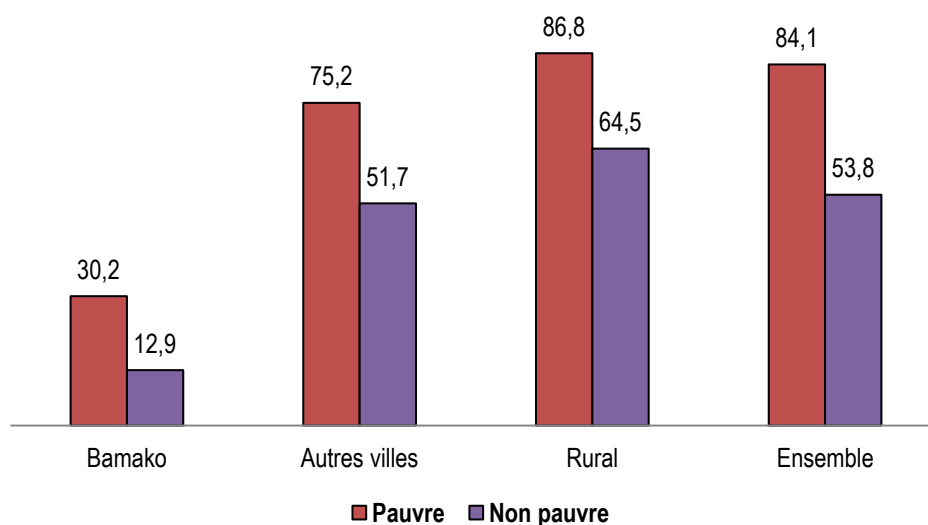


Sources : EMEP 2001, EMOP-2011, EMOP-2023

5.2.4. Source d'énergie pour la cuisson

Presque tous les ménages utilisent le bois ou le charbon de bois comme principale source d'énergie pour la cuisson. L'utilisation du bois semble être beaucoup plus un phénomène de pauvreté. En effet, la proportion des ménages ayant recours à ce moyen est plus élevée dans les ménages pauvres quel que soit le milieu dans lequel on se trouve. Cette proportion dans l'ensemble a connu une diminution entre 2001 (77,0 %) et 2023 (64,1 %).

Figure 5-15 : Proportion de ménages utilisant le bois comme source d'énergie pour la cuisson par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



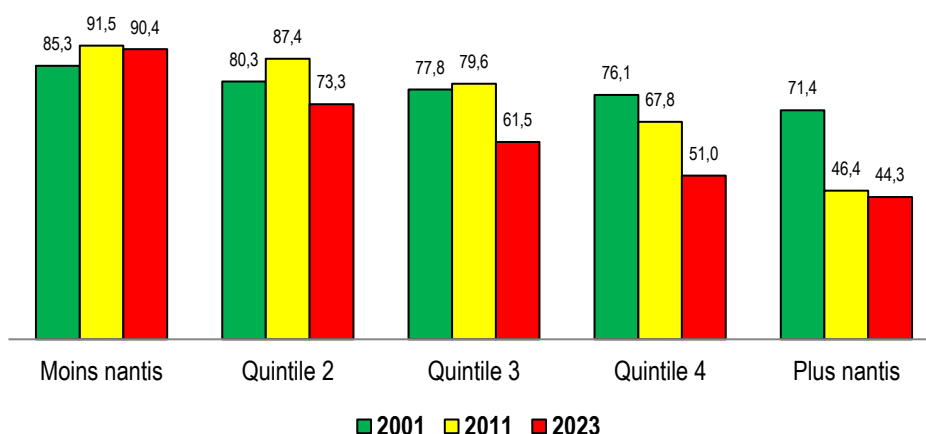
Source : EMOP-2023

Tableau 5-7: Evolution de l'utilisation de bois comme source d'énergie pour la cuisson par région (%)

Année	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Taoudenni	Ménaka	Ensemble
2001	71,7	81,8	87,7	92,6	81,2	75,9	48,1	72,7	42,5			77,0
2006	95,5	90,5	95,4	93,1	89,6	87,6	74,8	61,2	29,6			83,7
2009	92,1	80,4	91,2	93,1	87,1	74,3	64,7	69,0	22,0			76,6
2011	87,6	80,8	84,0	93,0	77,0	75,3	56,6	62,2	32,0			74,5
2014	95,7	95,7	92,1	98,7	85,2	38,6	59,4		20,1			77,7
2015	97,5	82,4	93,1	96,9	90,1	32,4	58,7		15,4			75,3
2016	96,3	90,3	93,4	96,4	89,5	52,1	54,2		14,5			77,3
2017	96,6	86,5	92,2	89,6	88,0	42,0	68,3		11,3			74,7
2018	95,6	85,7	91,1	84,8	85,5	46,7	44,4		11,9			71,3
2019	50,5	72,9	54,4	71,2	73,3	43,2	24,3	6,1	7,9			52,3
2020	59,1	60,7	59,9	41,9	77,6	29,7	38,0	12,7	4,8			47,4
2021	84,3	73,5	81,3	47,8	75,4	34,2	43,7	48,1	5,6			56,5
2022	81,5	40,3	53,0	84,0	54,2	36,8	77,1	23,5	9,6			54,7
2023	95,4	53,8	79,1	89,0	52,4	42,5	70,0	25,8	14,5	97,9	99,7	64,1

Sources: EMEP 2001, ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP-2011, EMOP-2023

Figure 5-16: Evolution de l'utilisation de bois comme source d'énergie pour la cuisson par quintile (%)



Sources : EMEP 2001, EMOP 2011, EMOP 2023

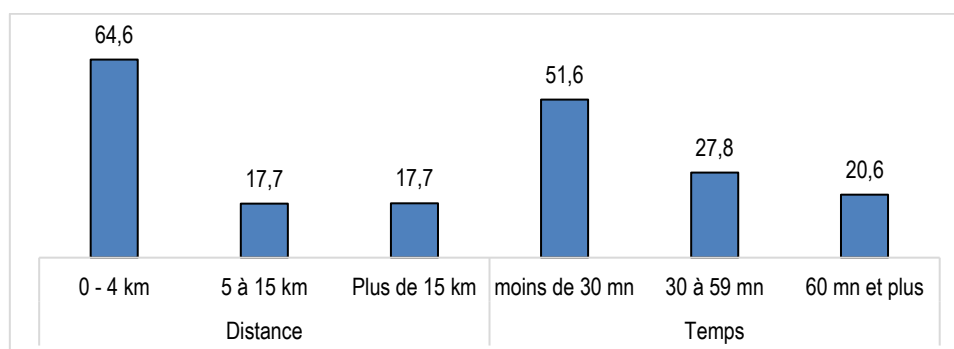
5.3. Distance et temps mis pour atteindre les services ou infrastructures sociales de base

Certains services ou infrastructures de base, lorsqu'ils ne sont pas disponibles dans la grappe, leur accès peut être mesuré à travers la distance ou le temps mis par les ménages pour les atteindre. Ces informations collectées au niveau des grappes, se réfèrent en général aux moyens de déplacement couramment utilisés par les populations pour atteindre les services en question. L'accès à des services de base comme l'eau, le marché des produits alimentaires, les routes praticables, les transports publics font partie des critères objectifs le plus souvent retenus pour évaluer les conditions de vie des ménages. Ils sont surtout utilisés (en plus d'autres services) lorsqu'on ne dispose pas des variables monétaires pour caractériser la pauvreté (pauvreté de conditions de vie). En effet, l'accès à ces services détermine les conditions d'existence des ménages et informe sur les difficultés que les populations éprouvent pour satisfaire leurs besoins fondamentaux en termes de boisson en eau potable, d'éducation, de santé, etc.

5.3.1. Distance et temps mis pour atteindre la source d'eau potable la plus proche

Dans l'ensemble, un peu moins de deux ménages sur dix (17,7 %) parcourt plus de 15 km pour accéder à l'eau potable et 20,6 % d'entre eux y accèdent après 60 mn.

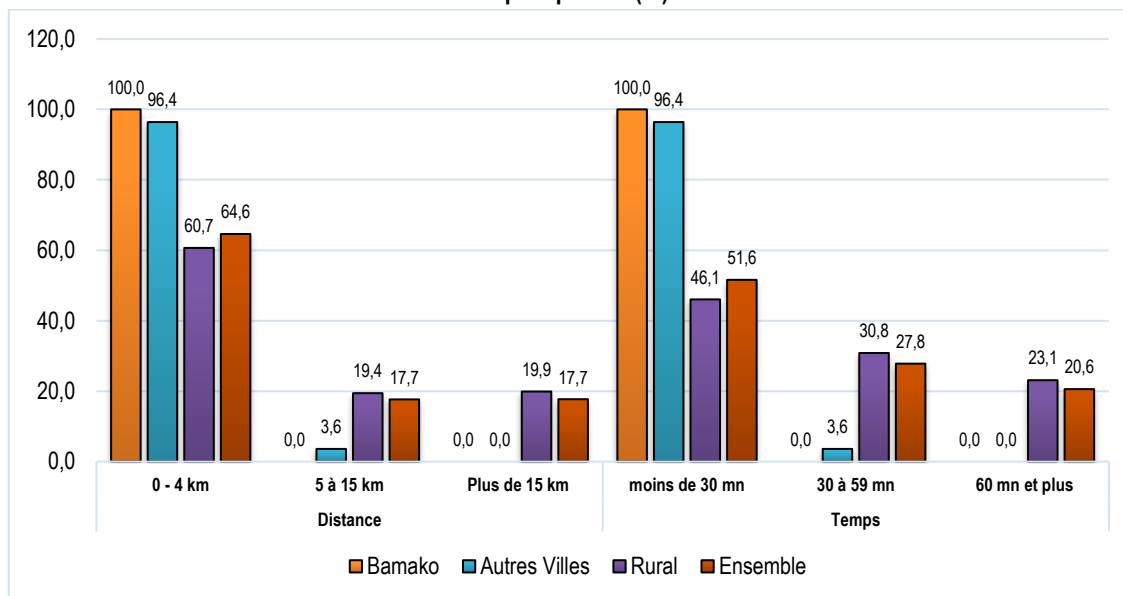
Figure 5-17: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la source d'eau potable la plus proche (%)



Source : EMOP-2023

En distinguant les milieux, on constate que cette situation est essentiellement rurale. En effet, 19,9 % des ménages ruraux sont à plus de 15 km d'une source d'eau potable et 23,1 % de ces ménages l'atteignent après 1 heure de temps.

Figure 5-18: Proportion des ménages par milieu selon la distance et le temps pour atteindre la source d'eau potable la plus proche (%)



Source : EMOP-2023

L'analyse régionale montre que cette difficulté d'accéder à l'eau potable est principalement constatée à Ménaka, Kidal, Tombouctou, Gao et à Mopti. D'après cette enquête, les milieux ruraux des régions citées ont besoin d'une adduction en eau potable proche de la communauté.

Tableau 5-8: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la source d'eau potable la plus proche (%)

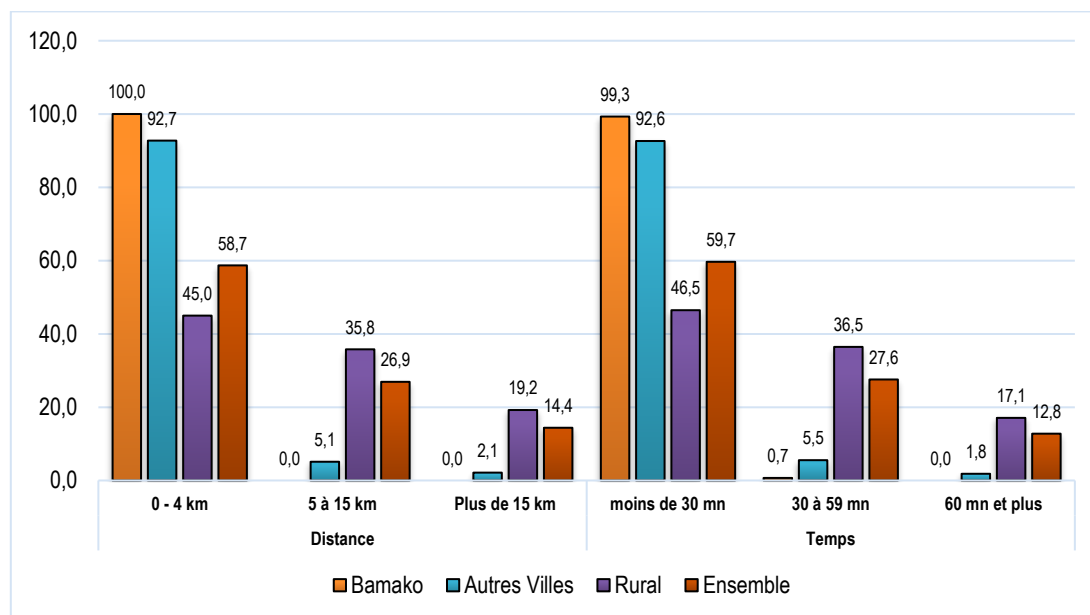
	Distance				Temps			
	0 - 4 km	5 à 15 km	Plus de 15 km	Total	Moins de 30 mn	30 à 59 mn	60 mn et plus	Total
Milieu de résidence								
Bamako	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Autres Villes	96,4	3,6	0,0	100,0	96,4	3,6	0,0	100,0
Rural	60,7	19,4	19,9	100,0	46,1	30,8	23,1	100,0
Région								
Kayes	60,0	40,0	0,0	100,0	5,2	94,8	0,0	100,0
Koulikoro	51,9	39,3	8,8	100,0	28,9	66,4	4,8	100,0
Sikasso	87,8	12,2	0,0	100,0	98,4	1,6	0,0	100,0
Ségou	75,3	24,7	0,0	100,0	62,8	37,2	0,0	100,0
Mopti	62,3	24,5	13,2	100,0	21,7	53,4	24,9	100,0
Tombouctou	77,7	0,0	22,3	100,0	59,0	18,7	22,3	100,0
Gao	83,3	0,0	16,7	100,0	83,3	0,0	16,7	100,0
Kidal	70,4	0,0	29,6	100,0	30,2	40,2	29,6	100,0
Bamako	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Taoudenni	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ménaka	1,7	7,1	91,2	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Ensemble	64,6	17,7	17,7	100,0	51,6	27,8	20,6	100,0

Source : EMOP-2023

5.3.2. Distance et temps mis pour atteindre le marché de produits alimentaires le plus proche

Dans l'ensemble, 14,4 % des ménages accèdent au marché de produits alimentaires le plus proche à plus de 15 km. En milieu rural, 17,1 % des ménages mettent plus d'une heure pour accéder au marché de produits le plus proche soit pour s'approvisionner, soit pour écouler leur produit alimentaire. Excepté le district de Bamako, des proportions non négligeables de ménages sont confrontées à l'angoisse de la distance en ce qui concerne l'accès aux marchés de produits alimentaires.

Figure 5-19 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le marché de produits alimentaires (%)



Source : EMOP-2023

Les régions de Taoudenni, Ménaka et de Kidal se distinguent par une proportion très élevée (100,0 %, 75,9% et 46,0 % respectivement) de ménages situés à plus de 15 km.

Tableau 5-9: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le marché de produits alimentaires (%)

	Distance				Temps			
	0 - 4 km	5 à 15 km	Plus de 15 km	Total	Moins de 30 mn	30 à 59 mn	60 mn et plus	Total
Milieu de résidence								
Bamako	100,0	0,0	0,0	100,0	99,3	0,7	0,0	100,0
Autres Villes	92,7	5,1	2,1	100,0	92,6	5,5	1,8	100,0
Rural	45,0	35,8	19,2	100,0	46,5	36,5	17,1	100,0
Région								
Kayes	31,1	36,0	32,9	100,0	23,6	40,9	35,4	100,0
Koulikoro	85,8	8,6	5,6	100,0	77,9	18,7	3,4	100,0
Sikasso	51,4	43,9	4,7	100,0	80,9	17,3	1,8	100,0
Ségou	47,1	38,3	14,7	100,0	48,2	40,5	11,3	100,0
Mopti	47,3	36,7	15,9	100,0	43,5	43,7	12,7	100,0
Tombouctou	48,4	26,6	25,0	100,0	45,4	31,8	22,7	100,0
Gao	85,8	10,5	3,7	100,0	77,7	18,6	3,7	100,0
Kidal	51,5	2,5	46,0	100,0	46,3	7,7	46,0	100,0

	Distance				Temps			
	0 - 4 km	5 à 15 km	Plus de 15 km	Total	Moins de 30 mn	30 à 59 mn	60 mn et plus	Total
Bamako	100,0	0,0	0,0	100,0	99,3	0,7	0,0	100,0
Taoudenni	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	76,2	23,8	100,0
Ménaka	8,5	15,6	75,9	100,0	8,5	4,5	87,0	100,0
Ensemble	58,7	26,9	14,4	100,0	59,7	27,6	12,8	100,0

Source : EMOP-2023

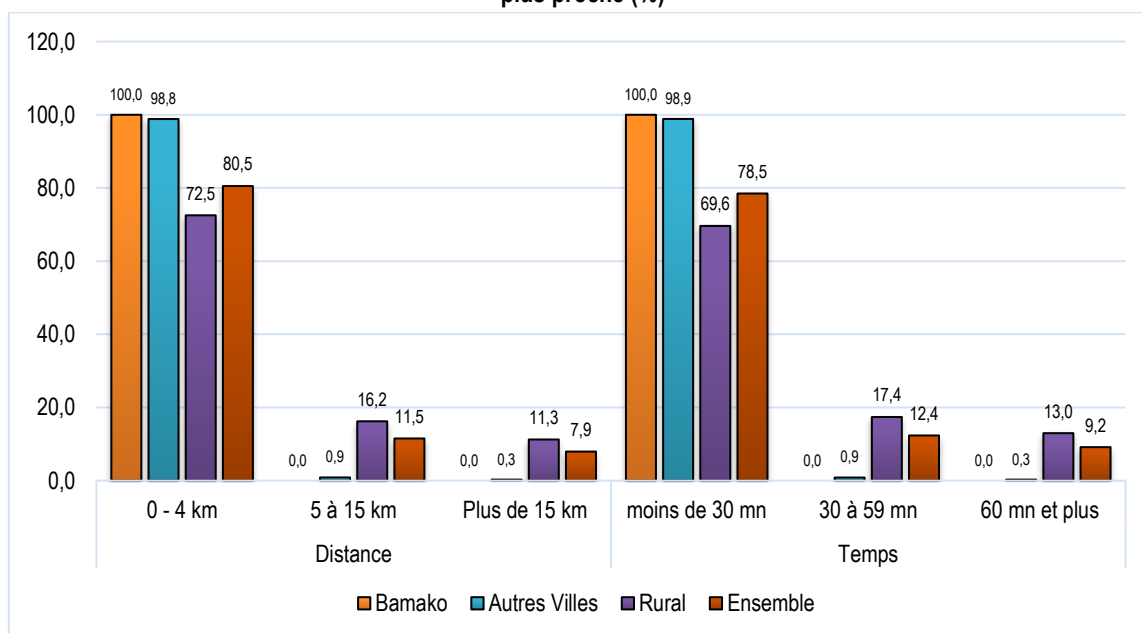
5.3.3. Distance et temps mis pour atteindre les infrastructures scolaires les plus proches

La proximité des élèves aux infrastructures scolaires contribue à améliorer leur rétention dans le système et diminue les charges physiques liées aux mouvements qu'ils effectuent entre l'école et la maison. Elle permet également d'alléger les dépenses relatives aux frais de transport des élèves pour se rendre à l'école. Même si les parents surtout dans les villes sont plutôt regardant sur la qualité que les établissements d'enseignement offrent, la proximité des apprenants aux structures d'éducation prendrait une part importante dans la performance des élèves. L'EMOP, en captant les informations en rapport avec le rapprochement des élèves à leur école, s'est intéressé à la distance et au temps qu'ils auraient mis pour s'y rendre.

Les résultats indiquent que 7,9 % des ménages sont à plus de 15 km du premier cycle le plus proche et 9,2 % d'entre eux, mettent plus d'une heure de temps. En milieu rural, 11,3 % des ménages sont situés à plus de 15 km d'un établissement primaire.

La proportion de ménages situés à plus d'une heure d'un établissement primaire est négligeable à Bamako est quasiment nulle (0,0 %) tandis qu'elle est de 13,0 % en milieu rural. La privatisation de l'école serait à l'origine de l'expansion des écoles à travers la prolifération des infrastructures scolaires dans les villes. La mesure aurait donc contribué à améliorer le rapprochement des élèves aux structures d'éducation.

Figure 5-20: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le premier cycle fondamental le plus proche (%)



Source : EMOP-2023

Les proportions les plus élevées de ménages relativement éloignés (60 mn ou plus) sont enregistrées dans les régions de Taoudenni (100,0%), Ménaka (100,0%), Tombouctou (48,8 %) et Kidal (41,5 %).

Tableau 5-10: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le premier cycle fondamental le plus proche (%)

	Distance				Temps			
	0 - 4 km	5 à 15 km	Plus de 15 km	Total	Moins de 30 mn	30 à 59 mn	60 mn et plus	Total
Milieu								
Bamako	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Autres Villes	98,8	0,9	0,3	100,0	98,9	0,9	0,3	100,0
Rural	72,5	16,2	11,3	100,0	69,6	17,4	13,0	100,0
Région								
Kayes	69,7	18,8	11,5	100,0	64,0	24,9	11,1	100,0
Koulikoro	94,6	3,9	1,5	100,0	89,8	9,0	1,1	100,0
Sikasso	83,3	16,7	0,0	100,0	95,8	4,2	0,0	100,0
Ségou	84,4	13,4	2,2	100,0	83,2	14,6	2,2	100,0
Mopti	78,9	18,6	2,6	100,0	71,6	20,1	8,3	100,0
Tombouctou	39,2	13,3	47,4	100,0	38,1	13,1	48,8	100,0
Gao	85,9	14,1	0,0	100,0	81,3	18,7	0,0	100,0
Kidal	58,5	0,0	41,5	100,0	55,4	3,0	41,5	100,0
Bamako	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Taoudenni	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Ménaka	0,0	9,1	90,9	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Ensemble	80,5	11,5	7,9	100,0	78,5	12,4	9,2	100,0

Source : EMOP-2023

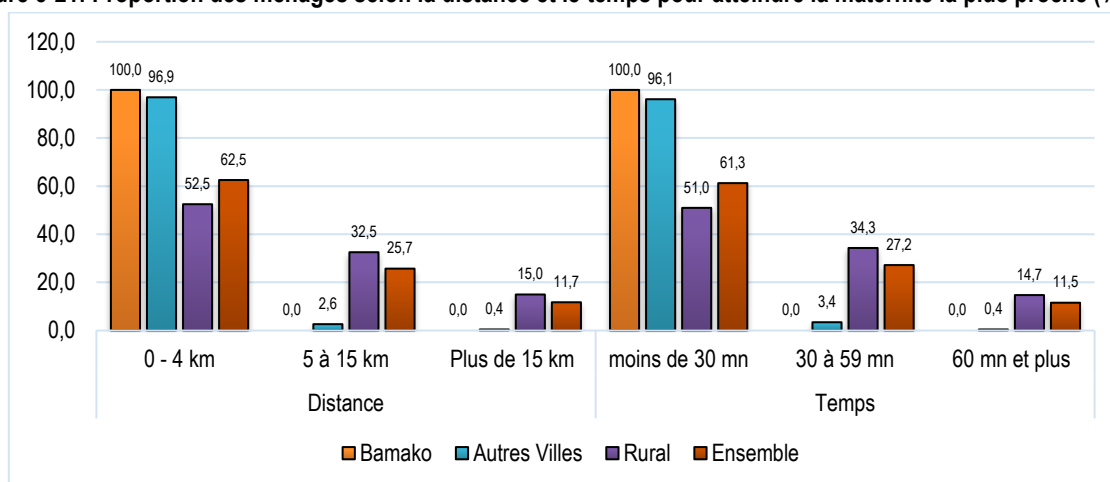
5.3.4. Distance et temps mis pour atteindre la maternité la plus proche

Le rapprochement des services de santé soulage les populations dans le cadre de la prise en charge des soins de santé en urgence ou en consultation. En particulier, lorsqu'il s'agit de maternité, le temps et la distance pour y arriver sont des éléments qui peuvent influencer les taux de mortalité maternelle des femmes enceintes surtout en cas de complication. En effet, la rapidité de la prise en charge augmente en général les chances de réussite des interventions médicales.

Les informations collectées par l'EMOP qui donnent une mesure du temps et de la distance qui séparent les ménages des maternités font ressortir qu'il y a des efforts à fournir en milieu rural dans l'amélioration du rapprochement des populations aux maternités.

Dans l'ensemble, 11,7 % des ménages sont à plus de 15 km et 11,5 % mettent plus d'une heure de temps pour se rendre à la maternité la plus proche. Ces proportions sont très prononcées en milieu rural car elles sont de 15,0 % et 14,7 % respectivement pour la distance et le temps mis.

Figure 5-21: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la maternité la plus proche (%)



Source : EMOP-2023

Les régions de Taoudenni, Ménaka, Kidal et Tombouctou ont des pourcentages non négligeables de ménages parcourant plus de 15 km pour atteindre la maternité la plus proche.

Tableau 5-11: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la maternité la plus proche (%)

	Distance				Temps			
	0 - 4 km	5 à 15 km	Plus de 15 km	Total	Moins de 30 mn	30 à 59 mn	60 mn et plus	Total
Milieu								
Bamako	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Autres Villes	96,9	2,6	0,4	100,0	96,1	3,4	0,4	100,0
Rural	52,5	32,5	15,0	100,0	51,0	34,3	14,7	100,0
Région								
Kayes	50,1	27,5	22,5	100,0	39,0	37,6	23,3	100,0
Koulikoro	90,7	8,0	1,3	100,0	81,5	17,5	1,0	100,0
Sikasso	54,6	37,3	8,1	100,0	70,1	26,3	3,6	100,0
Ségou	49,3	44,1	6,6	100,0	58,6	36,7	4,7	100,0
Mopti	67,0	31,0	2,0	100,0	52,6	39,9	7,5	100,0
Tombouctou	41,4	15,8	42,7	100,0	35,9	24,1	40,1	100,0
Gao	91,3	8,7	0,0	100,0	84,5	15,5	0,0	100,0
Kidal	52,7	0,0	47,3	100,0	47,3	5,3	47,3	100,0
Bamako	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Taoudenni	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	16,7	83,3	100,0
Ménaka	0,0	6,7	93,3	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Ensemble	62,5	25,7	11,7	100,0	61,3	27,2	11,5	100,0

Source : EMOP-2023

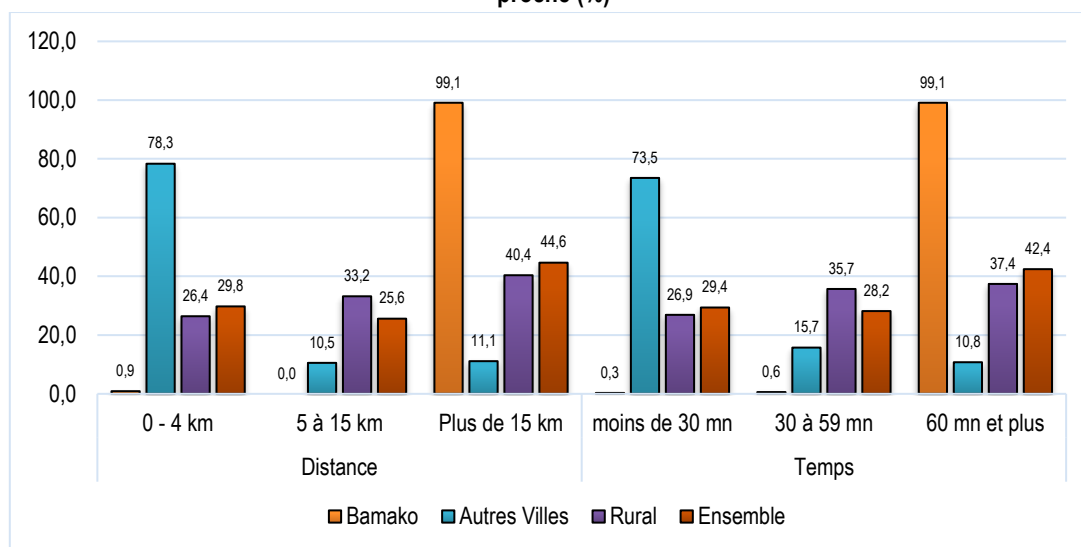
5.3.5. Distance et temps mis pour atteindre la banque de céréales la plus proche

L'approvisionnement des populations en céréale est un souci préoccupant et permet de soulager les populations dans le cadre de la prise en charge des situations alimentaires. En particulier, lorsqu'il s'agit de banque de céréales, le temps et la distance pour y arriver sont des éléments qui peuvent influencer les pénuries alimentaires notamment chez les populations vulnérables.

Les informations collectées par l'EMOP qui donnent une mesure du temps et de la distance qui séparent les ménages des banques de céréales font ressortir qu'il y a des efforts à fournir en milieu rural dans l'amélioration du rapprochement des populations aux banques de céréales.

Dans l'ensemble, 44,6 % des ménages sont à plus de 15 km et 42,4 % mettent plus d'une heure de temps pour se rendre à la banque de céréale la plus proche.

Figure 5-22: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la banque de céréales la plus proche (%)



Source : EMOP-2023

Ces proportions sont très prononcées à Taoudenni (100,0%) et à Bamako car elles sont de 99,1 % respectivement pour la distance et le temps mis. Les régions de Koulikoro, Kidal et Gao ont des pourcentages non négligeables de ménages parcourant plus de 15 km pour atteindre la banque de céréales la plus proche.

Tableau 5-12: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la banque de céréales la plus proche (%)

	Distance				Temps			
	0 - 4 km	5 à 15 km	Plus de 15 km	Total	Moins de 30 mn	30 à 59 mn	60 mn et plus	Total
Milieu de résidence								
Bamako	0,9	0,0	99,1	100,0	0,3	0,6	99,1	100,0
Autres Villes	78,3	10,5	11,1	100,0	73,5	15,7	10,8	100,0
Rural	26,4	33,2	40,4	100,0	26,9	35,7	37,4	100,0
Région								
Kayes	32,5	36,9	30,6	100,0	20,0	47,0	33,0	100,0
Koulikoro	12,8	7,7	79,5	100,0	10,7	9,2	80,1	100,0
Sikasso	36,5	32,4	31,0	100,0	54,4	21,8	23,8	100,0
Ségou	41,1	43,4	15,5	100,0	41,7	50,0	8,3	100,0
Mopti	43,3	39,7	17,0	100,0	36,1	47,8	16,0	100,0
Tombouctou	44,0	25,4	30,6	100,0	41,5	28,9	29,6	100,0
Gao	56,3	4,1	39,6	100,0	49,5	11,0	39,6	100,0
Kidal	49,2	2,6	48,2	100,0	43,8	8,0	48,2	100,0
Bamako	0,9	0,0	99,1	100,0	0,3	0,6	99,1	100,0
Taoudenni	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	31,6	68,4	100,0
Ménaka	4,2	7,7	88,0	100,0	4,2	2,4	93,3	100,0
Ensemble	29,8	25,6	44,6	100,0	29,4	28,2	42,4	100,0

Source : EMOP-2023

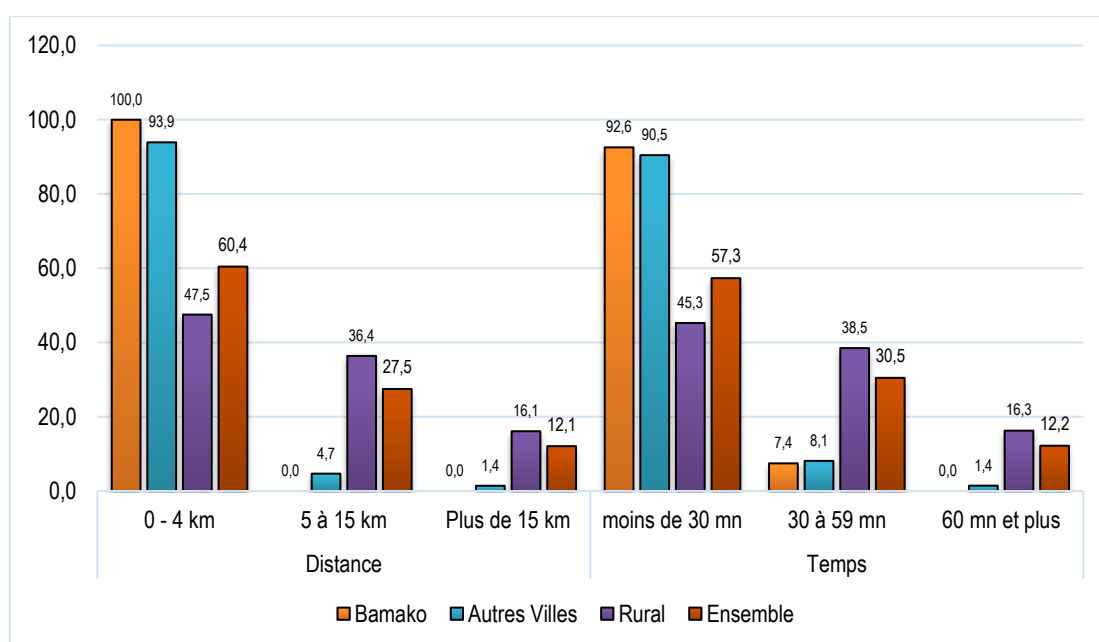
5.3.6. Distance et temps mis pour atteindre le centre de santé communautaire le plus proche

Le rapprochement des services de santé soulage les populations dans le cadre de la prise en charge des soins de santé en urgence ou en consultation. En particulier, lorsqu'il s'agit de centre de santé communautaire, le temps et la distance pour y arriver sont des éléments qui peuvent influencer les taux de mortalité de la population communautaire en général et surtout la prise en charge des cas de complications. En effet, la rapidité de la prise en charge augmente en général les chances de réussite des interventions médicales.

Les informations collectées par l'EMOP qui donnent une mesure du temps et de la distance qui séparent les ménages des structures de santé communautaire font ressortir qu'il y a des efforts à fournir en milieu rural dans l'amélioration du rapprochement des populations aux centres de santé communautaire.

Dans l'ensemble, 12,1 % des ménages sont à plus de 15 km et 12,2 % mettent plus d'une heure de temps pour se rendre au centre de santé communautaire le plus proche. Ces proportions sont très prononcées en milieu rural car elles sont de 16,1 % et 16,3 % respectivement pour la distance et le temps mis.

Figure 5-23: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le centre de santé communautaire le plus proche (%)



Source : EMOP-2023

Les régions de Taoudenni, Ménaka et Kidal ont des pourcentages non négligeables de ménages parcourant plus de 15 km pour atteindre la maternité la plus proche.

Tableau 5-13: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le centre de santé communautaire le plus proche (%)

	Distance				Temps			
	0 - 4 km	5 à 15 km	Plus de 15 km	Total	Moins de 30 mn	30 à 59 mn	60 mn et plus	Total
Milieu								
Bamako	100,0	0,0	0,0	100,0	92,6	7,4	0,0	100,0
Autres Villes	93,9	4,7	1,4	100,0	90,5	8,1	1,4	100,0
Rural	47,5	36,4	16,1	100,0	45,3	38,5	16,3	100,0

	Distance				Temps			
	0 - 4 km	5 à 15 km	Plus de 15 km	Total	Moins de 30 mn	30 à 59 mn	60 mn et plus	Total
Région								
Kayes	46,4	30,3	23,3	100,0	32,5	43,4	24,1	100,0
Koulikoro	73,7	9,7	16,6	100,0	60,3	24,9	14,7	100,0
Sikasso	57,7	36,7	5,6	100,0	77,1	20,6	2,2	100,0
Ségou	43,8	41,5	14,7	100,0	50,2	35,9	13,9	100,0
Mopti	53,0	45,1	1,9	100,0	41,3	51,6	7,1	100,0
Tombouctou	54,4	33,6	12,0	100,0	48,6	41,1	10,3	100,0
Gao	81,1	0,0	18,9	100,0	69,8	11,2	18,9	100,0
Kidal	45,2	3,3	51,5	100,0	42,7	2,5	54,8	100,0
Bamako	100,0	0,0	0,0	100,0	92,6	7,4	0,0	100,0
Taoudenni	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Ménaka	5,3	16,3	78,4	100,0	5,3	2,8	91,9	100,0
Ensemble	60,4	27,5	12,1	100,0	57,3	30,5	12,2	100,0

Source : EMOP-2023

5.3.7. Résumé synoptique de certaines conditions du bien-être

Dans la figure suivante, certains aspects du bien-être sont présentés de manière à faciliter la comparaison entre les régions, les niveaux d'instruction du chef du ménage et le statut de pauvreté.

Figure 5-24: Aspects du bien-être 2023

Pauvreté monétaire	Pauvre (%)	Part alimentaire	%	Electricité / Groupes / Panneaux	%	Téléphone mobile	%	Moto	%	Alphabétisation du chef de ménage	%
Kidal	0-5		0-5	Supérieur, Koulikoro, Bamako, Secondaire	96-100	Bamako, Secondaire, Supérieur, Sikasso, Koulikoro, Autres villes, Fondamental 2	96-100		96-100	Secondaire, Supérieur, Fondamental 2	96-100
Supérieur	06-10		06-10	Sikasso, Ségou, Fondamental 2	91-95	Kayes, Koulikoro, Fondamental 1	91-95		91-95		91-95
Bamako, Taoudenni	11-15		11-15	Autres villes, Fondamental 1	86-90	Non Pauvres, Ensemble 2023	86-90	Secondaire, Supérieur	86-90		86-90
Tombouctou, Ménaka, Secondaire	16-20		16-20	Non pauvre	81-85	Rural, Sans Instruction, Pauvres, Ségou	81-85	Sikasso, Fondamentale 2	81-85		81-85
Autres villes	21-25		21-25	Ensemble 2023, Rural, Pauvre	76-80	Tombouctou	76-80	Koulikoro, Bamako, Fondamental 1	76-80		76-80
	26-30		26-30	Mopti, Sans Instruction	71-75	Mopti	71-75	Autres villes	71-75	Taoudenni	71-75
Kayes	31-35		31-35		66-70	Gao	66-70	Non Pauvres, Kidal, Ensemble	66-70	Bamako	66-70
Mopti, Primaire	36-40		36-40		61-65		61-65	Mopti, Ségou, Rural, Kayes, Pauvres	61-65		61-65
Gao, Ensemble 2023	41-45		41-45	Kayes, Kidal, Taoudenni	56-60		56-60	Sans Instruction	56-60	Fondamental 1, Autres villes	56-60
Sans Instruction	46-50	Bamako	46-50	Gao	51-55		51-55		51-55	Kidal	51-55
Ségou, Rural	51-55	Supérieur	51-55		46-50	Kidal	46-50		46-50	Koulikoro, Gao, Ménaka, Non Pauvres	46-50
Sikasso	56-60	Secondaire	56-60	Tombouctou	41-45		41-45	Gao	41-45	Tombouctou, Mopti, Ensemble 2023	41-45
Koulikoro	61-65	Koulikoro, Kidal, Primaire	61-65		36-40		36-40	Tombouctou	36-40	Sikasso, Rural	36-40
	66-70	Gao, Sikasso, Ségou, Tombouctou, Autres villes, Sans Instruction, Non Pauvres, Pauvre, 2023	66-70		31-35		31-35		31-35		31-35
	71-75	Mopti, Taoudénni, Rural	71-75		26-30		26-30		26-30	Ségou	26-30
	76-80	Kayes	76-80		21-25		21-25	Taoudenni	21-25	Sans Instruction	21-25
	81-85	Ménaka	81-85		16-20	Ménaka	16-20		16-20		16-20
	86-90		86-90		11-15		11-15		11-15		11-15
	91-95		91-95		06-10		06-10	Ménaka	06-10		06-10
	96-100		96-100	Ménaka	0-5	Taoudenni	0-5		0-5		0-5

6. ANALYSE DE L'INEGALITE

L'inégalité est un concept plus large que celui de la pauvreté, étant donné qu'il porte sur l'ensemble de la population et pas uniquement sur la partie de la population située en-dessous d'un certain seuil de pauvreté (Banque Mondiale, septembre 2005). L'analyse de l'inégalité renseigne sur la répartition des dépenses ou des revenus entre les différentes couches de la population. On peut mesurer l'inégalité en comparant les différents niveaux de quintiles de dépenses.

Cependant, la mesure d'inégalité la plus largement utilisée est le coefficient de Gini. Ses valeurs extrêmes sont 0 et 1. Le 0 traduit une situation d'égalité parfaite alors que le 1 correspond à une situation d'inégalité complète ou maximale. Dans ce chapitre, l'analyse de l'inégalité est basée sur l'interprétation du coefficient de Gini.

L'inégalité mesurée par l'indice de Gini dans l'ensemble est de 0,32 en 2023. L'inégalité la plus faible est observée à Taoudenni (0,18), Ménaka (0,19) et Kidal (0,25). C'est à Kayes, Koulikoro, Mopti et Bamako qu'elle est la plus grande avec les mêmes proportions (0,30).

L'analyse spatiale montre que l'inégalité à Bamako, dans les autres villes et en milieu rural est la même avec chacun (0,30).

Tableau 6-1 : Coefficient de Gini selon la région, le milieu de résidence et le sexe caractéristiques

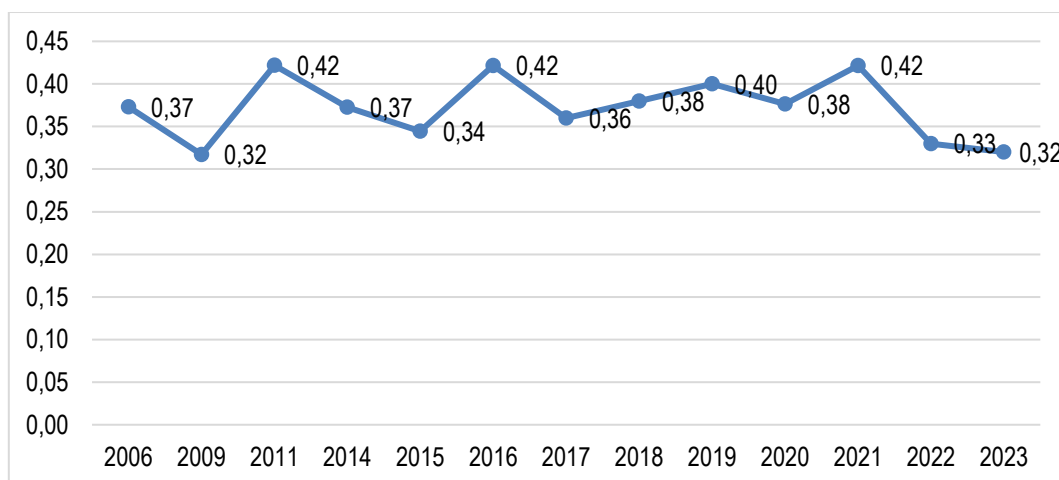
Région	
Kayes	0,30
Koulikoro	0,30
Sikasso	0,27
Ségou	0,26
Mopti	0,30
Tombouctou	0,29
Gao	0,31
Kidal	0,25
Bamako	0,30
Taoudenni	0,18
Ménaka	0,19
Milieu	
Bamako	0,30
Autres villes	0,30
Ensemble urbain	0,30
Rural	0,30
Sexe	
Masculin	0,32
Féminin	0,35
Ensemble	0,32

Source : EMOP-2023

L'analyse dynamique de l'inégalité sur la période 2001-2023 est mitigée. Elle est marquée par des hauts et des bas et ne permet point de dégager une tendance. De 2001 à 2009, l'indice de Gini est passé de 0,39 à 0,32 traduisant ainsi une réduction substantielle des disparités. En 2011, l'indice a atteint un pic

de 0,42 pour rechuter à 0,34 en 2015. Depuis cette date, l'indice est en légère augmentation jusqu'à 2021 avant de baisser à 0,32 en 2023.

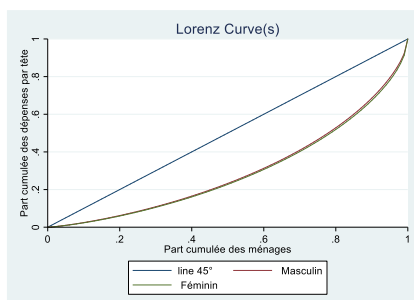
Figure 6-1: Evolution de l'inégalité entre 2001 et 2021 – coefficient de Gini



Sources: EMEP 2001, ELIM 2006, MICS-ELIM 2009, EMOP 2011, EMOP 2015-2023

La courbe de Lorenz permet d'illustrer les constats effectués sur l'inégalité. Elle est située en dessous de cette diagonale de référence. Plus la courbe est éloignée de la diagonale, plus la répartition des revenus est inégalitaire. Plus la courbe est proche de la ligne d'égalité (ligne 45°), plus la répartition des dépenses est égale dans une société.

Figure 6-2: Courbe de Lorenz pour la distribution des dépenses par tête selon le sexe



Source : EMOP-2023

7. INDICE DE PAUVRETE MULTIDIMENSIONNEL (IPM)

L'indice de pauvreté multidimensionnel (IPM) est un nouvel indicateur statistique composite élaboré en 2007 par un laboratoire de l'Université d'Oxford (Oxford Poverty and Human Development Initiative, OPHI) et utilisé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Un indice de pauvreté multidimensionnel vise à résumer plusieurs aspects de pauvreté non-monnaire à travers un seul nombre. D'une manière générale, l'IPM modifie la vision de la pauvreté en élargissant son champ d'analyse. Il s'agit de souligner qu'une privation unique n'est pas toujours synonyme de pauvreté. La pauvreté est perçue comme une situation de manques multiples et synchronisés. Cette méthode complète les mesures de pauvreté monétaire et de pauvreté subjective.

L'IPM rapporté par le PNUD est calculé pour la majorité des pays du monde. Il est basé sur des enquêtes réalisées dans presque tous les pays avec une fréquence de 5 à 10 ans. Le choix d'indicateurs, les mêmes partout, peut-être moins pertinent dans un certain pays. Le nombre de pauvres estimé avec l'IPM global est 1,75 milliard de personnes, réparties dans les 104 pays en développement. Ce nombre est supérieur aux 1,44 milliards de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour et inférieur aux 2,6 milliards d'individus vivant avec moins de 2 dollars par jour.

Les efforts internationaux, et la demande que chaque pays calcule un IPM pour satisfaire les Objectifs de Développement Durable, ont inspiré l'utilisation de l'EMOP pour un IPM malien. Un IPM est déterminé par plusieurs composantes : les dimensions, les indicateurs avec leurs poids, et le seuil. Les dimensions sont les aspects de pauvreté non-monnaire qu'on veut considérer. L'OPHI et le PNUD en ont choisi trois : l'éducation, la santé et les conditions de vie. Les indicateurs doivent mettre en évidence la situation de privation pour la dimension correspondante. En construisant un IPM national il faudra donc choisir d'abord les dimensions et les indicateurs.

Dans cette première tentative, on a maintenu les dimensions et autant que possible et raisonnable les indicateurs et les poids utilisés par le PNUD. Pourtant, la méthodologie peut être utilisée avec différentes dimensions, indicateurs, pondérations et seuils. Une discussion détaillée et pertinente sur le choix de dimensions et d'indicateurs se trouve dans le rapport de **Alkire et Santos** (Alkire, S. et Santos, M.E. (2010). « Pauvreté multidimensionnelle aiguë : un nouvel indice pour les pays en développement ». *OPHI Working Papers* 38, Université d'Oxford). Les auteurs ont remarqué que les dimensions potentielles qu'une mesure de la pauvreté pourraient refléter sont assez larges et incluent la santé, l'éducation, le niveau de vie, l'autonomisation, le travail, l'environnement, la sécurité, les violences, les relations sociales et la culture entre autres. Dans le cadre de ce rapport, les dimensions suivantes ont été utilisées : l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire, les conditions de vie des ménages (accès à l'eau potable, électricité, les caractéristiques de logement, Mobilité et moyens de subsistance).

Si on le trouvera utile, il est donc tout-à-fait possible de modifier la composition de l'IPM national présenté ici.

La partie la plus accessible de l'IPM est l'incidence (H) et l'effectif de la population pauvre dans le sens qu'elle est privée en plusieurs dimensions.

L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle (H) est donc estimée à 22,8 % en 2023 contre 30,5 % en 2022. Cela suppose qu'un peu moins d'une personne sur quatre, soient démunies. Cependant, la

proportion donnée par l'indice H ne renseigne pas exactement sur les dimensions et les indicateurs de privation.

La grande majorité de la population vit dans les zones rurales et ce sont les plus touchés par la pauvreté multidimensionnelle (26,0 %). Dans les autres villes, 15,8 % des individus sont pauvres dans le sens de l'IPM, contre seulement 9,8 % dans le district de Bamako. Cette large différence entre les milieux peut s'expliquer par différents facteurs : le manque d'opportunité d'emploi dans le milieu rural, ou encore le manque de biens matériels pour avoir une bonne condition de vie et autres.

L'incidence de pauvreté est très différente selon les régions. Les régions de Ménaka, Taoudenni enregistrent les taux les plus élevés avec 74,0 % et 61,0%, mais le taux est très bas à Bamako (9,8 %) et à Sikasso (13,0 %) et Ségou (15,0%). Pour investiguer les causes de ces effets, il est utile d'examiner les composantes de l'indice, les indicateurs individuels.

L'intensité A est remarquablement stable – environ 0,36-0,46 dans toutes les régions, et presque le même dans chacun des trois milieux de résidence. Cela veut dire qu'en moyenne, les pauvres dans le sens IPM sont privés sur un nombre d'indicateurs dont la somme des poids est 0,36-0,46. Vu que la mesure de la privation se trouve entre 0,36 (3/8) et 1,00 pour les pauvres, la privation s'étend donc rarement à tous les indicateurs au même temps.

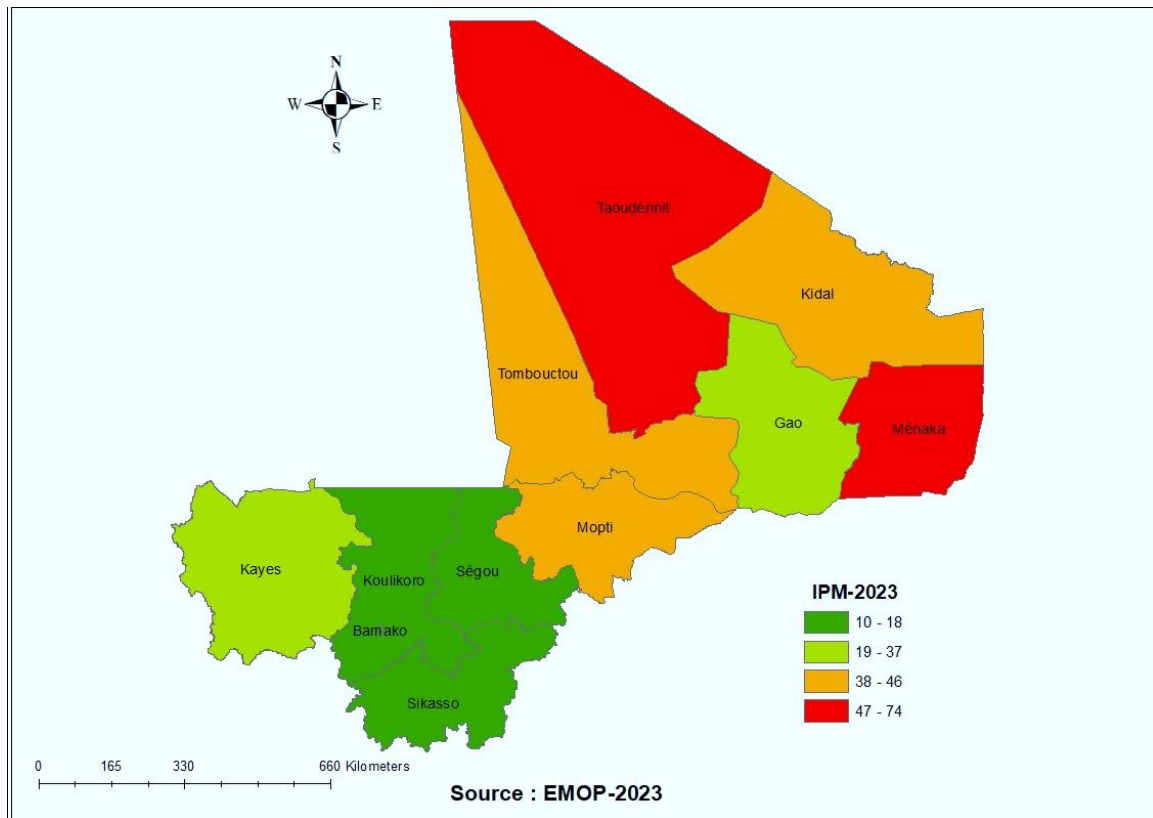
Au niveau d'ensemble, l'IPM n'a pas considérablement varié de 2020 à 2022 respectivement 14 % chacune des années et 9% en 2023. Il est plus élevé dans les régions du nord à savoir Ménaka (32,0%), Taoudenni (22,0%) et Kidal (21,0 %). On note la plus faible valeur pour l'indice à Bamako (4%) et à Sikasso (5 %).

Tableau 7-1 : L'IPM par région, par milieu de résidence et par sexe du chef de ménage

	IPM	Incidence (H %)	Intensité (A)	Population pauvre
Région				
Kayes	0,12	29,0	0,40	904 584
Koulikoro	0,07	18,0	0,42	668 743
Sikasso	0,05	13,0	0,39	525 094
Ségou	0,06	15,0	0,37	538 775
Mopti	0,17	40,0	0,44	1 244 966
Tombouctou	0,20	46,0	0,44	467 647
Gao	0,15	37,0	0,40	215 506
Kidal	0,21	45,0	0,46	46 477
Bamako	0,04	10,0	0,40	263 955
Taoudenni	0,22	61,0	0,36	19 397
Ménaka	0,32	74,0	0,43	187 714
Milieu de résidence				
Bamako	0,04	9,8	0,40	263 955
Autres villes	0,07	15,8	0,43	410 430
Rural	0,11	26,0	0,41	4 408 472
Sexe du chef de ménage				
Masculin	0,09	22,6	0,41	4 769 191
Féminin	0,12	27,6	0,43	313 666
Ensemble	0,09	22,8	0,41	5 082 857

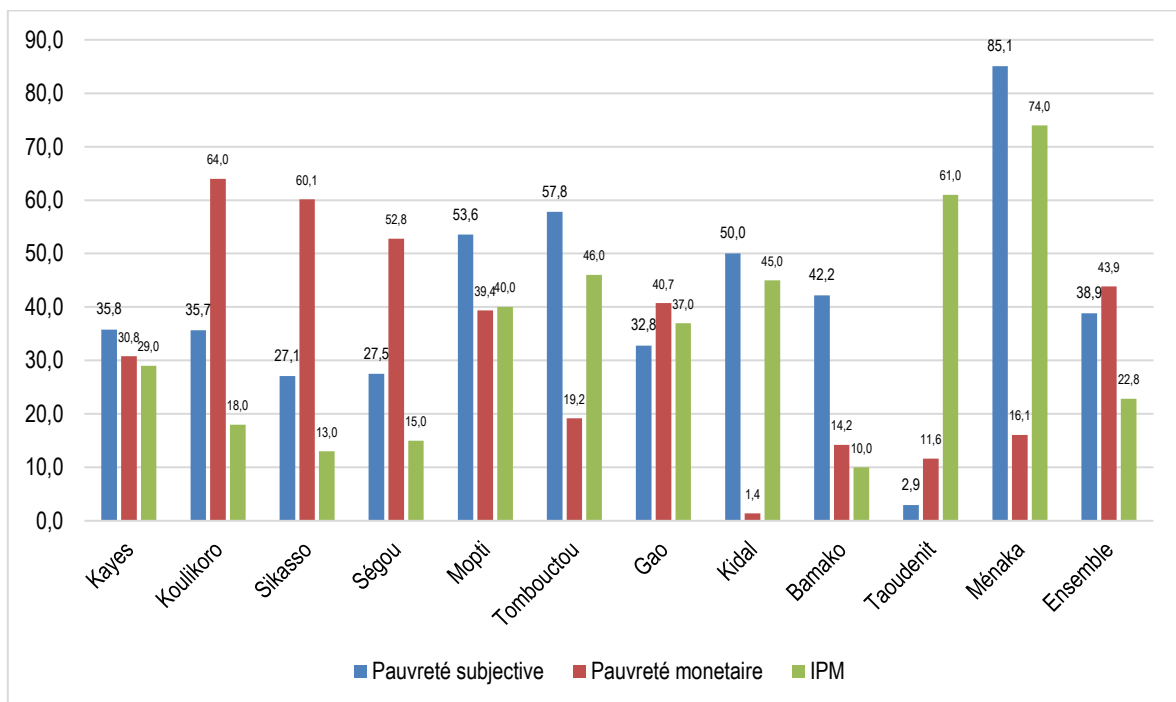
Source : EMOP-2023

Figure 7-1: IPM par région



Source : EMOP-2023

Figure 7-2: Différentes formes de pauvreté par région



CONCLUSION

La douzième édition de l'EMOP s'est déroulée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023 dans l'ensemble des 10 régions du Mali et dans le district de Bamako.

Sur un échantillon estimé à **8 350** ménages, **8 332** ont participé avec succès soit un taux de réponse de 99,7 %. Le présent rapport, dérive de l'exploitation des résultats des quatre passages et est focalisé sur l'analyse de la pauvreté.

Par rapport aux dépenses de consommation, la part des dépenses de consommation alimentaire y compris l'autoconsommation est évaluée à 66,3 %. Cette part est d'autant plus élevée lorsque les populations sont plus nanties (63,4 %). Plus de quatre ménages sur dix 45,6 % des dépenses alimentaires vont dans l'achat des produits alimentaires comme Riz, Mil, Maïs en grain crus, Viande de bœuf fraîche, Sucre et Huile d'arachide. À Bamako, 17,9 % des dépenses non alimentaires vont dans des « loyers » (y compris le loyer imputé pour les ménages propriétaires), 9,1 % vont dans l'achat de l'essence, autres combustibles (pour le transport) et lubrifiants et 3,1 % vont dans les services d'appel téléphonique (portable).

Dans les autres agglomérations urbaines, 20,7 % des dépenses non alimentaires vont dans les « loyers », 10,3 % des dépenses non alimentaires vont dans les « habillements » et 5,9 % des dépenses vont dans « Combustibles solides (charbon, bois, etc.) » et 5,2 % dans l'Électricité.

Quant au milieu rural, 21,5 % vont dans les « loyers (y compris les loyers imputés) », 10,4 % des dépenses vont dans « l'habillements » et 7,5 % vont dans les « Médicaments et produits et équipement thérapeutiques ».

L'analyse de la pauvreté en 2023 a montré que l'incidence de la pauvreté sur l'ensemble du pays s'élève à 43,9 %. La pauvreté est plus répandue dans les agglomérations rurales comparativement aux villes. Les résultats confirment, d'une part, la corrélation positive entre la pauvreté et la taille du ménage et d'autre part une corrélation négative entre le niveau d'éducation et la pauvreté.

La pauvreté lorsqu'elle gagne une population, elle sévit de manière structurelle. Contrairement aux phénomènes conjoncturels qui dans la plupart des cas sont soumis à l'influence des variations saisonnières, la réduction de la pauvreté s'opère progressivement avec la conjonction de plusieurs facteurs de développement dans un contexte favorable à la bonne gouvernance. Pour bien mesurer la pauvreté et bien apprécier et évaluer les progrès, il serait donc pertinent de l'observer sur une période relativement longue d'environ cinq (5 ans).

Les résultats montrent que le service de santé auquel les pauvres ont recours est le CSCOM (63,7 %), Les résultats indiquent que les pauvres (50,5 %) des coûts de consultation élevés et sont confrontés au temps d'attente long (20,3 %).

Les résultats montrent également une présence marquée des pauvres (77,2 %) dans le secteur primaire composé majoritairement d'agriculteurs.

Les résultats de l'enquête indiquent que, quel que soit le milieu de résidence, le taux de possession des biens d'équipement est plus élevé chez les « non pauvres ». Ils révèlent également que les pauvres ont moins accès aux services de base.

Au vu de ces résultats, les politiques de lutte pour la réduction de la pauvreté doivent s'orienter sur les mesures qui visent à :

- faciliter l'accès des ménages aux produits alimentaires de base pour lesquels ils engloutissent une bonne partie de leurs ressources ;
- poursuivre dans les efforts de scolarisation et d'alphabétisation de la population ;
- faciliter l'accès des ménages ruraux aux services ou infrastructures de base à travers une stratégie d'investissements adéquats dans les zones rurales ;
- adapter les efforts d'investissement en fonction de l'ampleur de la pauvreté dans les différents milieux de résidence.

Par ailleurs, les différences entre les échantillons en termes de couverture régionale constituent une limite dans l'analyse de séries. Dans ce rapport, l'analyse dynamique a porté sur l'ensemble des régions.

D'autre part, pour que le dispositif puisse répondre efficacement aux besoins de production en informations statistiques fiables et à jour, il est indispensable que des dispositions soient prises pour pérenniser le financement du dispositif. Dans l'espoir que le présent rapport contribuera à renforcer la production des informations susceptibles d'orienter les politiques publiques dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, l'INSTAT recommande fortement le maintien du dispositif de l'EMOP en assurant son financement par l'Etat.

ANNEXE 1: METHODOLOGIE

1. Sources des données

Les données proviennent de l'EMOP qui est une enquête par sondage, stratifiée à deux degrés à allocation proportionnelle au premier degré. Les 10 régions du Mali et la ville de Bamako constituent les domaines d'étude. L'échantillon est représentatif selon le milieu de résidence de la population (urbain et rural). Le dispositif de l'EMOP est conçu pour une collecte de données à quatre passages dans l'année. Chaque passage dure trois mois. Les résultats de l'enquête sont significatifs au niveau national, dans chacune des régions enquêtées et le district de Bamako et selon le milieu de résidence (urbain et rural). La première édition de cette opération a démarré le 1^{er} avril 2011 et a pris fin le 31 mars 2012.

L'édition 2013/2014 est la deuxième série de l'EMOP dont la période de collecte s'est étalée entre avril 2013 et mars 2014. Pour cette édition, les régions de Tombouctou, Gao et Kidal n'ont pas été couvertes à cause de l'insécurité dans ces zones.

L'édition 2014/2015 est la troisième série de l'EMOP. Elle s'est étalée sur la période d'avril 2014 à mars 2015. La région de Kidal n'a pas été enquêtée pour la raison sécuritaire. L'édition 2015/2016, a couvert la période d'avril 2015 à mars 2016.

L'édition 2015/2016 est la quatrième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre avril 2015 et mars 2016. Toutes les régions ont été enquêtées exceptée Kidal pour raison de sécurité. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1043 unités primaires (sections d'énumération²¹) soit 6258 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée.

L'édition 2016/2017 est la cinquième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre avril 2016 et mars 2017. Toutes les régions ont été enquêtées exceptée Kidal pour raison de sécurité. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1 120 unités primaires (sections d'énumération) soit 6 132 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée soit 5915 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation pour les quatre passages.

L'édition 2017/2018 est la sixième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre avril 2017 et mars 2018. Toutes les régions ont été enquêtées exceptée Kidal pour raison de sécurité. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1 120 unités primaires (sections d'énumération) soit 6 720 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée soit 6 094 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur au moins trois passages.

L'édition 2018/2019 est la septième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre avril 2018 et mars 2019. Toutes les régions ont été enquêtées exceptée Kidal pour raison de sécurité. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1 120 unités primaires (sections d'énumération) dont 6 720 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée soit 5 674 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur au moins trois passages.

²¹ Une SE correspond à un espace aréolaire défini de façon à assurer une répartition relativement équitable de la charge de travail des agents de dénombrement des unités statistiques. Selon le RGPH 2009, une SE est une entité géographique comportant en moyenne 700 personnes en milieu rural et 1 100 habitants en milieu urbain. Elle est subdivisée le plus souvent en îlots contenant des concessions.

L'édition 2019/2020 est la huitième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre avril 2019 et mars 2020. Toutes les régions pour raison de sécurité. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1 120 unités primaires (sections d'énumération) dont 7 398 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée et 12 ménages pour la région de Kidal soit 6 634 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur au moins trois passages.

L'édition 2020 est la neuvième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Toutes les régions pour raison de sécurité. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1120 unités primaires (sections d'énumération) dont 7 398 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée et 12 ménages pour la région de Kidal soit 6 703 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur au moins trois passages.

L'édition 2021 est la dixième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Toutes les régions pour raison de sécurité. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1 200 unités primaires (sections d'énumération) dont 7 398 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée et 12 ménages pour la région de Kidal soit 7 391 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur au moins trois passages.

L'édition 2022 est la onzième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Toutes les régions pour raison de sécurité. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1 200 unités primaires (sections d'énumération) dont 7 755 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée et 12 ménages pour la région de Kidal soit 7 734 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur tous les passages.

La douzième édition dont le premier passage s'est déroulé entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2023. Il a renseigné principalement les caractéristiques des membres du ménage, les indicateurs d'accès à l'éducation, la sécurité alimentaire du ménage. Le premier passage a donné également des informations sur la santé de la population, les caractéristiques du logement, leur dotation en biens ainsi que sur les dépenses de consommation des ménages trimestrielles.

Le deuxième passage a été réalisé entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2023. Il a permis de fournir des informations sur la protection de l'environnement au sein des ménages ainsi que sur la pauvreté subjective du ménage. Ce passage a collecté aussi les informations sur les modules de base tels que la santé de la population.

Le troisième passage réalisé entre le 1^{er} juillet et le 31 septembre 2023, a collecté des informations sur les modules de base comme la santé et les dépenses de consommation des ménages, le module sur la gouvernance, la paix et la sécurité, et la sécurité alimentaire des ménages.

Le quatrième passage réalisé entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2023, a collecté des informations sur les modules de base comme les caractéristiques des membres du ménage des nouveaux membres de ménage, la santé, la migration et transfert des ménages et les dépenses de consommation des ménages.

2. Le questionnaire

Le questionnaire de l'EMOP comporte un module de base et un ou plusieurs modules supplémentaires qui sont insérés à la demande des utilisateurs de données statistiques.

Le module de base est conçu pour prendre en compte prioritairement les préoccupations du cadre stratégique pour la Relance Economique et les Développement Durable (CREDD 2019-2023) et des ODD ainsi que d'autres programmes sectoriels. Les questionnaires comprennent les sections suivantes :

- Section M : caractéristiques des membres du ménage
- Section E : éducation des membres du ménage âges de 04 ans ou plus
- Section S : sante des membres du ménage
- Section I : logement et possessions du ménage
- Section SA : sécurité alimentaire
- Section EA : emploi des membres du ménage âges de 05 ans ou plus
- Section AP : emploi principal (membres du ménage âgés de 05 ans ou plus)
- Section AS : emploi secondaire (membres du ménage âgés de 05 ans et plus)
- Section RHA: revenus hors activité
- Section R : recherche d'emploi (membres du ménage âgés de 05 ans et plus)
- Section C : module chômage (membres du ménage âgés de 05 ans et plus)
- Section TP: module trajectoire et perspectives (pour les personnes de 15 ans et plus)
- Section MR: module migrant de retour (pour les personnes de 15 ans et plus ayant fait au moins une migration)
- Section MI : migration internationale de la main d'œuvre (MI)
- Section MT : migration et transferts
- Section P : pauvreté subjective du ménage
- Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHAsa) , module harmonisé sur la gouvernance démocratique (uniquement les 18 ans et plus)
- Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHAsa), module harmonisé sur la paix et la sécurité (uniquement les 18 ans et plus)
- Section RPE : repas pris a l'extérieur du ménage au cours des 7 derniers jours
- Section C : consommation du ménage
- C-a : au cours des 7 derniers jours, combien le ménage a-t-il consommé (y compris autoconsomme ou reçu en cadeau pour [nom du produit], hors fêtes et cérémonies
- C-b : au cours des 3 derniers mois, combien le ménage a-t-il dépense pour [nom du produit], hors fêtes et cérémonies
- C-c : au cours des 12 derniers mois, combien le ménage a-t-il dépense pour [nom du bien]
- C-d : cadeaux : est-ce que quelqu'un au sein du ménage durant le mois passé a reçu en cadeau
- C-e : dépenses des fêtes et cérémonies au cours des 3 derniers mois
- C-f : actifs du ménage

3. Organisation des travaux de terrain et personnel de l'enquête

Ce passage n'a pas nécessité une collecte de données sur le terrain compte tenu du changement calendaire de l'EMOP c'est-à-dire le souci de prendre la nouvelle structure de l'EMOP en collectant les informations des quatre passages de janvier à décembre de l'année n.

4. Sensibilisation

La sensibilisation est un élément important dans la réalisation des opérations d'enquête. Elle permet d'informer la population sur l'objet et l'importance de l'enquête afin d'avoir leur adhésion. Au démarrage de l'opération, des lettres de sensibilisation ont été adressées aux Gouverneurs de région et aux DRPSIAP.

5. Exploitation des données

Les données de ce passage ont été calculées sous l'angle des passages P1, P2, P3 et P4.

Les résultats de l'enquête sont publiés à travers des ateliers de dissémination offrant l'occasion aux producteurs et aux utilisateurs de données statistiques d'échanger sur les résultats obtenus. Les résultats sont également diffusés sur le site web de l'INSTAT.

1. Calcul du seuil

Le calcul du seuil national alimentaire (Za) est basé sur quatre composantes :

1. **Panier :** On utilise les dépenses annuelles dans le 3^{ème} à 8^{ème} déciles des dépenses par tête pour trouver les produits qui constituent 80% au moins des dépenses. Les montants nationaux déterminent les poids (W_i) de ces produits.
2. **Prix :** Les prix pour l'EMOP sont les prix moyens (p_i) collectés en EMOP pendant les mois de février à avril 2023, adaptés à l'année par l'IHPC pour alimentaires.
3. **Calories :** En principe, les valeurs calorifiques des produits sont données par le tableau « FAO WestAfricanFCT_Userdatabase_2012 ». Il arrive parfois que le produit défini en EMOP ne coïncide pas avec un produit de ce tableau. Le tableau donne la valeur calorifique pour 100 g ou 100 ml du produit. Vu que les prix se réfèrent à 1 kg ou 1 litre, on multiplie la valeur du tableau par 10 (c_i).
4. **Besoin de calories :** Le besoin journalier (K) est déterminé à 2 450 kcal par personne.

On obtient alors

$$Za = 365 * K / \left[\sum (W_i * c_i / p_i) \right]$$

Cette formule est expliquée comme suit. Le panier est composé de produits et de leurs poids W_i . Si vous achetez des biens pour un montant total S et utilisez la proportion $S * W_i$ pour acheter le produit i , il s'ensuit que lorsque le prix est p_i par kg (ou autre unité), vous obtenez la quantité $S * \frac{W_i}{p_i}$ kg (unités).

Ceux-ci contiennent c_i kcal par kg (unité) et vous obtenez donc $S * \frac{W_i}{p_i} * c_i$ kcal de ce produit. Au total, vous obtenez $\sum \left(S * \frac{W_i}{p_i} * c_i \right) = S * \sum \left(\frac{W_i}{p_i} * c_i \right)$ en kcal.

Pour que le panier fournisse le besoin quotidien de K kcal, c'est-à-dire que $K = S * \sum \left(\frac{W_i}{p_i} * c_i \right)$. Ceci est réalisé lorsque $S = K / \sum \left(\frac{W_i}{p_i} * c_i \right)$. S est donc le montant nécessaire pour fournir le besoin journalier en kcal à l'aide du panier (ses marchandises et leurs poids).

Pour une année entière, le montant $365 * S = 365 * \frac{K}{\sum \left(\frac{W_i}{p_i} * c_i \right)}$ est le seuil alimentaire, Za .

En 2023, le résultat est $Z_a = 181\,235$.

Zna : Le seuil non-alimentaire

On note d'abord que la Banque Mondiale a constaté qu'il n'existe pas de méthode totalement satisfaisante pour mesurer la composante non alimentaire du seuil de pauvreté. Parmi les méthodes plus fréquemment utilisées, on trouve deux possibilités de calculer le seuil non-alimentaire, Z_{na1} et Z_{na2} , discutées aussi dans le document cité de l'EHCVM. Elles sont basées sur les dépenses non-alimentaires moyennes chez deux sous-ensembles parmi les ménages. Le premier consiste des ménages dont la consommation totale par tête est égale à Z_a ; le deuxième consiste des ménages dont la consommation alimentaire par tête est égale à Z_a . Dans la pratique, on retient les ménages dont la consommation totale ou alimentaire par tête se situe à plus ou moins PP % du Z_a ; on propose souvent $PP = 5 - 10$ %. Ces seuils sont considérés comme le minimum et le maximum d'un seuil non-alimentaire raisonnable, et on a suggéré que l'on peut mesurer le seuil non-alimentaire à mi-chemin entre ces deux extrêmes,

Pour l'EMOP, on utilise la moyenne des deux seuils non-alimentaires, calculés avec $PP = 5$ %. On restreint aussi le calcul aux ménages des déciles 1-8. En 2023, le résultat est $Z_{na} = 110\,191$ (ou $Z_{na} = 110\,191$ si vous maintenez le seuil 291 426).

ANNEXE 2 : BILAN DES QUATRE PASSAGES POUR UN FICHER CONSOLIDE SUR LES DEPENSES

Tableau A2 1: Répartition de l'échantillon entre les strates

	Nombre de section d'énumération	Nombre de ménages
Région		
Kayes	174	1 041
Koulikoro	181	1 085
Sikasso	185	1 108
Ségou	164	983
Mopti	148	888
Tombouctou	117	701
Gao	89	534
Kidal	36	432
Bamako	144	856
Taoudéni	8	224
Ménaka	40	480
Milieu		
Urbain	575	3 580
Rural	711	4 752
Ensemble	1 286	8 332

Source : EMOP-2023

Tableau A2 2: Répartition des ménages selon la présence au passage

	Libellé	Nombre de ménages	%
0000	Absent à tous les passages	0	0,0
0234	Absent au passage 1	2	0,0
1000	Absent aux trois derniers passages	10	0,1
1004	Absent aux passages 2 et 3	0	0,0
1030	Absent aux passages 2 et 4	0	0,0
1034	Absent au passage 2	0	0,0
1200	Absent aux passage 3 et 4	6	0,1
1204	Absent au passage 3	0	0,0
1230	Absent au passage 4	34	0,4
1234	Présents à tous les passages	8 298	99,4
Total		8 350	100,0

Source : EMOP-2023

Tableau A2 3: Participation des ménages selon le passage

	Libellé	Nombre de ménages	%
1	Uniquement un seul passage	10	0,1
2	Uniquement deux passages	6	0,1
3	Uniquement trois passages	36	0,4
4	Tous les quatre passages	8 298	99,4
Ensemble		8 350	100,0

Source : EMOP-2023

Conclusion sur l'analyse dans le temps : il peut être retenu 8 334 ménages pour la consolidation des dépenses des ménages, toutefois, deux (2) ménages ont participé aux passages 2-4 et non au passage 1. Ces deux ménages ont été supprimés dans la base pour des besoins d'analyse donc 8 332 ménages ont été retenus pour les analyses.

Tableau A2 4: Répartition de l'échantillon consolidé des ménages

	Nombre de ménages initiaux	Nombre de ménages retenus avec réponses de 4 passages	Taux de réponse en %
Région			
Kayes	1044	1041	99,7
Koulikoro	1152	1085	94,2
Sikasso	1176	1108	94,2
Ségou	1050	983	93,6
Mopti	888	888	100,0
Tombouctou	702	701	99,9
Gao	636	534	84,0
Kidal	600	432	72,0
Bamako	864	856	99,1
Taoudenni	224	224	100,0
Ménaka	552	480	87,0
Milieu			
Urbain	3594	3580	99,6
Rural	5294	4752	89,8
Ensemble	8888	8332	93,7

Source : EMOP-2023

ANNEXE 3 : TABLEAUX DE CONSOMMATION ET D'ANALYSE DE PAUVRETE

Tableau A3 1: Structure de la consommation annuelle moyenne des ménages par région (%)

	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Taoudenni	Ménaka	Ensemble Mali
Consommation alimentaire sans l'autoconsommation	64,5	50,2	45,1	49,1	64,9	51,9	62,4	49,9	46,3	62,5	76,9	53,8
Autoconsommation alimentaire	11,2	11,2	24,2	17,8	9,3	18,5	5,7	11,2	3,4	12,6	5,9	12,5
Consommation non alimentaire sans les loyers	20,6	26,7	26,5	27,0	20,2	23,7	24,4	31,9	40,5	19,8	12,3	26,9
Loyer payé y compris les imputations	3,7	11,8	4,2	6,1	5,6	5,8	7,6	6,9	9,7	5,1	4,8	6,7
Consommation totale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Consommation totale en milliards de FCFA	1 310,3	993,7	1 224,5	1156,6	1 264,4	595,3	241,7	73,5	582,5	17,0	111,9	8 571

Source : EMOP-2023

Tableau A3 2: Structure de la consommation annuelle moyenne des ménages par milieu (%)

	Bamako	Autres villes	Rural	Mali
Consommation alimentaire sans l'autoconsommation	46,3	62,3	54,0	53,8
Autoconsommation alimentaire	3,4	4,	16,9	12,5
Consommation non alimentaire sans les loyers	40,5	26,5	23,3	26,9
Loyer payé y compris les imputations	9,7	6,8	5,9	6,7
Consommation totale	100,0	100,0	100,0	100,0
Consommation totale en milliards de FCFA	1582,5	1294,8	5694,1	8571

Source : EMOP-2023

Tableau A3 3: Indicateurs de pauvreté selon le sexe du CM, niveau d'instruction, taille et milieu (%)

	Incidence	Profondeur	Sévérité
Sexe du chef du ménage			
Masculin	44,7	13,6	5,7
Féminin	28,3	7,8	2,9
Niveau d'instruction du chef du ménage			
Sans instruction	49,7	15,4	6,5
Primaire	36,4	10,3	4,1
Secondaire	16,2	3,3	1,0
Supérieur	6,3	0,9	0,2
Taille du ménage			
1 – 3 personnes	9,1	1,5	0,4
4 – 7 personnes	26,1	5,8	1,9
8 – 10 personnes	43,7	11,2	4,1
11 – 15 personnes	59,3	19,6	8,4
Plus de 15 personnes	68,2	25,9	12,4
Milieu			
Bamako	14,2	2,6	0,6
Autres villes	23,4	6,1	2,3

	Incidence	Profondeur	Sévérité
Rural	51,7	16,1	6,8
Ensemble	43,9	13,3	5,5

Source : EMOP-2023

Tableau A3 4: Evolution de la possession de télévision par sexe du CM, quintile et milieu (%)

	2001	2006	2009	2023	2023	
					Non pauvre	Pauvre
Sexe du chef de ménage						
Masculin	14,1	20,5	28,4	42,9	50,8	28,4
Féminin	14,6	32,4	24,8	44,5	51,0	20,3
Quintile						
Moins nantis	2,3	4,0	13,4	25,8		
Quintile 2	4,7	7,0	17,9	32,4		
Quintile 3	4,8	13,9	21,6	42,5		
Quintile 4	15,1	27,2	31,0	49,5		
Plus nantis	30,0	55,4	56,2	65,1		
Milieu						
Bamako	50,5	61,0	62,1	83,5	86,3	56,9
Autres villes	30,5	37,6	49,0	67,6	72,0	44,7
Rural	4,3	7,2	16,7	32,1	36,5	25,8
Ensemble	14,1	21,5	28,0	43,1	50,8	28,0

Sources: EMEP-2001, ELIM-2006, EMOP-2009, EMOP-2023

Tableau A3 5: Evolution de la possession du téléphone mobile par sexe du CM, quintile et milieu (%)

	2006	2011	2023	2023	
				Non pauvre	Pauvre
Sexe du chef de ménage					
Masculin	21,7	67,4	86,2	87,4	84,1
Féminin	31,9	59,7	81,5	81,0	83,1
Quintile					
Moins nantis	2,2	48,8	85,1		
Quintile 2	4,6	59,9	82,6		
Quintile 3	13,5	68,8	83,8		
Quintile 4	27,7	75,0	86,2		
Plus nantis	64,9	81,0	91,6		
Milieu					
Bamako	69,2	84,9	99,3	99,6	97,1
Autres villes	39,2	68,8	95,5	95,6	94,8
Rural	6,8	62,8	82,0	81,4	82,8
Ensemble	22,6	66,7	85,9	86,8	84,0

Sources: ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP-2023

Tableau A3 6: Evolution de la possession de moto par sexe du CM, quintile et milieu (%)

	2001	2006	2011	2023		2023	
						Non pauvre	Pauvre
Sexe du chef de ménage							
Masculin	18,1	33,3	49,9	69,1		72,2	63,4
Féminin	5,4	17,5	34,0	32,4		35,4	21,3
Quintile							
Moins nantis	10,4	23,1	40,3	62,1			
Quintile 2	12,1	25,0	39,5	61,7			
Quintile 3	11,6	26,6	44,6	69,0			
Quintile 4	18,9	36,5	55,6	66,9			
Plus nantis	24,4	48,9	62,4	71,5			
Milieu							
Bamako	27,7	42,5	54,9	77,2		78,5	65,4
Autres villes	26,7	38,6	46,8	70,5		73,0	57,7
Rural	12,8	27,3	47,4	63,7		65,3	61,4
Ensemble	16,9	32,0	48,5	66,2		68,8	61,3

Sources: EMEP 2001, ELIM 2006, EMOP-2011, EMOP-2023

Tableau A3 7: Evolution de l'accès à l'eau potable sexe du CM, quintile et milieu (%)

	2001	2006	2011	2023		2023	
						Non pauvre	Pauvre
Sexe du chef de ménage							
Masculin	68,4	77,9	79,9	87,5		89,8	83,3
Féminin	73,5	88,2	88,8	93,0		93,9	89,9
Quintile							
Moins nantis	46,3	75,9	59,7	81,5			
Quintile 2	64,5	72,4	74,1	85,7			
Quintile 3	64,9	73,4	83,3	85,2			
Quintile 4	71,7	79,7	92,2	92,2			
Plus nantis	82,4	92,5	94,4	95,2			
Milieu							
Bamako	96,1	97,9	98,4	98,5		98,5	98,1
Autres villes	92,5	94,2	80,1	94,3		95,7	87,1
Rural	58,7	68,8	77,3	85,1		86,7	82,8
Ensemble	68,9	78,8	80,7	88,0		90,2	83,6

Sources: EMEP-2001, ELIM-2006, EMOP-2011, EMOP-2023

Tableau A3 8: Evolution de l'accès à l'eau potable selon région (%)

Année	2001	2006	2011	2016	2021	2023
Kayes	85,3	82,7	87,1	79,0	73,2	80,1
Koulikoro	56,6	63,7	66,1	68,0	62,5	93,3
Sikasso	56,3	90,8	83,9	83,2	72,2	76,8
Ségou	71,0	64,7	77,8	70,8	74,5	81,2
Mopti	61,6	74,4	67,8	86,3	94,2	94,9
Tombouctou	83,9	86,8	92,1	96,8	95,8	99,4
Gao	48,7	87,5	78,1	80,6	89,6	98,4
Kidal	67,9	88,8	85,0	0,0	47,3	94,9
Bamako	96,1	97,9	98,4	99,6	99,4	98,5
Taoudenni						99,8
Ménaka						53,1
Ensemble	68,9	78,8	80,7	82,0	81,4	88,0

Sources: EMEP-2001, ELIM-2006, EMOP-2011, EMOP-2023

Tableau A3 9: Evolution de l'accès à l'électricité par sexe du CM, quintile et milieu (%)

	2001	2006	2011	2023	2023	
					Non pauvre	Pauvre
Sexe du chef de ménage						
Masculin	9,1	18,8	33,3	80,9	82,0	79,1
Féminin	10,1	34,6	44,3	67,9	69,4	62,6
Quintile						
Moins nantis	0,5	3,7	4,4	76,7		
Quintile 2	1,5	4,4	16,4	80,5		
Quintile 3	3,8	11,8	30,1	82,1		
Quintile 4	7,4	23,3	50,5	78,8		
Plus nantis	22,0	57,5	70,3	81,5		
Milieu						
Bamako	36,1	70,5	80,0	96,7	97,1	92,0
Autres villes	20,7	38,7	34,0	88,9	90,8	79,3
Rural	2,0	2,8	25,2	75,6	74,1	77,7
Ensemble	9,2	20,1	34,3	79,9	80,8	78,3

Sources: EMEP-2001, ELIM-2006, EMOP-2011, EMOP-2023

Tableau A3 10: Evolution de l'accès à l'électricité selon région (%)

Année	2001	2006	2011	2016	2021	2023
Kayes	3,8	12,4	31,1	30,9	47,8	59,9
Koulikoro	6,3	14,6	31,9	53,8	80,6	97,1
Sikasso	4,1	17,7	27,4	79,6	91,5	95,0
Ségou	6,4	11,7	25,8	54,9	90,5	91,0
Mopti	9,4	10,3	21,2	30,0	66,8	71,6
Tombouctou	2,8	14,3	12,3	18,6	39,9	41,9
Gao	6,9	7,3	21,7	25,7	33,7	51,4
Kidal	18,1	34,7	43,9	0,0	8,0	58,1
Bamako	36,1	70,5	80,0	88,3	96,1	96,7

Année	2001	2006	2011	2016	2021	2023
Taoudenit						57,5
Menaka						0,7
Ensemble	9,2	20,1	34,3	52,0	74,1	79,9

Sources: EMEP-2001, ELIM-2006, EMOP-2011, EMOP-2023

Tableau A3 11: Evolution de l'usage d'aisance type chasse/fosse/laitrine par sexe du CM, niveau d'instruction, quintile et milieu (%)

	2001	2006	2011	2023	2023	
					Non pauvre	Pauvre
Sexe du chef de ménage						
Masculin	76,2	88,6	89,7	94,3	96,2	90,7
Féminin	81,4	89,5	89,6	95,2	94,9	96,2
Quintile						
Moins nantis	68,2	88,8	75,9	88,7		
Quintile 2	66,2	84,9	87,4	94,5		
Quintile 3	65,3	86,6	91,1	95,9		
Quintile 4	83,8	88,4	95,7	96,1		
Plus nantis	88,2	94,6	98,2	96,5		
Milieu						
Bamako	94,4	99,3	99,3	100,0	100,0	100,0
Autres villes	92,3	96,1	92,4	99,3	99,4	99,1
Rural	70,0	83,6	87,4	92,5	94,2	90,1
Ensemble	76,7	88,7	89,7	94,3	96,1	91,0

Sources: EMEP-2001, ELIM-2006, EMOP-2011, EMOP-2023

Tableau A3 12: Evolution de l'utilisation de bois (ou du charbon) comme source d'énergie pour la cuisson par sexe du CM, quintile et milieu (%)

	2001	2006	2011	2023	2023	
					Non pauvre	Pauvre
Sexe du chef de ménage						
Masculin	91,1	97,2	94,9	95,7	95,2	96,6
Féminin	85,4	99,0	92,6	92,9	92,2	95,2
Quintile						
Moins nantis	95,8	98,6	94,5	96,9		
Quintile 2	92,0	96,8	93,8	95,2		
Quintile 3	87,4	97,2	95,5	96,3		
Quintile 4	87,4	97,1	96,5	95,7		
Plus nantis	91,9	97,1	92,9	93,1		
Milieu						
Bamako	94,3	97,9	95,4	97,5	97,5	98,4
Autres villes	94,3	98,9	93,8	91,6	91,0	94,7
Rural	89,1	96,6	94,6	95,8	95,3	96,6
Ensemble	90,6	97,4	94,7	95,4	94,9	96,5

Sources: EMEP-2001, ELIM-2006, EMOP-2011, EMOP-2023

Tableau A3 13: Evolution de l'alphabétisation par région (%)

Année	2001	2006	2019	2022	2023
Kayes	13,7	19,2	25,4	23,2	26,9
Koulikoro	16,5	23,2	24,1	39,0	41,3
Sikasso	17,7	23,8	28,8	25,3	28,0
Ségou	18,4	23,0	20,3	18,5	25,6
Mopti	16,3	24,0	26,2	18,4	35,1
Tombouctou	18,8	19,3	57,4	13,0	44,1
Gao	22,6	24,2	35,8	21,4	48,4
Kidal			60,3	18,0	52,0
Bamako	45,5	52,0	69,5	59,8	65,7
Taoudenit					57,5
Menaka					33,4
Mali	21,3	26,2	33,9	29,4	37,2

Sources: EMEP-2001, ELIM-2006, EMOP-2011, EMOP-2023

Tableau A3 14: Alphabétisation par situation de pauvreté et milieu (%)

	Bamako	Autres villes	Rural
Pauvres	51,3	42,5	24,0
Non pauvres	67,8	60,5	33,3
Ensemble	65,7	56,6	28,7

Source : EMOP-2023

Tableau A3 15: Alphabétisation par sexe et quintile (%)

	Moins nantis	Quintile 2	Quintile3	Quintile 4	Plus nantis
Masculin	36,4	40,1	47,9	56,1	72,0
Féminin	15,4	18,0	27,9	34,7	50,8
Ensemble	24,9	28,4	37,3	44,7	60,6

Source : EMOP-2023

Tableau A3 16: Evolution de l'inégalité entre 2001 et 2023 mesurée par l'indice de Gini

	2001	2006	2011	2016	2017	2020	2021	2022	2023
Région									
Kayes	0,36	0,3	0,45	0,3	0,32	0,29	0,38	0,28	0,30
Koulikoro	0,41	0,37	0,38	0,32	0,3	0,26	0,38	0,35	0,30
Sikasso	0,41	0,42	0,38	0,36	0,35	0,37	0,38	0,29	0,27
Ségou	0,31	0,29	0,35	0,26	0,32	0,29	0,36	0,25	0,26
Mopti	0,36	0,32	0,45	0,19	0,3	0,29	0,31	0,27	0,30
Tombouctou	0,32	0,35	0,3	0,28	0,24	0,29	0,34	0,28	0,29
Gao	0,3	0,24	0,43	0,37	0,26	0,29	0,37	0,28	0,31
Kidal	0,41	0,27	0,33			0,4	0,31	0,33	0,25
Bamako	0,36	0,31	0,4	0,37	0,3	0,33	0,42	0,32	0,30

	2001	2006	2011	2016	2017	2020	2021	2022	2023
Taoudenni									0,18
Ménaka									0,19
Milieu									
Urbain	0,36	0,35	0,42	0,36	0,35	0,35	0,42	0,34	0,30
Rural	0,38	0,33	0,4	0,29	0,31	0,33	0,36	0,31	0,30
Sexe									
Masculin	0,39	0,37	0,42	0,34	0,35	0,37	0,42	0,32	0,32
Féminin	0,38	0,36	0,41	0,34	0,36	0,42	0,44	0,35	0,35
Ensemble	0,39	0,37	0,42	0,34	0,36	0,38	0,42	0,33	0,32

Source: EMEP 2001, ELIM 2006, EMOP-2011, EMOP-2019, EMOP-2020-2023.

Tableau A3 17: Montant des dépenses par fonction de consommation selon la région et niveau national (FCFA)

Fonction	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Taoudénit	Menaka	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	991 995 691 544	610 735 965 188	848 512 420 628	774 077 481 693	938 051 593 993	419 199 488 272	164 519 854 447	44 953 010 284	787 282 865 274	12 738 106 682	92 715 076 854	5 684 781 554 863
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	2 024 921 630	764 657 203	1 970 477 329	2 639 463 970	1 074 577 473	1 713 136 398	789 784 475	641 176 739	1 587 895 527	5 314 775	1 505 901 381	14 717 306 900
Articles d'Habilllements et Chaussures	99 513 844 599	69 306 729 883	66 728 499 614	80 281 776 028	71 986 776 283	50 110 648 824	21 170 554 912	9 438 701 307	96 268 565 042	2 154 870 849	7 047 789 673	574 008 757 015
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	63 004 817 989	156 800 089 962	80 220 358 446	103 195 463 169	102 140 469 605	49 060 515 724	26 093 582 486	7 499 430 169	282 857 947 869	937 911 576	5 652 791 172	877 463 378 166
Meubles, Articles de ménages et Entretien	19 669 792 727	15 244 716 004	22 382 183 536	24 398 894 567	17 627 181 519	9 370 895 757	4 298 300 894	1 218 095 461	29 779 265 052	87 563 568	1 308 732 624	145 385 621 709
Santé	35 345 976 543	25 644 161 282	35 327 606 205	34 127 561 454	36 435 634 419	15 009 201 326	5 809 482 318	1 195 407 236	39 951 790 993	237 486 058	2 302 205 240	231 386 513 074
Transport	43 873 939 875	48 103 205 298	85 856 795 273	54 481 693 123	46 488 421 364	8 893 223 899	3 830 826 743	5 524 473 530	144 607 681 474	132 411 898	275 232 136	442 067 904 614
Communication	23 262 997 452	23 666 165 849	32 968 405 742	23 362 981 242	19 962 395 314	7 845 780 405	3 561 094 426	1 155 370 329	49 538 231 182	3 427 037	209 975 903	185 536 824 882
Loisirs et Cultures	6 138 921 804	12 593 763 090	9 296 226 585	13 308 692 384	7 685 142 831	11 581 468 027	1 663 944 377	927 808 076	28 442 586 092	355 885 347	592 613 550	92 587 052 163
Enseignements	3 125 351 969	8 174 216 241	5 499 510 650	2 764 917 121	3 643 399 768	59 445 064	795 395 554	37 869 142	33 022 986 655	123 239	14 267 729	57 137 483 132
Restaurants et Hôtels	3 790 575 593	302 201 015	267 981 517	44 566 738	4 002 590 062	161 299 324	167 950 406	443 795 586	351 436 486	0	0	9 532 396 727
Biens et services Divers	18 598 552 891	22 350 870 925	35 442 137 625	43 917 427 982	15 284 466 885	22 254 146 497	9 043 603 998	482 579 701	88 794 461 973	306 913 212	310 607 810	256 785 769 497
Ensemble	1 310 345 384 617	993 686 741 944	1 224 472 603 150	1 156 600 919 467	1 264 382 649 515	595 259 249 515	241 744 375 035	73 517 717 559	1 582 485 713 620	16 960 014 241	111 935 194 073	8 571 390 562 861

Source : EMOP-2023

Tableau A3 18: **Montant des dépenses par fonction de consommation selon le niveau de pauvreté des ménages (FCFA)**

Fonction	Non pauvre	Pauvre	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	4 321 691 507 557	1 363 090 047 307	5 684 781 554 863
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	11 389 121 823	3 328 185 076	14 717 306 900
Articles d'Habilllements et Chaussures	441 669 727 464	132 339 029 551	574 008 757 015
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	687 165 540 330	190 297 837 836	877 463 378 166
Meubles, Articles de ménages et Entretien	108 029 132 386	37 356 489 323	145 385 621 709
Santé	170 143 333 007	61 243 180 067	231 386 513 074
Transport	351 606 042 338	90 461 862 276	442 067 904 614
Communication	145 692 802 713	39 844 022 169	185 536 824 882
Loisirs et Cultures	77 220 459 226	15 366 592 937	92 587 052 163
Enseignements	49 938 157 323	7 199 325 809	57 137 483 132
Restaurants et Hôtels	8 024 396 918	1 507 999 809	9 532 396 727
Biens et services Divers	210 035 614 889	46 750 154 608	256 785 769 497
Ensemble	6 582 605 835 988	1 988 784 726 771	8 571 390 562 861

Source : EMOP-2023

Tableau A3 19: Montant des dépenses par fonction de consommation selon le niveau d'instruction du chef du ménage (FCFA)

Fonction	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	3 858 860 046 180	1 122 991 716 729	482 612 166 084	220 317 625 872	5 684 781 554 863
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	10 022 282 921	3 439 257 545	906 276 183	349 490 250	14 717 306 900
Articles d'Habilllements et Chaussures	369 666 928 989	122 496 114 518	53 765 898 727	28 079 814 781	574 008 757 015
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	479 816 368 523	206 253 028 768	113 395 340 596	77 998 640 279	877 463 378 166
Meubles, Articles de ménages et Entretien	90 118 227 648	32 036 654 326	13 845 412 120	9 385 327 615	145 385 621 709
Santé	157 839 085 720	46 676 576 836	18 525 830 358	8 345 020 160	231 386 513 074
Transport	237 551 573 962	107 416 193 097	58 304 891 642	38 795 245 913	442 067 904 614
Communication	105 070 978 856	44 359 845 135	22 050 099 335	14 055 901 556	185 536 824 882
Loisirs et Cultures	50 666 252 174	20 959 702 689	11 619 898 486	9 341 198 814	92 587 052 163
Enseignements	23 943 244 167	16 527 352 854	9 715 195 004	6 951 691 107	57 137 483 132
Restaurants et Hôtels	7 165 280 213	1 721 087 028	585 864 486	60 165 000	9 532 396 727
Biens et services Divers	145 469 529 230	59 976 614 800	30 500 422 186	20 839 203 281	256 785 769 497
Ensemble	5 536 189 798 590	1 784 854 144 322	815 827 295 207	434 519 324 628	8 571 390 562 861

Source : EMOP-2023

Tableau A3 20: Montant des dépenses par fonction de consommation selon la taille des ménages (FCFA)

Fonction	1-3 pers	4-7 pers	8-10 pers	11-15 pers	16 pers et+	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	393 695 841 922	2 381 177 103 549	1 279 936 778 317	970 721 899 740	659 249 931 332	5 684 781 554 863
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	1 685 469 401	7 418 976 263	2 454 986 195	1 756 260 282	1 401 614 757	14 717 306 900
Articles d'Habilllements et Chaussures	43 008 864 925	240 352 957 815	127 477 389 155	97 814 517 616	65 355 027 504	574 008 757 015
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	77 606 522 707	403 517 868 014	194 631 702 597	131 568 595 381	70 138 689 467	877 463 378 166
Meubles, Articles de ménages et Entretien	10 981 473 773	61 308 340 495	31 320 404 980	24 447 190 068	17 328 212 393	145 385 621 709
Santé	15 331 796 908	91 558 871 935	55 567 421 981	38 555 422 495	30 372 999 756	231 386 513 074
Transport	32 010 360 193	165 739 655 187	98 925 011 457	80 771 465 229	64 621 412 548	442 067 904 614
Communication	15 780 177 062	74 746 217 425	41 121 527 676	31 121 132 037	22 767 770 682	185 536 824 882
Loisirs et Cultures	6 931 421 458	42 044 537 820	19 768 444 826	13 089 308 630	10 753 339 428	92 587 052 163
Enseignements	1 149 922 026	22 749 963 786	12 911 911 308	10 161 484 816	10 164 201 196	57 137 483 132
Restaurants et Hôtels	1 180 313 585	3 179 530 412	2 193 953 382	1 951 762 837	1 026 836 512	9 532 396 727
Biens et services Divers	23 713 797 165	107 417 243 330	54 091 659 466	40 487 856 862	31 075 212 675	256 785 769 497
Ensemble	623 075 961 125	3 601 211 266 033	1 920 401 191 339	1 442 446 895 992	984 255 248 249	8 571 390 562 861

Source : EMOP-2023

Tableau A3 21: Le poids des principaux produits alimentaires consommés

Fonction	Bamako	Autres villes	Rural	Ensemble
Riz	13,0	20,7	20,1	19,2
Mil	3,3	5,6	7,6	6,7
Sucre	3,9	4,3	4,6	4,4
Sorgho	0,2	1,5	2,9	2,3
Viande de bœuf fraîche	9,5	5,5	3,7	4,8
Thé	1,5	2,1	2,4	2,2
Maïs en grain crus	1,6	4,3	5,9	5,1
Beurre de karité	0,2	0,5	0,9	0,7
Poissons fumés, séchés, salés	1,8	2,4	3,4	3,0
Poissons frais	3,7	3,6	2,7	2,9
Huile d'arachide	2,8	3,4	3,2	3,2
Pain	4,9	2,9	1,9	2,5
Arachide décortiquée	0,2	0,7	1,2	1,0
Viande de mouton ou de chèvre fraîche	2,3	2,0	2,2	2,2
Lait frais local	0,3	0,7	0,9	0,8
Tubercules et plantain	3,0	1,6	1,4	1,6
Oignon frais	2,6	1,8	1,8	1,9
Cube (Maggi, Jumbo etc.)	1,0	1,0	1,2	1,1
Lait en poudre	3,0	2,1	1,5	1,8
Haricots secs	0,8	1,3	1,5	1,4
Autres produits alimentaires non cités	40,5	31,9	29,1	31,1
	100,0	100,0	100,0	100,0
Montant en milliards FCFA	7 872,8	8 638,7	40 336,3	56 847,8

Source : EMOP-2023

ANNEXE 4 : DEPENSES DE CONSOMMATION DES MENAGES PENDANT 2023

Tableau A4 1: Répartition des dépenses trimestrielles sans les biens durables, sur les fonctions de consommation (milliards de FCFA, %)

Fonction	Dépenses trimestrielles sans biens durables janvier-mars 2023 (P1)		Dépenses trimestrielles sans biens durables avril-juin 2023 (P2)		Dépenses trimestrielles sans biens durables juillet-septembre 2023 (P3)		Dépenses trimestrielles sans biens durables octobre-décembre 2023 (P4)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Alimentation et Boissons non alcoolisées	1 468,5	71,2	1 592,6	71,8	1 671,7	71,7	1 581,9	73,9
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	4,5	0,2	3,3	0,2	3,4	0,1	3,8	0,2
Articles d'Habilllements et Chaussures	82,1	4,0	226,0	10,2	218,8	9,4	79,6	3,7
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	113,0	5,5	109,9	5,0	114,0	4,9	111,9	5,2
Meubles, Articles de ménages et Entretien	39,0	1,9	23,2	1,0	18,8	0,8	22,4	1,0
Santé	72,5	3,5	47,6	2,1	56,4	2,4	63,4	3,0
Transport	122,3	5,9	99,3	4,5	100,6	4,3	131,4	6,1
Communication	50,7	2,5	38,1	1,7	39,3	1,7	40,2	1,9
Loisirs et Cultures	23,8	1,2	18,2	0,8	18,5	0,8	29,2	1,4
Enseignements	23,5	1,1	15,7	0,7	3,3	0,1	19,6	0,9
Restaurants et Hôtels	2,1	0,1	0,2	0,0	3,2	0,1	2,2	0,1
Biens et services divers	61,1	3,0	44,8	2,0	82,9	3,6	55,9	2,6
Total	2 063,2	100,0	2 218,9	100,0	2 331,1	100,0	2 141,5	100,0

Source : EMOP-2023

Tableau A4 2: Dépenses par ménage, par tête et par équivalent adulte (FCFA)

Trimestre de collecte	Urbain	Rural	Ensemble
Dépenses par ménage			
octobre - décembre (Passage 4)	940 197	702 322	763 223
Dépenses par tête			
octobre - décembre (Passage 4)	132 311	89 308	99 508
Dépenses par équivalent adulte			
octobre - décembre (Passage 4)	173 824	120 407	133 329

Source : EMOP-2023, passage 4 (octobre - décembre 2023)

Tableau A4 3: Structure de la consommation trimestrielle des ménages maliens d'octobre à décembre 2023 selon le mode d'acquisition (milliards de FCFA, %)

Mode d'acquisition	Urbain		Rural		Total	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part
Achats	632,3	91,3	1 170,5	77,9	1 802,84	82,1
Autoconsommation	32,0	4,6	285,2	19,0	317,19	14,4
Cadeau	28,2	4,1	47,5	3,2	75,65	3,4
Total	692,5	100,0	1 503,2	100,0	2 195,69	100,0

Source : EMOP-2023, passage 4 (octobre - décembre 2023)

Tableau A4 4: Part budgétaire des fonctions de consommation d'octobre à décembre 2023 selon le milieu de résidence (milliards de FCFA, %)

Fonction	Urbain		Rural		Total	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part
Alimentation et Boissons non alcoolisées	435,8	62,9	1146,1	76,2	1581,9	72,0
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	1,0	0,1	2,8	0,2	3,8	0,2
Articles d'Habilllements et Chaussures	24,2	3,5	55,4	3,7	79,6	3,6
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	67,8	9,8	44,1	2,9	111,9	5,1
Meubles, Articles de ménages et Entretien	16,7	2,4	34,7	2,3	51,4	2,3
Santé	19,7	2,9	43,7	2,9	63,4	2,9
Transport	53,4	7,7	80,5	5,4	133,9	6,1
Communication	21,8	3,2	35,6	2,4	57,4	2,6
Loisirs et Cultures	14,2	2,0	20,4	1,4	34,6	1,6
Enseignements	11,9	1,7	7,7	0,5	19,6	0,9
Restaurants et Hôtels	0,6	0,1	1,6	0,1	2,2	0,1
Biens et services divers	25,4	3,7	30,6	2,0	55,9	2,5
Total	692,5	100,0	1503,2	100,0	2195,7	100,0

Source : EMOP-2023, passage 4 (octobre - décembre 2023)

Tableau A4 5: Répartition des dépenses de consommation par région et par fonction (milliards de FCFA, %)

Fonction	Kayes		Koulikoro		Sikasso		Ségou		Mopti		Tombouctou		Gao		Kidal		Bamako		Taoudenit		Menaka		Ensemble	
	Montant	Par t	Montant	Par t	Montant	Par t	Montant	Par t	Montant	Par t	Montant	Par t	Montant	Par t	Montant	Par t	Montant	Par t	Montant	Par t	Montant	Par t	Montant	Par t
Alimentation et Boissons non alcoolisées	272,6	81,6	275,6	69,4	211,9	75,8	195,6	71,9	223,7	79,4	112,7	76,7	43,7	76,2	16,8	65,8	202,6	54,4	3,6	81,8	23,3	92,3	1581,9	72,0
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	0,6	0,2	0,2	0,1	0,5	0,2	0,7	0,3	0,3	0,1	0,4	0,3	0,2	0,3	0,3	1,2	0,3	0,1	0,0	0,0	0,3	1,2	3,8	0,2
Articles d'Habilllements et Chaussures	12,9	3,9	16,9	4,3	5,5	2,0	10,9	4,0	7,5	2,7	9,5	6,5	2,5	4,4	0,4	1,6	12,2	3,3	0,6	13,3	0,5	2,1	79,6	3,6
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres combustibles	3,8	1,2	26,0	6,5	8,2	2,9	9,6	3,5	9,1	3,2	3,6	2,4	2,4	4,2	1,7	6,5	47,5	12,8	0,0	0,6	0,0	0,1	111,9	5,1
Meubles, Articles de ménages et Entretien	6,5	1,9	9,2	2,3	6,0	2,2	8,9	3,3	5,3	1,9	3,2	2,2	1,7	2,9	0,7	2,8	9,4	2,5	0,0	0,8	0,4	1,5	51,4	2,3
Santé	8,1	2,4	11,3	2,8	7,7	2,8	9,6	3,5	8,6	3,1	4,4	3,0	1,6	2,7	0,4	1,5	11,5	3,1	0,0	0,4	0,4	1,5	63,4	2,9
Transport	13,8	4,1	23,6	5,9	22,1	7,9	16,3	6,0	13,8	4,9	2,5	1,7	1,1	1,9	3,2	12,5	37,4	10,1	0,0	0,9	0,0	0,2	133,9	6,1
Communication	7,6	2,3	11,7	3,0	8,8	3,2	6,6	2,4	5,2	1,8	2,2	1,5	1,1	1,9	0,7	2,6	13,5	3,6	0,0	0,0	0,0	0,1	57,4	2,6
Loisirs et Cultures	2,5	0,8	6,8	1,7	2,7	1,0	4,6	1,7	3,2	1,1	3,1	2,1	0,7	1,2	0,9	3,5	9,7	2,6	0,1	2,3	0,3	1,0	34,6	1,6
Enseignements	1,1	0,3	4,8	1,2	1,8	0,7	1,0	0,4	1,3	0,4	0,0	0,0	0,4	0,7	0,0	0,1	9,2	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	19,6	0,9
Restaurants et Hôtels	1,0	0,3	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,5	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1	0,4	1,5	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,2	0,1
Biens et services divers	3,7	1,1	10,9	2,7	4,1	1,5	8,0	3,0	3,2	1,1	5,2	3,5	2,0	3,5	0,1	0,5	18,7	5,0	0,0	0,1	0,0	0,0	55,9	2,5
Total	334,3	100,0	397,2	100,0	279,4	100,0	271,8	100,0	281,5	100,0	147,0	100,0	57,3	100,0	25,5	100,0	372,1	100,0	4,3	100,0	25,2	100,0	2195,7	100,0

Source : EMOP-2023, passage 4 (octobre – décembre 2023)

**Tableau A4 6: Dépenses trimestrielles des ménages par fonction de consommation selon les quintiles
(milliards de FCFA, %)**

Fonction	Moins nantis		Quintile 2		Quintile 3		Quintile 4		Plus nantis		Ensemble	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part
Alimentation et Boissons non alcoolisées	185,8	77,2	237,5	75,0	297,4	72,4	359,7	72,5	501,5	68,6	1581,9	72,0
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	0,5	0,2	0,5	0,2	0,6	0,1	1,2	0,2	1,1	0,1	3,8	0,2
Articles d'Habillements et Chaussures	6,9	2,9	10,1	3,2	13,7	3,3	17,8	3,6	31,1	4,3	79,6	3,6
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	5,5	2,3	11,6	3,7	21,0	5,1	27,6	5,6	46,2	6,3	111,9	5,1
Meubles, Articles de ménages et Entretien	6,8	2,8	8,1	2,5	9,1	2,2	10,4	2,1	17,0	2,3	51,4	2,3
Santé	9,0	3,8	10,7	3,4	11,9	2,9	12,1	2,4	19,7	2,7	63,4	2,9
Transport	12,0	5,0	17,5	5,5	26,5	6,4	29,1	5,9	48,8	6,7	133,9	6,1
Communication	6,0	2,5	8,0	2,5	11,6	2,8	12,8	2,6	19,0	2,6	57,4	2,6
Loisirs et Cultures	2,9	1,2	4,2	1,3	5,8	1,4	7,7	1,6	14,0	1,9	34,6	1,6
Enseignements	1,4	0,6	1,9	0,6	3,8	0,9	4,1	0,8	8,4	1,2	19,6	0,9
Restaurants et Hôtels	0,2	0,1	0,3	0,1	0,4	0,1	0,5	0,1	0,8	0,1	2,2	0,1
Biens et services divers	3,8	1,6	6,1	1,9	9,1	2,2	13,0	2,6	23,9	3,3	55,9	2,5
Total	240,7	100,0	316,6	100,0	410,8	100,0	496,1	100,0	731,4	100,0	2 195,69	100,0

Source : EMOP-2023, passage 4 (octobre - décembre 2023)

Tableau A4 7: Résultat des interviews des ménages par passage

	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
Interview acceptée	8309	99,5	8298	99,5	8290	99,5	8259	99,5
Acceptée avec réticence	39	0,5	42	0,5	44	0,5	41	0,5
Abandon	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Absence temporaire	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Refus	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Autre (précisez en observations)	0	0,0	0	0,0		0,0	0	0,0
Menage perdu	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	8348	100,0	8340	100,0	8334	100,0	8300	100,0

Tableau A4 8: Montant des dépenses par fonction de consommation selon la région et niveau national (FCFA)

Fonction	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Taoudenit	Menaka	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	991 995 691 544	610 735 965 188	848 512 420 628	774 077 481 693	938 051 593 993	419 199 488 272	164 519 854 447	44 953 010 284	787 282 865 274	12 738 106 682	92 715 076 854	5 684 781 554 863
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	2 024 921 630	764 657 203	1 970 477 329	2 639 463 970	1 074 577 473	1 713 136 398	789 784 475	641 176 739	1 587 895 527	5 314 775	1 505 901 381	14 717 306 900
Articles d'Habillements et Chaussures	99 513 844 599	69 306 729 883	66 728 499 614	80 281 776 028	71 986 776 283	50 110 648 824	21 170 554 912	9 438 701 307	96 268 565 042	2 154 870 849	7 047 789 673	574 008 757 015
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	63 004 817 989	156 800 089 962	80 220 358 446	103 195 463 169	102 140 469 605	49 060 515 724	26 093 582 486	7 499 430 169	282 857 947 869	937 911 576	5 652 791 172	877 463 378 166
Meubles, Articles de ménages et Entretien	19 669 792 727	15 244 716 004	22 382 183 536	24 398 894 567	17 627 181 519	9 370 895 757	4 298 300 894	1 218 095 461	29 779 265 052	87 563 568	1 308 732 624	145 385 621 709
Santé	35 345 976 543	25 644 161 282	35 327 606 205	34 127 561 454	36 435 634 419	15 009 201 326	5 809 482 318	1 195 407 236	39 951 790 993	237 486 058	2 302 205 240	231 386 513 074
Transport	43 873 939 875	48 103 205 298	85 856 795 273	54 481 693 123	46 488 421 364	8 893 223 899	3 830 826 743	5 524 473 530	144 607 681 474	132 411 898	275 232 136	442 067 904 614
Communication	23 262 997 452	23 666 165 849	32 968 405 742	23 362 981 242	19 962 395 314	7 845 780 405	3 561 094 426	1 155 370 329	49 538 231 182	3 427 037	209 975 903	185 536 824 882
Loisirs et Cultures	6 138 921 804	12 593 763 090	9 296 226 585	13 308 692 384	7 685 142 831	11 581 468 027	1 663 944 377	927 808 076	28 442 586 092	355 885 347	592 613 550	92 587 052 163
Enseignements	3 125 351 969	8 174 216 241	5 499 510 650	2 764 917 121	3 643 399 768	59 445 064	795 395 554	37 869 142	33 022 986 655	123 239	14 267 729	57 137 483 132
Restaurants et Hôtels	3 790 575 593	302 201 015	267 981 517	44 566 738	4 002 590 062	161 299 324	167 950 406	443 795 586	351 436 486	0	0	9 532 396 727
Biens et services Divers	18 598 552 891	22 350 870 925	35 442 137 625	43 917 427 982	15 284 466 885	22 254 146 497	9 043 603 998	482 579 701	88 794 461 973	306 913 212	310 607 810	256 785 769 497
Ensemble	1 310 345 384 617	993 686 741 944	1 224 472 603 150	1 156 600 919 467	1 264 382 649 515	595 259 249 515	241 744 375 035	73 517 717 559	1 582 485 713 620	16 960 014 241	111 935 194 073	8 571 390 562 861

Source : EMOP-2023

Tableau A4 9: Montant des dépenses par fonction de consommation selon le niveau de pauvreté des ménages (FCFA)

Fonction	Non pauvre	Pauvre	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	4 321 691 507 557	1 363 090 047 307	5 684 781 554 863
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	11 389 121 823	3 328 185 076	14 717 306 900
Articles d'Habilllements et Chaussures	441 669 727 464	132 339 029 551	574 008 757 015
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	687 165 540 330	190 297 837 836	877 463 378 166
Meubles, Articles de ménages et Entretien	108 029 132 386	37 356 489 323	145 385 621 709
Santé	170 143 333 007	61 243 180 067	231 386 513 074
Transport	351 606 042 338	90 461 862 276	442 067 904 614
Communication	145 692 802 713	39 844 022 169	185 536 824 882
Loisirs et Cultures	77 220 459 226	15 366 592 937	92 587 052 163
Enseignements	49 938 157 323	7 199 325 809	57 137 483 132
Restaurants et Hôtels	8 024 396 918	1 507 999 809	9 532 396 727
Biens et services Divers	210 035 614 889	46 750 154 608	256 785 769 497
Ensemble	6 582 605 835 988	1 988 784 726 771	8 571 390 562 861

Source : EMOP-2023

Tableau A4 10: Montant des dépenses par fonction de consommation selon le niveau d'instruction du chef du ménage (FCFA)

Fonction	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	3 858 860 046 180	1 122 991 716 729	482 612 166 084	220 317 625 872	5 684 781 554 863
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	10 022 282 921	3 439 257 545	906 276 183	349 490 250	14 717 306 900
Articles d'Habilllements et Chaussures	369 666 928 989	122 496 114 518	53 765 898 727	28 079 814 781	574 008 757 015
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	479 816 368 523	206 253 028 768	113 395 340 596	77 998 640 279	877 463 378 166
Meubles, Articles de ménages et Entretien	90 118 227 648	32 036 654 326	13 845 412 120	9 385 327 615	145 385 621 709
Santé	157 839 085 720	46 676 576 836	18 525 830 358	8 345 020 160	231 386 513 074
Transport	237 551 573 962	107 416 193 097	58 304 891 642	38 795 245 913	442 067 904 614
Communication	105 070 978 856	44 359 845 135	22 050 099 335	14 055 901 556	185 536 824 882
Loisirs et Cultures	50 666 252 174	20 959 702 689	11 619 898 486	9 341 198 814	92 587 052 163
Enseignements	23 943 244 167	16 527 352 854	9 715 195 004	6 951 691 107	57 137 483 132
Restaurants et Hôtels	7 165 280 213	1 721 087 028	585 864 486	60 165 000	9 532 396 727
Biens et services Divers	145 469 529 230	59 976 614 800	30 500 422 186	20 839 203 281	256 785 769 497
Ensemble	5 536 189 798 590	1 784 854 144 322	815 827 295 207	434 519 324 628	8 571 390 562 861

Source : EMOP-2023

Tableau A4 11: Montant des dépenses par fonction de consommation selon la taille des ménages (FCFA)

Fonction	1-3 pers	4-7 pers	8-10 pers	11-15 pers	16 pers et+	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	393 695 841 922	2 381 177 103 549	1 279 936 778 317	970 721 899 740	659 249 931 332	5 684 781 554 863
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	1 685 469 401	7 418 976 263	2 454 986 195	1 756 260 282	1 401 614 757	14 717 306 900
Articles d'Habilllements et Chaussures	43 008 864 925	240 352 957 815	127 477 389 155	97 814 517 616	65 355 027 504	574 008 757 015
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	77 606 522 707	403 517 868 014	194 631 702 597	131 568 595 381	70 138 689 467	877 463 378 166
Meubles, Articles de ménages et Entretien	10 981 473 773	61 308 340 495	31 320 404 980	24 447 190 068	17 328 212 393	145 385 621 709
Santé	15 331 796 908	91 558 871 935	55 567 421 981	38 555 422 495	30 372 999 756	231 386 513 074
Transport	32 010 360 193	165 739 655 187	98 925 011 457	80 771 465 229	64 621 412 548	442 067 904 614
Communication	15 780 177 062	74 746 217 425	41 121 527 676	31 121 132 037	22 767 770 682	185 536 824 882
Loisirs et Cultures	6 931 421 458	42 044 537 820	19 768 444 826	13 089 308 630	10 753 339 428	92 587 052 163
Enseignements	1 149 922 026	22 749 963 786	12 911 911 308	10 161 484 816	10 164 201 196	57 137 483 132
Restaurants et Hôtels	1 180 313 585	3 179 530 412	2 193 953 382	1 951 762 837	1 026 836 512	9 532 396 727
Biens et services Divers	23 713 797 165	107 417 243 330	54 091 659 466	40 487 856 862	31 075 212 675	256 785 769 497
Ensemble	623 075 961 125	3 601 211 266 033	1 920 401 191 339	1 442 446 895 992	984 255 248 249	8 571 390 562 861

Source : EMOP-2023

Tableau A4 12: Le poids des principaux produits alimentaires consommés

Fonction	Bamako	Autres villes	Rural	Ensemble
Riz	13,0	20,7	20,1	19,2
Mil	3,3	5,6	7,6	6,7
Sucre	3,9	4,3	4,6	4,4
Sorgho	0,2	1,5	2,9	2,3
Viande de bœuf fraîche	9,5	5,5	3,7	4,8
Thé	1,5	2,1	2,4	2,2
Maïs en grain crus	1,6	4,3	5,9	5,1
Beurre de karité	0,2	0,5	0,9	0,7
Poissons fumés, séchés, salés	1,8	2,4	3,4	3,0
Poissons frais	3,7	3,6	2,7	2,9
Huile d'arachide	2,8	3,4	3,2	3,2
Pain	4,9	2,9	1,9	2,5
Arachide décortiquée	0,2	0,7	1,2	1,0
Viande de mouton ou de chèvre fraîche	2,3	2,0	2,2	2,2
Lait frais local	0,3	0,7	0,9	0,8
Tubercules et plantain	3,0	1,6	1,4	1,6
Oignon frais	2,6	1,8	1,8	1,9
Cube (Maggi, Jumbo etc.)	1,0	1,0	1,2	1,1
Lait en poudre	3,0	2,1	1,5	1,8
Haricots secs	0,8	1,3	1,5	1,4
Autres produits alimentaires non cités	40,5	31,9	29,1	31,1
	100,0	100,0	100,0	100,0
Montant en milliards FCFA	7 872,8	8 638,7	40 336,3	56 847,8

Source : EMOP-2023

REFERENCES

Rapports d'enquête

1. DNSI « Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté », 2001
2. DNSI, « Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages », 2006
3. INSTAT « Enquête par grappe à indicateurs multiples et des dépenses des ménages du Mali (MICS-ELIM 2009-2010) »,
4. State of Qatar-Statistics Authority « Household Expenditure and Income Survey », 2006-2007
5. National Institute of Statistics of Rwanda «The evolution of poverty in Rwanda from 2000 to 2011»
6. Department of census and statistics of Sri Lanka « Household income and expenditure survey», preliminary report, 2009-2010
7. Tous les rapports de l'EMOP, quatre passages par an, sont publiés sur l'internet. voir www.instat-mali.org

Articles

8. Angeles Soliz, Luis Alejandro « Indices de pauvreté », Mémoire de licence, Université de Genève, juin 1999.
9. Aline Coudouel et al. « Mesure et analyse de la pauvreté », Avril 2002
10. Institut de la Banque Mondiale « Introduction à la pauvreté », Septembre 2005